

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°3

MARS 2012



www.cnrs.fr

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.03 Le conseil d'administration

02.03.05 Approbation de certaines décisions du conseil d'administration

- Procès-verbal du conseil d'administration du 17/02/2012 du CNRS - - 17/02/2012

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination

07.01.02. DR2

07.01.02.03. 2011

- Nomination PCR Hervé LE HIR UMR8197 - DEC112639DR02 - 25/11/2011

07.01.02.04. 2012

- Nomination ACMO A.Wattilliaux UMR7102 Mariani - DEC120463DR02 - 30/01/2012

- Nomination ACMO Xavier Nathan UMR7095 - DEC120257DR02 - 24/01/2012

- Nomination Michèle Ernoult-lange FRE3402 - DEC120784DR02 - 16/02/2012

- Nomination PCR Philippe Benas FRC550 - DEC120633DR02 - 07/02/2012

07.01.03. DR3

07.01.03.04. 2012

- Nomination de Mlle Solène LEBRUN, ACMO de l'UMR8122 - DEC120689DR03 - 08/02/2012

07.01.04. DR4

- Décision de nomination de Jean DAILLANT aux fonctions de directeur de l'UR1 - Unité de recherche SOLEIL - DEC112043INP - 02/09/2011

07.01.05. DR5

07.01.05.04. 2012

- ACMO CHEVALLIER - UMR 7649 - DEC120931DR05 - 28/02/2012

- ACMO GACOIN UMR 7643 - DEC120461DR05 - 30/01/2012

- ACMO GUEZENNEC UMR 7538 - DEC120482DR05 - 30/01/2012

- ACMO GUILLERON - USR 3225 - DEC120929DR05 - 28/02/2012

- ACMO HOFMANN Patrick - Dr05 SLT - DEC120310DR05 - 25/01/2012

- ACMO MORAILLON Anne UMR 7643 - DEC120331DR05 - 25/01/2012

- ACMO POTTIE UMR 7538 - DEC120481DR05 - 30/01/2012

- Décision portant nomination de M. Dominique POULIQUEN aux fonctions de directeur et de M. Michel CALZAS aux fonctions de directeur adjoint de UPS855 intitulée Division technique de l'INSU - DEC121014INSU - 21/03/2012

- Nomination LEFRANC sandrine dir adj interim UMR7220 ISP - DEC120574INSHS - 16/03/2012

07.01.06. DR6

07.01.06.03. 2011

- Nomination Hervé Sartelet PCR UMR 6237 - DEC112896DR06 - 13/02/2012

- Nomination de Yoann Rousselin PCR UMR 5260 - DEC112892DR06 - 15/12/2011

07.01.06.04. 2012

- nomination de M GIRET Directeur par interim FRE3497 - DEC120815INSHS - 29/03/2012

07.01.07. DR7

07.01.07.04. 2012

- Nomination de Nadine Chaumerliac aux fonctions de chargée de mission - année 2012 - DEC113081DR07 - 12/01/2012

- nomination de Sylvaine LAULOM directrice adjoint UMR5137 - DEC120811INSHS - 29/03/2012

07.01.10. DR11

07.01.10.04. 2012

- Nomination de MM. DUFOUR et VIGGIANI aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR5521 - DEC120483INSIS - 28/02/2012

07.01.11. DR12

07.01.11.04. 2012

- Nomination de M. Joël Biard aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche 7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) - DEC120780INSHS - 16/03/2012

07.01.13. DR14

07.01.13.04. 2012

- Nomination de Sylvie Roques chargée de mission - DEC120691DR14 - 29/02/2012

07.01.14. DR15

07.01.14.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine - Limousin - DEC121050DAJ - 23/03/2012
- Décision portant nomination de Mme Parnier aux fonctions de déléguée régionale par intérim (circonscription Aquitaine Limousin) - DEC120244DAJ - 31/01/2012
- Nomination de M Nicolas BUCLET aux fonctions de directeur, et M Alain FAURE et M Romain LAJARGE aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR5116 PACTE - DEC112879INSHS - 02/03/2012

07.01.15. DR16

07.01.15.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme d'ANDREA-NOVEL Brigitte en qualité de chargée de mission - DEC120876INS2I - 06/03/2012
- Nomination de Bernard Rougier aux fonctions de directeur de l'USR 3123 - DEC120718INSHS - 05/03/2012
- Nominations de Christian Thibon, directeur et Gérard Chouin, directeur adjoint de l'USR 3336 - DEC120719INSHS - 05/03/2012
- Nominations de M. Christophe Marquet, directeur et de M. Sebastian Veg, directeur adjoint de l'USR n° 3331 - DEC120692INSHS - 05/03/2012

07.01.16. DR17

07.01.16.03. 2011

- Nomination de Sébastien Briand aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121047DR17 - 12/03/2012

07.01.16.04. 2012

- Nomination de Anne Couturier aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120935DR17 - 01/03/2012
- Nomination de Anne-Marie Mercier aux fonctions d'assistante de prévention (AP) - DEC121019DR17 - 09/03/2012
- Nomination de Aude Guiny aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120966DR17 - 05/03/2012
- Nomination de Carolle Lermet aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC121000DR17 - 07/03/2012
- Nomination de Cécile Mézière aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120992DR17 - 06/03/2012
- Nomination de Cédric Fischmeister aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121023DR17 - 09/03/2012

- Nomination de Céline Liorzou aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120968DR17 - 06/03/2012
- Nomination de Didier François aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121024DR17 - 09/03/2012
- Nomination de Florence L'Hostis aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120991DR17 - 06/03/2012
- Nomination de Frédéric Legros aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121020DR17 - 09/03/2012
- Nomination de Gile Criaud Gorsse aux fonctions d'assistante de prévention (AP) - DEC121016DR17 - 08/03/2012
- Nomination de Irène Campistron aux fonctions d'assistante de prévention (AP) - DEC121018DR17 - 09/03/2012
- Nomination de Jean Nabucet aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121013DR17 - 08/03/2012
- Nomination de Jean-Christophe Le Bannier aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC121001DR17 - 07/03/2012
- Nomination de Jean-Yves Cremet aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120934DR17 - 01/03/2012
- Nomination de Jonathan Lemaitre aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121034DR17 - 12/03/2012
- Nomination de Karine Alain aux fonctions d'assistante de prévention (AP) - DEC121049DR17 - 12/03/2012
- Nomination de Katy Perrigaud aux fonctions d'assistante de prévention (AP) - DEC121046DR17 - 12/03/2012
- Nomination de Laurence David aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC121002DR17 - 07/03/2012
- Nomination de M. Pascal JAOUEN en tant que Directeur adjoint de l'UMR6144 - DEC120881INSIS - 23/03/2012
- Nomination de Mickaël Le Fur aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120936DR17 - 01/03/2012
- Nomination de Nicolas Grima aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120990DR17 - 06/03/2012
- Nomination de Olivier Jambon aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121039DR17 - 12/03/2012
- Nomination de Olivier Tasseau aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121033DR17 - 12/03/2012
- Nomination de Paul Hamon aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121026DR17 - 09/03/2012
- Nomination de Romain Berny aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121045DR17 - 12/03/2012
- Nomination de Solange Le Bourhis aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120923DR17 - 29/02/2012
- Nomination de Sylvain Fève aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121038DR17 - 12/03/2012
- Nomination de Sébastien Briand aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120988DR17 - 06/03/2012

07.01.17. DR18

07.01.17.01. 2009

- Décision nomination d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120938DR18 - 23/08/2010

07.01.17.04. 2012

- Décision nomination d'activité ACMO - DEC120828DR18 - 10/03/2012

- Décision nomination d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120940DR18 - 30/08/2010

- Décision nomination d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120939DR18 - 20/12/2010

- Décision reconduction nomination d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité - DEC100946DR18 - 16/12/2010

- Décision reconduction nomination d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC100944DR18 - 16/12/2010

- Nomination de M Alexis SPIRE aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR 8026 CERAPS - DEC112870INSHS - 12/03/2012

07.01.19. DR20

07.01.19.04. 2012

- Décision portant nomination aux fonctions d'ACMO - S. SCARZELLO - UMR 7284 - DEC121030DR20 - 24/02/2012

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Pascal Loisel en qualité de chargé de mission - DEC121009DRH - 15/03/2012

- Décision portant nomination de M. Philippe Clerc, aux fonctions de chef du service par intérim de la politique immobilière - DEC120863DAJ - 09/03/2012

07.01.21. Nomination autres

07.01.21.04. 2012

- Décision portant nomination de Bertrand Girard aux fonctions de chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science - DEC120947DAJ - 19/03/2012

07.01.22. Instituts

07.01.22.04. 2012

- Décision de chargé de mission à temps partiel - M. Hiroyuki FUJITA du 1er janvier au 31 décembre 2012 - DEC121003INSIS - 23/03/2012

- Décision portant nomination de M. Joël Moreau aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie - DEC120793DAJ - 01/03/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Claude COLLEDANI en qualité de chargé de mission. - DEC120647IN2P3 - 15/02/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Cristinel DIACONU en qualité de chargé de mission. - DEC120646IN2P3 - 15/02/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Cyrille THIEFFRY en qualité de chargé de mission. - DEC120648IN2P3 - 15/02/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Vincent BONINCHI en qualité de chargé de mission. - DEC120649IN2P3 - 15/02/2012

- Nomination de Mme Marie-Brigitte CARRÉ aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR7299, à compter du 1er janvier 2012 - DEC120808INSHS - 20/03/2012

- Nomination de Mme Pascale HENNEQUIN en qualité de chargé de mission à temps partiel - DEC120069INSIS - 15/02/2012

- nomination de Marie-Hélène Papillon directrice de l'UPS 3031 (unité de gestion de l'INSU) - DEC120222INSU - 30/03/2012

- nomination de Philippe Gueguen directeur adjoint par intérim de l'UMR5275 - DEC112826INSU - 18/01/2012

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.04. 2012

- Délégation de signature OS UMR 7192 Thomas RÖMER - DEC120424DR01 - 30/01/2012
- Délégation de signature OS UMR 7241 Alain Prochiantz - DEC120655DR01 - 08/02/2012
- Délégation de signature OS UMR 7534 Olivier Glass - DEC120450DR01 - 01/02/2012
- Délégation de signature OS UMR 8006 Gilles Regnier - DEC120706DR01 - 13/02/2012
- Délégation de signature OS UMR 8173 Alain Delissen - DEC120723DR01 - 15/02/2012
- Délégation de signature OS UMR 8558 Christophe DUHAMELLE - DEC120498DR01 - 06/02/2012
- Délégation de signature OS UMR7116 Christine Musselin - DEC120669DR01 - 09/02/2012
- Délégation de signature OS UMS3036 Jérôme KALFON - DEC120343DR01 - 30/01/2012
- Délégation de signature OS UPR 3255 Isabelle Veyrat-Masson - DEC120725DR01 - 15/02/2012
- Délégation de signature OS UPR301 Christian INGRAO - DEC120157DR01 - 17/01/2012
- Délégation de signature PRM UMR 7192 - DEC120425DR01 - 30/01/2012
- Délégation de signature PRM UMR 7534 - DEC120451DR01 - 01/02/2012
- Délégation de signature PRM UMR 8006 - DEC120707DR01 - 13/02/2012
- Délégation de signature PRM UMR 8173 - DEC120724DR01 - 15/02/2012
- Délégation de signature PRM UMR 8558 - DEC120499DR01 - 06/02/2012
- Délégation de signature PRM UMR7116 - DEC120673DR01 - 09/02/2012
- Délégation de signature PRM UMS3036 Jérôme KALFON - DEC120344DR01 - 25/01/2012
- Délégation de signature PRM UPR 3255 - DEC120726DR01 - 15/02/2012
- Délégation de signature PRM UPR301 - DEC120170DR01 - 17/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Alexandros TSOUKIAS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire UMR 7243 - DEC120995DR01 - 07/03/2012

07.02.02. DR2

07.02.02.04. 2012

- Délégation de signature PRM François Maurel - DEC120884DR02 - 01/03/2012
- Délégation de signature PRM Jean-Marc Victor - DEC121043DR02 - 02/01/2012
- Délégation de signature ordonnateur François Maurel (UMR) - DEC120883DR02 - 01/03/2012
- Délégation de signature ordonnateur Jean-Marc Victor - DEC121042DR02 - 02/01/2012
- Délégation de signature ordonnateur Philippe Walter - DEC120556DR02 - 02/01/2012

07.02.03. DR3

07.02.03.03. 2011

- Délégation de signature OS consentie à Michel Latroche, directeur de l'UMR7182 ICMPE - DEC120007DR03 - 01/01/2012

07.02.03.04. 2012

- Décision de délégation de signature OS consentie à Laurent Feller, directeur de l'UMR8589 - DEC121040DR03 - 12/03/2012
- Décision de délégation de signature OS consentie à Stéphane Jaffard, directeur de la FR3522 - DEC120954DR03 - 01/03/2012
- Décision de délégation de signature OS consentie à Stéphane Jaffard, directeur du GDR3475 - DEC120950DR03 - 01/03/2012
- Décision de délégation de signature OS consentie à Sébastien Aubourg, responsable de l'ERL8196 - DEC120948DR03 - 05/03/2012
- Décision de délégation de signature PRM consentie par Sébastien Aubourg, directeur de l'ERL8196 - DEC120832DR03 - 20/02/2012

07.02.04. DR4

07.02.04.04. 2012

- Délégation de signature de F. Azaiez à ses collaborateurs (UMR8608) - DEC120710DR04 - 10/02/2012
- Délégation de signature de M. Saumon à F. Azaiez (UMR8608) - DEC120709DR04 - 10/02/2012
- Délégation de signature de Michèle SAUMON à Bruno ROBERT (UMR8221) - DEC120143DR04 - 01/01/2012
- Délégation de signature de Michèle Saumon à Jean-François Roch (UPR3321) - DEC120217DR04 - 01/01/2012
- Délégation de signature de Michèle Saumon à Marc Mézard (UMR8626) - DEC120510DR04 - 01/02/2012
- Délégation de signature de Michèle Saumon à Patrick Le Quéré (UPR3251) - DEC120508DR04 - 01/02/2012
- Délégation de signature de Michèle Saumon à Philippe Maître (FR 3510) - DEC120708DR04 - 01/01/2012
- Délégation de signature de Patrick Le Quéré à ses collaborateurs (UPR3251) - DEC120509DR04 - 01/02/2012

07.02.05. DR5

07.02.05.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Hervé Le Treut, à Madame Françoise Beaud, et à Madame Nicole Papineau, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120959DR05 - 24/01/2012
- LE TREUT - Fédération recherche 636 - DEC120262DR05 - 24/01/2012

07.02.06. DR6

07.02.06.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Luc Penicaud par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR6265) - DEC120127DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire à Luis PARIS (UMR5584) - DEC120129DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Daniel GILBERT pour l'UMR 6249 - DEC120103DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Franck Denat par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR6302) - DEC120093DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à François Favory par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (USR3124) - DEC120136DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à François VERNOTTE - UMR 3245 (PRM) - DEC120135DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à François VERNOTTE pour l'UMR 3245 - DEC120134DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Jean-Paul Guillaumet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR6298) - DEC120091DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Samuel Mercier par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (FRE3496) - DEC120089DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (FRE3496) - DEC120090DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (UMR6249) - DEC120104DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (UMR6265) - DEC120128DR06 - 01/01/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (UMR6298) - DEC120092DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (UMR6302) - DEC120094DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (USR3124) - DEC120137DR06 - 01/01/2012

07.02.07. DR7

07.02.07.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Frédéric Bayart par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121104DR07 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Thierry Dauxois par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120914DR07 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Thierry Epicier par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121084DR07 - 01/03/2012

07.02.08. DR8

07.02.08.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Gabriel BERGOUNIOUX, Directeur de l'UMR7270 - LLL - DEC120960DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à M. Jean-Michel POUVESLE, Directeur du GDR3374 - ABIOPLAS - DEC120378DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Joël BIARD, Directeur de la FR3482 - FESMAR - DEC120965DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à M. Kamel DORAI, Directeur de l'UMR7301 - MIGRINTER - DEC120964DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à M. Karim AIT-MOKHTAR, Directeur de la FRE3474 - LaSIE - DEC120962DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à M. Marc LETHIECQ, Directeur de l'unité FR3110 - FANO - DEC120986DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à M. Marc LETHIECQ, Directeur de l'unité UMR7247 - GREMAN - DEC120985DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, Directeur de la FR2708 - PCV - DEC120963DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR7262 - IPHEP - DEC120889DR08 - 22/02/2012
- Délégation de signature consentie à M. Patrick VILLIEU, Directeur de l'UMR7322 - LEO - DEC120958DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à M. Vincent RIDOUX, Directeur de l'UMS3462 - SOCMOM - DEC120955DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à M. Vincent T'KINDT, Directeur de l'ERL6305 - OC - DEC120734DR08 - 06/02/2012
- Délégation de signature consentie à M. Yann HERAULT, Directeur de l'UPS44 - TAAM - DEC120953DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Marie CORNU, Directrice de la FRE3500 - CECOJI - DEC120961DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Directrice de l'UMS2268 - JURISCOPE - DEC120952DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR7285 - IC2MP - DEC120997DR08 - 07/03/2012

- Délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, Directrice de l'UMR6218 - INEM - DEC120957DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, Directrice de l'unité UMR n°7355 - INEM - DEC121196DR08 - 29/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Florian GUILLOU, Directeur de l'UMR7247-PRC - DEC121044DR08 - 24/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Gilles PAINAUD, Directeur de l'unité UMR n°7292 - GICC - DEC121133DR08 - 19/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Jean-Paul BONNET, Directeur de l'unité UPR n°3346 - PPRIME - DEC121134DR08 - 19/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Jean-Paul MONGE, Directeur de l'UMR7261 - IRBI - DEC121037DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Joël BIARD, Directeur de l'unité FR n°3482 - FESMAR - DEC121140DR08 - 23/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Jérôme LE ROUSSEAU, Directeur de la FR2964 - FDP - DEC120896DR08 - 23/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Kamel DORAI, Directeur de l'unité UMR n°7301 - MIGRINTER - DEC121139DR08 - 16/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Karim AIT-MOKHTAR - DEC121056DR08 - 08/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Marc LETHIECQ, Directeur de l'unité UMR n°7347 - GREMAN - DEC121137DR08 - 09/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Marc LETHIECQ, Directeur de l'unité FR n°3110 - FANO - DEC121136DR08 - 09/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité UMR n°7311 - ICOA - DEC121161DR08 - 23/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR7262 - IPHEP - DEC120998DR08 - 05/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Pol VANHAECKE, Directeur de l'unité UMR n°7348 - LMA - DEC121138DR08 - 14/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Mme Cécile TREFFORT, Directrice de l'unité UMR n°7302 - CESCO - DEC121135DR08 - 19/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Directrice de l'unité UMS n°2268 - JURISCOPE - DEC121197DR08 - 29/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Mme Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR n°3097 - FREDD - DEC121160DR08 - 23/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Mme Sabine PETIT, Directrice de l'UMR7285 - IC2MP - DEC120909DR08 - 23/02/2012

07.02.09. DR10

07.02.09.04. 2012

- OS 2 Lebeau Luc - DEC120523DR10 - 01/02/2012
- OS 2 PHAM HUU Cuon UMR7515 - DEC120524DR10 - 01/02/2012
- OS Eric Westhof UPR9002 - DEC120816DR10 - 17/02/2012
- OS Granet Michel UMS830 - DEC120322DR10 - 02/01/2012
- OS Guenet Jean-Michel (ex Legrand Jean-François) UPR22 - DEC120323DR10 - 02/01/2012
- OS Hosseini MW UMR7140 - DEC120350DR10 - 02/01/2012
- OS Jeunesse Christian GDR3442 - DEC120351DR10 - 02/01/2012

- OS Lebeau Luc UMR7199 - DEC120417DR10 - 01/02/2012
- OS ROY Christelle UMR7178 - DEC120932DR10 - 01/03/2012
- OS Rohmer Michel UMR7177 - DEC120365DR10 - 02/01/2012
- OS Samori Paolo (ex Ebbesen) UMR7006 - DEC120416DR10 - 09/01/2012
- PRM Bader MF UPS 3156 - DEC121076DR10 - 02/01/2012
- PRM Cuong PHAM-HUU UMR7515 - DEC120839DR10 - 01/02/2012
- PRM Eric WESTHOF UPR9002 - DEC120823DR10 - 13/02/2012
- PRM J-Michel GUENET UPR22 - DEC120829DR10 - 13/02/2012
- PRM Luc Lebeau UMR7199 - DEC121075DR10 - 01/02/2012
- PRM ROY Christelle UMR7178 - DEC120933DR10 - 01/03/2012

07.02.10. DR11

07.02.10.04. 2012

- PRM Paolo SAMORI UMR7006 - DEC120845DR10 - 13/02/2012

07.02.12. DR13

07.02.12.04. 2012

- Délégation de signature de M. Paul-Emile PARADAN - UMR 5149 - DEC121099DR13 - 20/03/2012

07.02.13. DR14

07.02.13.04. 2012

- Décision modificative OS Louis Casteilla - DEC120916DR14 - 29/02/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Caroline Bonafos par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121063DR14 - 14/03/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Caroline Bonafos - DEC121064DR14 - 14/03/2012
- OS Denis Eckert - DEC120515DR14 - 01/02/2012
- OS Jean-Pascal Cambronne - DEC120503DR14 - 31/01/2012
- OS Martin Giard - DEC120490DR14 - 31/01/2012
- OS Martine Masbernat - DEC120518DR14 - 01/02/2012
- OS Pierre Soler - DEC120513DR14 - 01/02/2012
- OS Yves Morel - DEC120637DR14 - 08/02/2012
- PRM Denis Eckert - DEC120516DR14 - 01/02/2012
- PRM Martin Giard - DEC120492DR14 - 08/02/2012
- PRM Pierre Soler - DEC120514DR14 - 03/02/2012
- PRM Yves Morel - DEC120638DR14 - 08/02/2012

07.02.14. DR15

07.02.14.04. 2012

- Décision modifiant la décision donnant délégation de signature à Mme PARNIER - DEC120635DAJ - 03/02/2012
- Décision donnant délégation de signature (Délégation Aquitaine - Limousin) - DEC121052DAJ - 23/03/2012
- Décision donnant délégation de signature (circonscription Aquitaine Limousin) - DEC120245DAJ - 31/01/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire (DR par intérim) - DEC120915DR15 - 28/02/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire FRE 3396 - DEC120854DR15 - 21/02/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire UMR 7252 - DEC120837DR15 - 20/02/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) FRE 3396 - DEC120856DR15 - 21/02/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) UMR 7252 - DEC120838DR15 - 20/02/2012

07.02.15. DR16

07.02.15.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Joël Bertrand par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121004DR16 - 08/03/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier TOURNY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121054DR16 - 13/03/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre GOHAR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121108DR16 - 20/03/2012

07.02.16. DR17

07.02.16.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Eric Pottier par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121090DR17 - 20/03/2012

- Délégation de signature consentie à Michel Calzas par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121098DR17 - 20/03/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120620DR17 - 03/02/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120529DR17 - 01/02/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120786DR17 - 16/02/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121100DR17 - 27/03/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120677DR17 - 07/02/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120436DR17 - 27/01/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120789DR17 - 16/02/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120658DR17 - 07/02/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120521DR17 - 01/02/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121092DR17 - 21/03/2012

07.02.17. DR18

07.02.17.04. 2012

- Délégation de signature 2012 HO BA THO UMR7338 - DEC120172DR18 - 06/01/2012

07.02.18. DR19

07.02.18.04. 2012

- DELEGATION SIGNATURE OS S GRESIK SPAT - DEC121170DR19 - 28/03/2012

- DELEGATION SIGNATURE PRM M M'SAAD UMR 6072 - DEC120486DR19 - 06/01/2012

- Délégation de signature 2012 - LEBARON UMR7319 - DEC120158DR18 - 06/01/2012

- Délégation de signature 2012 - MORCRETTE UMR7314 - DEC120152DR18 - 06/01/2012

- Délégation de signature OS GDR TURBULENCE L DANAILA - DEC121124DR19 - 23/03/2012

- Délégation de signature OS GDR2864 FEUX A COPPALLE - DEC121123DR19 - 23/03/2012
- Délégation de signature OS P CALKA GDR 3477 GEOSTO - DEC121125DR19 - 23/03/2012
- délégation de signature 2012 - CONTAMIN UMR8026 - DEC121142DR18 - 12/03/2012

07.02.19. DR20

07.02.19.04. 2012

- Décision de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Y. BARAUD-UMR7351) - DEC120433DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. BARAUD UMR7351-DR20 - DEC120379DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. BARBRY UMR7275-DR20 - DEC120397DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. CALZAS UPS855-DR20 - DEC120409DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. CARLE FRE3502-DR20 - DEC120371DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. DAUVIGNAC UMR7248-DR20 - DEC120396DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Eric GILSON - UMR 7284 - DEC120877DR20 - 24/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. GAMBAUDO UMR7335-DR20 - DEC120394DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Jacques BARHANIN - FRE3472 - DEC120804DR20 - 17/02/2012
- Délégation de signature consentie à M. LANZ UMR7293-DR20 - DEC120411DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. MONTMITTONNET UMR7635-DR20 - DEC120408DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. MORTESSAGNE UMR7336-DR20 - DEC120393DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. NOSELLI UMR7277-DR20 - DEC120390DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. RAVIX UMR7321-DR20 - DEC120392DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. RIVEILL UMR7271-DR20 - DEC120395DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. TRIC - UMR 7329-DR20 - DEC120634DR20 - 03/02/2012
- Délégation de signature consentie à MME Catherine MAN (UMR7250) - DEC120771DR20 - 15/02/2012
- Délégation de signature consentie à Mme CARPITELLI UMR7320-DR20 - DEC120384DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à Mme DUNACH UMR7272-DR20 - DEC120382DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à Mme REGERT UMR7264-DR20 - DEC120383DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à Mme VOIRON UMR7300-DR20 - DEC120609DR20 - 24/01/2012
- Délégation de signature ponctuelle du délégué à Cristophe PELEGRY-SRH - DEC120827DR20 - 03/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (C. MAN-UMR7250) - DEC120772DR20 - 15/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (C. VOIRON-UMR7300) - DEC120632DR20 - 30/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (E. CARPITELLI-UMR7320) - DEC120442DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (E. DUNACH-UMR7272) - DEC120440DR20 - 23/01/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (E. GILSON - UMR 7284) - DEC120878DR20 - 24/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (E. TRIC-UMR7329) - DEC120636DR20 - 03/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (F. MORTESSAGNE-UMR7336) - DEC120629DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (J. BARHANIN-FRE3472) - DEC120807DR20 - 17/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (JL RAVIX-UMR7321) - DEC120630DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (JM GAMBAUDO-UMR7335) - DEC120626DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (JY DAUVIGNAC-UMR7248) - DEC120625DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (M. CALZAS-UPS855) - DEC120614DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (M. REGERT-UMR7264) - DEC120434DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (M. RIVEILL-UMR7271) - DEC120631DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (P. ABAD-UMR7254) - DEC120712DR20 - 07/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (P. BARBRY-UMR7275) - DEC120611DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (P. MONTMITONNET-UMR7635) - DEC120628DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (S. NOSELLI-UMR7277) - DEC120444DR20 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (T. LANZ-UMR7293) - DEC120627DR20 - 23/01/2012

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1

07.03.01.04. 2012

- Décision de prorogation de l'UMR2773 - GRECSTA pour 2 ans, à compter du 1er janvier 2012 - DEC120477INSHS - 12/03/2012

07.03.03. DR3

07.03.03.03. 2011

- Décision modificative de la décision n°11A014DSI de création et renouvellement des GDR - DEC111025INSHS - 06/05/2011

07.03.04. DR4

07.03.04.04. 2012

- Désignation des membres du conseil de laboratoire de l'UMR8000 - DEC120768DR04 - 01/01/2012

07.03.05. DR5

07.03.05.04. 2012

- Décision portant prorogation de la durée de l'UMR104 - DEC120258INP - 20/01/2012

07.03.06. DR6

07.03.06.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon UMR 6623 - DEC121010DR06 - 08/03/2012

07.03.08. DR8

07.03.08.04. 2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité FRE3520 - CRMD - DEC120979DR08 - 05/03/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7285 - IC2MP - DEC121036DR08 - 09/03/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7295 - CERCA - DEC121055DR08 - 13/03/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7266 - LIENSS - DEC120984DR08 - 05/03/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7267 - EBI - DEC120977DR08 - 05/03/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7301 - MIGRINTER - DEC120971DR08 - 05/03/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7311 - ICOA - DEC120981DR08 - 05/03/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7323 - CESR - DEC120976DR08 - 05/03/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7349 - MAPMO - DEC120975DR08 - 05/03/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UPR3021 - ICARE - DEC120972DR08 - 05/03/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UPR3079 - CEMHTI - DEC120969DR08 - 05/03/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE3520 - CRMD - DEC120978DR08 - 05/03/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7295 - CERCA - DEC121053DR08 - 13/03/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7266 - LIENSS - DEC120983DR08 - 05/03/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7267 - EBI - DEC120899DR08 - 22/02/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7285 - IC2MP - DEC120982DR08 - 05/03/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7292 - GICC - DEC120973DR08 - 05/03/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7301 - MIGRINTER - DEC120970DR08 - 05/03/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7311 - ICOA - DEC120980DR08 - 05/03/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7323 - CESR - DEC120898DR08 - 22/02/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7349 - MAPMO - DEC120974DR08 - 05/03/2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°4301 - CBM - DEC121035DR08 - 09/03/2012

07.03.11. DR12

07.03.11.04. 2012

- Création de l'UMS 3534 Corpus IR (TGIR) - DEC120201INSHS - 15/03/2012

07.03.13. DR14

07.03.13.04. 2012

- Conseil de laboratoire SAFIRE UMS 2859 - DEC120100DR14 - 16/01/2012

07.03.18. DR19

07.03.18.04. 2012

- CONSEIL DE LABORATOIRE UMR6508 CRISMAT - DEC121172DR19 - 28/03/2012

07.03.21. Instituts

07.03.21.04. 2012

- Décision de prorogation de deux ans de l'USR3103 - In Visu, à compter du 1er janvier 2012 - DEC120464INSHS - 17/02/2012

- Création du GDR3547 dirigée par M. Jean-François LETARD - DEC120833INC - 07/03/2012

07.04. Décisions tarifaires

07.04.07. DR7

07.04.07.04. 2012

- Décision relative au tarif de l'utilisation du Numériseur Zeuschel de l'unité n°USR3439 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux - DEC120747DR07 - 02/01/2012

07.04.08. DR8

07.04.08.04. 2012

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR n°1934 - CEBC - DEC121198DR08 - 30/03/2012

- ANALYSES DE CARBONE ET AZOTE UMR7621 LOMIC - DEC120904DR13 - 27/02/2012

- PLATEFORME ARPEGE UMS3426 - DEC121066DR13 - 14/03/2012

07.06. Autres décisions

07.06.02. DR2

07.06.02.04. 2012

- Décision mettant fin aux fonctions de directeur adjoint de M. Richard Walter UPS2916 SupADONIS - DEC121083INSHS - 27/03/2012

07.06.12. DR13

07.06.12.04. 2012

- Portant modification de la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC120796INC - 19/03/2012

07.06.14. DR15

07.06.14.03. 2011

- Cessation d'activité ACMO de Christelle BREILLAT - UMR 5297 IINS - DEC112927DR15 - 16/12/2011

07.06.19. DR20

07.06.19.04. 2012

- Décision portant cessation d'activité de M. HATTAB aux fonctions d'ACMO - DEC120426DR20 - 12/01/2012

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.03. 2011

- Décision modifiant la composition de la commission administrative paritaire pour les Accidents du travail et maladies professionnelles - DEC111563DRH - 15/08/2011

07.06.20.04. 2012

- Décision attribuant la superficie à allouer en 2012 aux organisations syndicales représentées au CNRS - DEC121151DRH - 27/03/2012

- Décision attribuant les décharges de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS au titre de l'année 2012 - DEC121150DRH - 27/03/2012

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447 - DEC121148DRH - 27/03/2012
- Décision portant désignation des délégations régionales organisatrices des concours internes 2012 - DEC121048DRH - 02/03/2012
- Décision relative à l'achat d'un supercalculateur - DEC120989DAJ - 01/03/2012
- Décision relative à l'inscription de personnalités du monde industriel comme électeurs pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique - DEC120566DAJ - 15/02/2012
- Indemnisation des sujétions et astreintes au sein des laboratoires de l'INSB (année 2012) - DEC120713INSB - 16/02/2012
- Décision reconduction nomination d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité - DEC100945DR18 - 04/01/2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS
90^{ème} séance
Vendredi 17 février 2012

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour

Le conseil d'administration adopte, **à l'unanimité**, l'ordre du jour proposé pour la séance du vendredi 17 février 2012.

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2011.

Le conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, le compte rendu des débats de la séance du 1^{er} décembre 2011.

3. Prise de participation du CNRS dans les projets de SATT

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve par **14 votes pour, 6 votes contre** la prise de participation du CNRS à hauteur de 162 500 euros au capital de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) Grand Centre.

4. Projet de Plan d'action 2012-2015 pour une organisation rénovée des fonctions support du Centre national de la recherche scientifique

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve le Plan d'action 2012-2015 pour une organisation rénovée des fonctions support du Centre National de la Recherche Scientifique par **14 votes pour, 5 votes contre** et 1 **abstention**.

Fait à Paris, le 17 février 2012

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

90^{me} Séance

Vendredi 17 février 2012

Président de séance

M. Alain FUCHS

Membres du conseil d'administration

Sont présents :

Ronan STEPHAN

Vincent MOREAU

Guy CATHELINÉAU

Anny CAZENAVE

Jean SALENCON

Simone CASSETTE

Martha HEITZMANN

Jacques FOSSEY

Robert MAHLER

Jean-Paul

HERTEMAN

Denis RANQUE

Martine DE ANGELIS

Lise CARON

Patrick MONFORT

Daniel STEINMETZ

Sont absents :

Charles KLEIBER, a donné pouvoir à Denis RANQUE

Patrick HETZL a donné pouvoir à Ronan STEPHAN

Jean-Pierre MACHELON a donné pouvoir à Guy CATHELINÉAU

Dominique VERNAY a donné pouvoir à Martha HEITZMANN

Michel MAFFESOLI

Membres avec voix consultative et invités :

Xavier INGLEBERT

Joël BERTRAND

Jean-Claude PERREL

Bruno CHAUDRET

Hélène NAFTALSKI

Bernard ADANS représenté par

S.Loridan

Christophe COUDROY

Thibaut SARTRE

Jean-Jacques RIVY

Jean-Pierre ALIX

Pierre ROY

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC112639DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Hervé Le Hir, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources non scellées délivrée par Cerap formation à Saint-Aubin le 02/07/2007.

Après avis favorable du CSHS de la circonscription Paris B en date du 06/12/2011, Monsieur Hervé Le Hir est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 8197 à dater du 01/06/2010.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 01/06/2010 et jusqu'au 07/06/2012, date d'expiration de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Olivier Bensaude

Antoine Triller

Directeur de la section 2
Génomique Fonctionnelle -
UMR8197

Directeur de l'unité UMR8197

Christine d'Argouges

Monique Canto-Sperber

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur
Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Déleguée régionale du CNRS
Délégation Paris B

Directrice de l'Ecole normale
supérieure

Décision portant nomination de Mme Aurélie Watilliaux aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7102 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7102 intitulée Neurobiologie des processus adaptatifs, dont le directeur est monsieur Jean Mariani ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16/06/2011;

Considérant que Mme Aurélie Watilliaux a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord les 7-8 et 9 novembre 2011 et les 1-2 et 5 décembre 2011 ;

Article 1^{er}

Mme Aurélie Watilliaux, ingénieur d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7102, à compter du 06/12/2011.

Mme Aurélie Watilliaux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Aurélie Watilliaux est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30/01/2012

Le directeur de l'unité
Jean Mariani

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie
Maurice Renard

Décision portant nomination de M. Xavier Nathan aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7095 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité n°7095, intitulée Institut d'Astrophysique de Paris dont le directeur est monsieur Laurent Vigroux ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12/10/2011 ;

Considérant que M. Xavier Nathan a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 7 au 9 novembre 2011 et les 1, 2 et 5 décembre 2011 ;

Article 1^{er}

M. Xavier Nathan, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7095, à compter du 01/01/2012.

M. Xavier Nathan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Xavier Nathan est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2012

Le directeur de l'unité
Laurent Vigroux
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du Président de l'Université Pierre et Marie Curie
Maurice Renard

DEC120784DR02



Décision portant nomination de Mme Michèle Ernoult-Lange aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A007DSI du 04/01/2011 portant création de la formation de recherche en évolution n°3402, intitulée Biologie de l'ARN, dont le directeur est monsieur Olivier Jean-Jean ;

Vu la décision n° JCF/YC/HS 94-95 du 26/10/1995 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 05/04/2011 ;

Article 1^{er}

Mme Michèle Ernoult-Lange, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°3402, à compter du 05/04/2011.

Mme Michèle Ernoult-Lange exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Michèle Ernoult-Lange est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

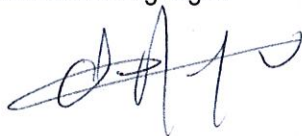
Fait à Paris, le 16/02/2012

Le directeur de l'unité
Olivier Jean-Jean



Olivier JEANJEAN
Directeur de l'Unité
Biologie de l'ARN
FRE 3402 CNRS-UPMC

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du Président de l'Université Pierre et Marie Curie
Maurice Renard



Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC120633DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Philippe Benas, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources scellées, générateurs de rayonnements et accélérateurs de particules délivrée par Apercora - Cap2i à Venansault le 11/05/2011.

Après avis favorable du Comité Hygiène et Sécurité en date du 09/12/2011, Monsieur Philippe Benas est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour la fédération de recherche de n° 550 à dater du 01/01/2012.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 11/05/2011, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

(Signature)

Francis-André Wollman

Directeur de la FRC n°550 du
CNRS

(Signature)

Christine d'Argouges

Déléguée régionale
CNRS Délégation Paris B

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur
Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Décision portant nomination de Mlle Solène LEBRUN aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention quadriennale 2010-2013 conclue entre l'université Paris Sud-11 et le CNRS le 24 mai 2011, portant création de l'unité mixte de recherche n°8122 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant M. Thierry HEIDAMNN directeur de l'unité de recherche UMR n° 8122 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28 novembre 2011 ;

Considérant que Mlle Solène LEBRUN a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011, et les 1-2 et 5 décembre 2011 ;

Article 1^{er}

Mlle Solène LEBRUN, AI au CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n° 8122, à compter du 6 décembre 2011.

Mlle Solène LEBRUN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Solène LEBRUN, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 08 février 2012

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'université Paris Sud-11

DEC112043INP

Portant nomination de M. Jean DAILLANT aux fonctions de directeur de l'unité de recherche n°1 (UR1) intitulée « Unité de recherche SOLEIL »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°090029MPPU en date du 2 novembre 2009 portant renouvellement de l'unité de recherche n°1 intitulée « unité de recherche SOLEIL » et nommant M. Michel VAN DER REST directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean DAILLANT, ingénieur au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) est nommé directeur de l'unité de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 15 novembre 2013, en remplacement de M. Michel VAN DER REST, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le
Joël Bertrand
Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Décision portant nomination de M. Philippe CHEVALLIER aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2009-2012 conclu avec l'Ecole Polytechnique le 24 septembre 2009, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7649 intitulée « laboratoire de mécanique des solides » ;

Vu la décision n° 100012SING du 25 mars 2010 portant nomination à compter du 1^{er} janvier 2010 de M. Patrick LE TALLEC aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7649 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20 janvier 2011 ;

Considérant que M. Philippe CHEVALLIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre (1^{ère} session) et du 1^{er} au 5 décembre 2011 (2^{ème} session) ;

Article 1^{er}

M. Philippe CHEVALLIER, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7649, à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. Philippe CHEVALLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe CHEVALLIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr
Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

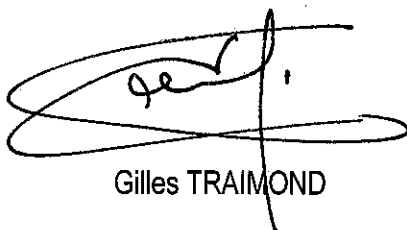
Fait à Meudon, le 28 février 2012

Le directeur de l'UMR 7649



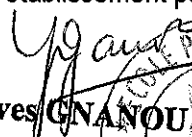
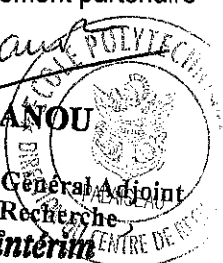
Patrick LE TALLEC

Visa du délégué régional du CNRS



Gilles TRAIMOND

Visa du chef d'établissement partenaire

Yves GNANOU
Le Directeur Général Adjoint
Chargé de la Recherche
Par intérim

DEC120461DR05

Décision portant nomination de Mr Thierry GACOIN aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2009-2012 conclu avec l'Ecole Polytechnique en date du 24 septembre 2009, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7643 intitulée « Laboratoire de physique de la matière condensée » ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant M. François Ozanan directeur de l'unité de recherche n° 7643 ;

Considérant que Mr Thierry Gacoin a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 28 au 31 janvier 2003 (1^{ère} session) et du 11 au 12 mars 2003 (2^{ème} session).

Article 1^{er}

Mr Thierry Gacoin, Chargé de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UMR 7643, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Mr Thierry Gacoin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mr Thierry Gacoin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 janvier 2012

Le directeur de l'UMR 7643

François OZANAM

Visa du délégué régional du CNRS

Gilles TRAIMOND

Visa du chef d'établissement partenaire

Décision portant nomination de Mme Solen GUEZENNEC aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2009-2012 conclu avec l'Université Paris 13 le 25 novembre 2009, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant M. Charles Desfrancois directeur de l'unité de recherche n° 7538 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 décembre 2011 ;

Considérant que Mme Solen GuezenneC a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1^{ère} session) et les 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011 (2^{ème} session).

Article 1^{er}

Mme Solen GuezenneC, Assistant Ingénieur CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UMR 7538, à compter du 1^{er} décembre 2011.

Mme Solen GuezenneC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Solen GuezenneC est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 janvier 2012

Le directeur de l'UMR 7538

Charles DESFRANCOIS

Visa du délégué régional du CNRS

Gilles TRAIMOND

Visa du président de l'Université Paris 13

Décision portant nomination de M. Jean-Louis GUILLERON aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'USR n° 3225 intitulée « Maison René Ginouvès - Archéologie et Ethnologie » dont le directeur est M. Pierre ROUILLARD ;

Considérant que M. Jean-Louis Guilleron a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1^{ère} session) et les 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011 (2^{ème} session) ;

Article 1^{er}

M. Jean-Louis Guilleron, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° USR 3225, à compter du 1^{er} janvier 2012 .

M. Jean-Louis Guilleron exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Louis Guilleron est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 février 2012

Visa du délégué régional du CNRS
3225

Le directeur de l'USR

Gilles TRAIMOND

Pierre ROUILLARD

DEC120310DR05

Décision portant nomination de M. Patrick HOFFMAN aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond, délégué régional pour la circonscription Ile de France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° DEC090167DR05 du 28 décembre 2009 portant nomination de M. Anthony Piorowicz aux fonctions de responsable du Service Logistique et Technique de la Délégation Ile de France Ouest et Nord à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Considérant que M. Patrick Hofmann a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1^{ère} session) et les 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011 (2^{ème} session).

Article 1^{er}

M. Patrick Hofmann, assistant ingénieur CNR, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) du service logistique et technique de la Délégation Ile de France Ouest et Nord, à compter du 2 janvier 2012.

M. Patrick Hofmann exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrick Hofmann est placé directement sous l'autorité du responsable du service logistique et technique.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 janvier 2012

Le délégué régional
du CNRS

Le responsable du service
logistique et technique

DEC120331DR05

Décision portant nomination de Mme Anne MORAILLON aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2009-2012 conclu avec l'Ecole Polytechnique en date du 24 septembre 2009, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7643 intitulée « Laboratoire de physique de la matière condensée » ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant M. François Ozanan directeur de l'unité de recherche n° 7643 ;

Considérant que Mme Anne Moraillon a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1^{ère} session) et les 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011 (2^{ème} session).

Article 1^{er}

Mme Anne Moraillon, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UMR 7643, à compter du 12 janvier 2012.

Mme Anne Moraillon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Anne Moraillon est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 janvier 2012

Le directeur de l'UMR 7643

François OZANAM

Visa du délégué régional du CNRS

Gilles TRAIMOND

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC120481DR05

Décision portant nomination de Mr Paul Eric POTTIE aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2009-2012 conclu avec l'Université Paris 13 le 25 novembre 2009, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant M. Charles Desfrancois directeur de l'unité de recherche n° 7538 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 décembre 2011 ;

Considérant que Mr Paul-Eric Pottie a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1^{ère} session) et les 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011 (2^{ème} session).

Article 1^{er}

Mr Paul-Eric Pottie, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UMR 7538, à compter du 1^{er} décembre 2011.

Mr Paul-Eric Pottie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mr Paul-Eric Pottie est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 janvier 2012

Le directeur de l'UMR 7538

Charles DESFRANCOIS

Visa du délégué régional du CNRS

Gilles TRAIMOND

Visa du président de l'Université Paris 13

DEC121014INSU

Décision portant nomination de M. Dominique POULIQUEN aux fonctions de directeur et de M. Michel CALZAS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service intitulée Division technique de l'INSU -UPS 855-

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A011DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée Division technique de l'INSU, modifiée ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A la direction de l'unité propre de service intitulée « Division technique de l'INSU » -UPS855-, sont nommés à compter du 19 mars 2012 jusqu'à la fin du mandat de l'unité :

- directeur, M. Dominique POULIQUEN, ingénieur de recherche au CNRS ;

- directeur adjoint, M. Michel CALZAS, ingénieur de recherche au CNRS, en remplacement de M. Etienne RUELLAN, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand

DEC120574 INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de la directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut des sciences sociales du Politique, Mlle Sandrine LEFRANC;

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut des sciences sociales du Politique et nommant M. Jean-Charles SZUREK, directeur de cette unité;

Vu la décision n° 100057INSHS en date du 28 juillet 2010, nommant Mme Marie-Claire LAVABRE, directrice de cette unité;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2012, Mlle Sandrine LEFRANC, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2012, pour 6 mois.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/03/2012

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand

DEC112896DR06
Nomination
d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Monsieur Hervé Sartelet**, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X* délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du CSHS (à défaut du conseil de laboratoire) en date du 7 décembre 2011, Monsieur Hervé Sartelet est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°6237 à dater du 18 octobre 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 18 octobre 2011, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Reims, le 13 février 2012

François-Xavier MAQUART
Directeur de l'unité mixte de
recherche n°6237 du CNRS

Philippe PIERI
Délégué Régional de la
délégation Centre-Est du CNRS

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur
Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Richard VISTELLE
Président du l'Université de
Reims Champagne-Ardenne

DEC112892DR06
Nomination
d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Monsieur Yoann Rousselin**, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X* délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du CSHS (à défaut du conseil de laboratoire) en date du 29 Novembre 2011, Monsieur Yoann Rousselin est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°5260 à dater du 18 octobre 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 18 octobre 2011, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Dijon, le 15 décembre 2011

Franck DENAT
Directeur de l'unité mixte de
recherche n°5260 du CNRS

Philippe PIERI
Délégué Régional de la
délégation Centre-Est du CNRS

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur
Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Sophie BEJEAN
Présidente de l'Université de
Bourgogne

DEC120815 INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la FRE n°3497, intitulée Institut de recherche sur l'éducation (IREDU) – M. Jean-François GIRET directeur par intérim

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122741DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3497 intitulée Institut de recherche sur l'éducation et nommant M Bruno SUCHAUT, directeur de cette unité;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M Bruno SUCHAUT, directeur de la formation de recherche en évolution susvisée, démissionnaire, à compter du 01/01/2012.

II. A compter de cette même date, M Jean-François GIRET, professeur d'université, Université de Bourgogne, est nommé directeur par intérim de la formation de recherche en évolution susvisée jusqu'au 30 juin 2012, pour une durée de 6 mois.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/03/2012



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T: 01 44 96 40 00
F: 01 44 96 53 90

DEC113081DR07

Décision portant nomination de Madame Nadine CHAUMERLIAC en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE

Art. 1^{er} – Mme Nadine CHAUMERLIAC, DR1, est nommée chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet de représenter, en Auvergne, le délégué régional en tant que de besoin au sein des instances locales des partenaires académiques, des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques, des instances de pilotage des projets mis en œuvre dans le cadre du PIA et de participer à la rédaction puis au suivi de la convention de site.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nadine CHAUMERLIAC demeure affectée au Laboratoire de météorologie physique – UMR6016 CNRS-Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

Art. 2 - Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, Mme Nadine CHAUMERLIAC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 - La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne (DR07).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC120811INSHS

Décision portant nomination de Mme Sylvaine LAULOM aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5137 intitulée Centre de recherches critiques du droit, CERCRID

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5137 intitulée Centre de recherches critiques du droit, CERCRID

et nommant Mlle Isabelle SAYN;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvaine LAULOM, professeur d'université, Université Jean Monet Saint-Etienne, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/03/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120383INSIS

Décision portant nomination de Messieurs Frédéric DUFOUR et Gioacchino VIGGIANI aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5521 intitulée Sols, solides, structures - risques - 3S-R

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5521 intitulée « Laboratoire Sols, Solides, Structures, Risques-3SR) et nommant Monsieur Jacques-Jean-Marie DESRUES, directeur de cette unité et Monsieur Pascal VILLARD, directeur adjoint ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Messieurs Frédéric DUFOUR, professeur des universités - Institut Polytechnique de Grenoble et Gioacchino VIGGIANI, professeur des universités - Université de Grenoble 1, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} février 2012 au 31 juillet 2012, en remplacement de Monsieur Pascal VILLARD, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand

DEC120780INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) - M. Joël Biard

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) et nommant M. Philippe Vendrix, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Marie-Luce Demonet, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2012.

II. A compter de cette même date, M. Joël Biard, Professeur à l'université de Tours, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mars 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120691DR14

Décision portant nomination de Mme Sylvie ROQUES en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie ROQUES, DR2, chercheur, est nommée chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées, du 1^{er} mars 2012 au 31/12/2013.

Sa mission a pour objet d'assister le délégué régional dans ses activités telle que décrite dans la décision N° 090016DAJ du 1^{er} mars 2009.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sylvie ROQUES est affectée à la délégation régionale Midi-Pyrénées

Article 2

Du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2013 Mme Sylvie ROQUES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/02/2012



Le Président

DEC121050DAJ

Décision portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine - Limousin

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - M. Christophe Giraud, Ingénieur de recherche, est nommé délégué régional de la circonscription Aquitaine - Limousin, à compter du 1^{er} avril 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2012

Alain Fuchs

DEC120244DAJ

Décision portant nomination de Mme Florence Parnier aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Aquitaine-Limousin

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Mme Florence Parnier, adjointe, est nommée déléguée régionale par intérim de la circonscription Aquitaine-Limousin, du 1^{er} février au 31 mars 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC112879 INSHS

Portant nomination de M Nicolas BUCLET aux fonctions de directeur, et M Alain FAURE et M Romain LAJARGE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5194 PACTE «Politiques publiques, Action politique, Territoires» dirigé par M Guy SAEZ.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5194 PACTE «Politiques publiques, Action politique, Territoires», nommant M Guy SAEZ directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire

Décide :

Article 1^{er}

M Nicolas BUCLET, Professeur d'Université Grenoble 2, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} Octobre 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M Guy SAEZ, appelé à d'autres fonctions.

M Alain FAURE, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, et M Romain LAJARGE, Maître de conférence de l'Université Grenoble 1, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} Octobre 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/03/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120876INS2I

Décision portant nomination de Mme d'ANDREA-NOVEL Brigitte en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme d'ANDREA-NOVEL Brigitte, professeure de classe exceptionnelle à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} mars au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de l'automatique.

Article 2

Du 1^{er} mars au 31 décembre 2012, Mme d'ANDREA-NOVEL Brigitte percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

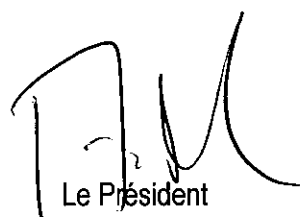
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/03/2012


Le Président



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC120718INSHS

Portant nomination de M. Bernard Rougier, aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche n° 3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 070040SCHS en date du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et recherche n° 3331 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ)» ;

Vu la décision n°112085INSHS portant nomination de M. Bernard Rougier, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche n° 3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) ».

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord cadre CNRS/MAEE ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire Ministère des affaires étrangères et européennes.

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Bernard Rougier, chargé de cours, est nommé directeur de l'unité de service et recherche n° 3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ)», à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 mars 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120719INSHS

Portant nominations de M. Christian Thibon, aux fonctions de directeur et de M. Gérard Chouin, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et recherche n° 3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et recherche n° 3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » ;

Vu la décision n°111625INSHS portant nominations de M. Christian Thibon, aux fonctions de directeur par intérim et de M. Gérard Chouin, aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et recherche n° 3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara ».

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord cadre CNRS/MAEE ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire Ministère des affaires étrangères et européennes.

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Christian Thibon, professeur des universités, est nommé directeur de l'unité de service et recherche n° 3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara », à compter du 1^{er} janvier 2012.

Monsieur Gérard Chouin, chercheur MAEE, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et recherche n° 3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara », à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 mars 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120692INSHS

Portant nominations de M. Christophe Marquet, aux fonctions de directeur et de M. Sebastian Veg, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et recherche n° 3331 intitulée « Asie orientale ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°090070SHS en date du 26 novembre 2009 portant création de l'unité de service et recherche n°3331 intitulée « Asie orientale » ;

Vu la décision n°112047INSHS en date du 17 octobre 2011 portant nominations de M. Christophe Marquet, aux fonctions de directeur par intérim et de M. Sebastian Veg, aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'USR n° 3331 intitulée « Asie orientale ».

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire Ministère des affaires étrangères et européennes.

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Christophe Marquet, professeur des universités, est nommé directeur de l'unité de service et recherche n° 3331 intitulée « Asie orientale » à compter du 1^{er} janvier 2012.

Monsieur Sebastian Veg, professeur agrégé, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et recherche n° 3331 intitulée « Asie orientale », à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 mars 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121047DR17
Décision portant nomination de Sébastien
Briand
assistant de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28 novembre 2011 ;

Considérant que M. Sébastien Briand a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 21 novembre 2011 au 25 novembre 2011 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Sébastien Briand, Assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6590, à compter du 28 novembre 2011.

M. Sébastien Briand exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien Briand est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 mars 2012

Le directeur de l'unité

Vincent Gouëset

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 2

Jean-Emile Gombert

DEC120935DR17

Décision portant nomination de Anne Couturier aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6290, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, dont le directeur est Claude Prigent ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 avril 2011 ;

Considérant que Mme Anne Couturier a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Rennes 1 du 29 novembre 2010 au 03 décembre 2010 ;

Article 1^{er}

Mme Anne Couturier, Assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6290, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Anne Couturier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Anne Couturier, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 01 mars 2012

Le directeur de l'unité

Claude Prigent

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121019DR17
Décision portant nomination de Anne-
Marie Mercier
assistante de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6283, intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, dont le directeur est Jean-Marc Greneche ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 23 janvier 2008 ;

Considérant que Mme Anne-Marie Mercier a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 19 au 21 juin 1996 et du 09 octobre 1996 au 11 octobre 1996 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Anne-Marie Mercier, Ingénieure d'études de 1^{ère} classe, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°6283, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Anne-Marie Mercier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne-Marie Mercier est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait au Mans, le 09 mars 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Marc Greneche

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université du Maine

Yves Guillotin

DEC120966DR17

Décision portant nomination de Aude Guiny aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3387, intitulée Centre de ressources biologiques Xénopex, dont le directeur est Daniel Boujard ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 18 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Aude Guiny a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 21 novembre 2011 au 25 novembre 2011 ;

Article 1^{er}

Mme Aude Guiny, Adjointe technique principale de 2^{ème} classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°3387, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Aude Guiny exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Aude Guiny est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 05 mars 2012

Le directeur de l'unité

Daniel Boujard

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121000DR17

Décision portant nomination de Carolle Lermet aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3122, intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, dont le directeur est Christian Le Bart ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27 juin 2011 ;

Considérant que Mme Carolle Lermet a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 29 novembre 2010 au 03 décembre 2010 ;

Article 1^{er}

Mme Carolle Lermet, Ingénieure d'études de 2^{ème} classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°3122, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Carolle Lermet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Carolle Lernet, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 07 mars 2012

Le directeur de l'unité

Christian Le Bart

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 2

Jean-Emile Gombert

DEC120992DR17

Décision portant nomination de Cécile Mézière aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6200, intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers, dont le directeur est Marc Salle ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17 février 2012 ;

Considérant que Mme Cécile Mézière a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 21 novembre 2011 au 25 novembre 2011.

Article 1^{er}

Mme Cécile Mézière, Ingénieure d'études de 1^{ère} classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6200, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Cécile Mézière exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Cécile Mézière, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Angers, le 06 mars 2012

Le directeur de l'unité

Marc Salle

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université d'Angers

Jean-Paul Saint-André

DEC121023DR17
Décision portant nomination de Cédric
Fischmeister
assistant de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 décembre 2007 ;

Considérant que M. Cédric Fischmeister a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 15 juin 2009 au 07 juillet 2009 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Cédric Fischmeister, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6226, à compter du 01 janvier 2012.

M. Cédric Fischmeister exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cédric Fischmeister est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 09 mars 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Luc Adam

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC120968DR17

Décision portant nomination de Céline Liorzou aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6538, intitulée Domaines océaniques, dont le directeur est Christophe Delacourt ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19 octobre 2011 ;

Considérant que Mme Céline Liorzou a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Bretagne Occidentale les 14,17 et 14 mars 2011 et les 16,19 et 23 mai 2011 ;

Article 1^{er}

Mme Céline Liorzou, Ingénieure d'études de 2^{ème} classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6538, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Céline Liorzou exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Céline Liorzou, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Plouzané, le 06 mars 2012

Le directeur de l'unité

Christophe Delacourt

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal Olivard

DEC121024DR17
Décision portant nomination de Didier
François
assistant de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 décembre 2007 ;

Considérant que M. Didier François a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 24 septembre 2002 au 06 novembre 2002 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Didier François, Technicien de la recherche, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6226, à compter du 01 janvier 2012.

M. Didier François exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Didier François est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 09 mars 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Luc Adam

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC120991DR17

Décision portant nomination de Florence L'Hostis aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée Laboratoire de physique des océans, dont le directeur est Claude Roy ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 09 février 2012 ;

Considérant que Mme Florence L'Hostis a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Rennes 1 du 15 juin 2009 au 07 juillet 2009 ;

Article 1^{er}

Mme Florence L'Hostis, Ingénieure d'études de 2^{ème} classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6523, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Florence L'Hostis exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Florence L'Hostis, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Plouzané, le 06 mars 2012

Le directeur de l'unité

Claude Roy

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal Olivard

DEC121020DR17
Décision portant nomination de Frédéric
Legros
assistant de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6283, intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, dont le directeur est Jean-Marc Greneche ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 mars 2008 ;

Considérant que M. Frédéric Legros a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Rhône-Alpes du CNRS du 19 mai 2003 au 21 mai 2003 et du 02 juin 2003 au 04 juin 2003.

DECIDE :

Article 1 : M. Frédéric Legros, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6283, à compter du 01 janvier 2012.

M. Frédéric Legros exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric Legros est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait au Mans le 09 mars 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Marc Greneche

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université du Maine

Yves Guillotin

DEC121016DR17

Décision portant nomination de Gile Criaud Gorse

assistante de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 30 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Gile Criaud Gorse a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Nantes du 07 janvier 2008 au 05 février 2008 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Gile Criaud Gorse, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°6554, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Gile Criaud Gorsse exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Gile Criaud Gorsse est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 08 mars 2012

Le directeur de l'unité

Marc Robin

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Yves Lecointe

DEC121018DR17
Décision portant nomination de Irène
Campistron
assistante de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6283, intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, dont le directeur est Jean-Marc Greneche ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 mars 2008 ;

Considérant que Mme Irène Campistron a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 17 novembre 2004 au 19 novembre 2004 et du 19 janvier 2005 au 21 janvier 2005 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Irène Campistron, Ingénieure d'études hors classe, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°6283 , à compter du 01 janvier 2012.

Mme Irène Campistron exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Irène Campistron est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait au Mans, le 09 mars 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Marc Greneche

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université du Maine

Yves Guillotin

DEC121013DR17
Décision portant nomination de Jean
Nabucet
assistant de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 30 janvier 2012 ;

Considérant que M. Jean Nabucet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Jean Nabucet, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6554, à compter du 01 janvier 2012.

M. Jean Nabucet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean Nabucet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 08 mars 2012

Le directeur de l'unité

Marc Robin

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Yves Lecointe

DEC121001DR17

Décision portant nomination de Jean-Christophe Le Bannier aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6566, intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, dont le directeur est Pierre-Yves Laffont ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 décembre 2011 ;

Considérant que M. Jean-Christophe Le Bannier a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Rennes 1 du 15 décembre 2004 au 25 janvier 2005 ;

Article 1^{er}

M. Jean-Christophe Le Bannier, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6566, à compter du 01 janvier 2012.

M. Jean-Christophe Le Bannier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Christophe Le Bannier, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 07 mars 2012

Le directeur de l'unité

Pierre-Yves Laffont

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC120934DR17

Décision portant nomination de Jean-Yves Cremet aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6290, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, dont le directeur est Claude Prigent ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 février 2008 ;

Considérant que M. Jean-Yves Cremet a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Rennes 1 du 15 décembre 2004 au 25 janvier 2005 ;

Article 1^{er}

M. Jean-Yves Cremet, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6290, à compter du 01 janvier 2012.

M. Jean-Yves Cremet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Yves Cremet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 01 mars 2012

Le directeur de l'unité

Claude Prigent

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121034DR17
Décision portant nomination de Jonathan
Lemaitre
assistant de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20 janvier 2012 ;

Considérant que M. Jonathan Lemaitre a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 21 novembre 2011 au 25 novembre 2011 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Jonathan Lemaitre, Assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 6082, à compter du 01 janvier 2012.

M. Jonathan Lemaitre exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jonathan Lemaitre est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lannion, le 12 mars 2012

Le directeur de l'unité

Pascal Besnard

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121049DR17
Décision portant nomination de Karine
Alain
assistante de prévention dans une unité du
CNRS

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6197, intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, dont la directrice est Anne Godfroy ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07 septembre 2009 ;

Considérant que Mme Karine Alain a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Paris Michel-Ange du CNRS et l'Institut Curie les 28 et 30 janvier 2009 et du 10 mars 2009 au 13 mars 2009 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Karine Alain, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°6197, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Karine Alain exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine Alain est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Plouzané, le 12 mars 2012

La directrice de l'unité

Anne Godfroy

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal Olivard

DEC121046DR17
Décision portant nomination de Katy
Perrigaud
assistante de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est Bernd Grambow ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 30 mars 2007 ;

Considérant que Mme Katy Perrigaud a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Paris Michel-Ange du CNRS du 02 juin 2004 au 04 juin 2004 et du 22 juin 2004 au 24 juin 2004 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Katy Perrigaud, Assistante ingénieure, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°6457, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Katy Perrigaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Katy Perrigaud est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 12 mars 2012

Le directeur de l'unité

Bernd Grambow

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa de la directrice de l'Ecole des Mines de Nantes

Anne Beauval

DEC121002DR17

Décision portant nomination de Laurence David aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 30 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Laurence David a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 21 novembre 2011 au 25 novembre 2011 ;

Article 1^{er}

Mme Laurence David, Assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6554, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Laurence David exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Laurence David, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 07 mars 2012

Le directeur de l'unité

Marc Robin

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Yves Lecointe



DECINSIS

Décision modifiant la décision n°DEC122742 en date du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144 intitulée « Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire »

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144 intitulée « Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire » et nommant Monsieur Jack LEGRAND, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6144 intitulée : « Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

Remplacer :

UMR n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire

Directeur : M. Jack LEGRAND, professeur

Section d'évaluation : 10

Par :
UMR n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement -
agroalimentaire
Directeur : M. Jack LEGRAND, professeur
Directeur adjoint : M. Pascal JAOUEN
Section d'évaluation : 10

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120936DR17

Décision portant nomination de Mickaël Le Fur aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122737DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'équipe de recherche labellisée n°6274, intitulée LARMAUR, dont le directeur est Jean-Christophe Sangleboeuf ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19 janvier 2012 ;

Considérant que M. Mickaël Le Fur a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Rennes 1 du 15 juin 2009 au 07 juillet 2009 ;

Article 1^{er}

M. Mickaël Le Fur, Assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6274, à compter du 01 janvier 2012.

M. Mickaël Le Fur exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Mickaël Le Fur est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 01 mars 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Christophe Sangleboeuf

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC120990DR17

Décision portant nomination de Nicolas Grima aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée Laboratoire de physique des océans, dont le directeur est Claude Roy ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 09 février 2012 ;

Considérant que M. Nicolas Grima a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée conjointement par la Délégation Paris Michel-Ange du CNRS et l'Institut Curie les 28 et 30 janvier 2009 et du 10 mars 2009 au 13 mars 2009 ;

Article 1^{er}

M. Nicolas Grima, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6523, à compter du 01 janvier 2012.

M. Nicolas Grima exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nicolas Grima, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Brest, le 06 mars 2012

Le directeur de l'unité

Claude Roy

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal Olivard

DEC121039DR17
Décision portant nomination de Olivier
Jambon
assistant de prévention dans une unité du
CNRS

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, dont la directrice est Françoise Binet ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 janvier 2012 ;

Considérant que M. Olivier Jambon a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Ile-de-France Sud du 19 octobre 2005 au 21 octobre 2005 et du 23 novembre 2005 au 25 novembre 2005 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Olivier Jambon, Assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6553, à compter du 01 janvier 2012.

M. Olivier Jambon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier Jambon est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 mars 2012

La directrice de l'unité

Françoise Binet

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121033DR17
Décision portant nomination de Olivier
Tasseau
assistant de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 décembre 2007 ;

Considérant que M. Olivier Tasseau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 15 juin 2009 au 07 juillet 2009 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Olivier Tasseau, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6226, à compter du 01 janvier 2012.

M. Olivier Tasseau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier Tasseau est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 mars 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Luc Adam

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121026DR17
Décision portant nomination de Paul
Hamon
assistant de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 décembre 2007 ;

Considérant que M. Paul Hamon a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS pendant 6 jours en 1996 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Paul Hamon, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6226, à compter du 01 janvier 2012.

M. Paul Hamon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul Hamon est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 09 mars 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Luc Adam

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121045DR17
Décision portant nomination de Romain
Berny
assistant de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est Bernd Grambow ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1^{er} décembre 2008 ;

Considérant que M. Romain Berny a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Romain Berny, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 6457, à compter du 01 janvier 2012.

M. Romain Berny exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Romain Berny est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 12 mars 2012

Le directeur de l'unité

Bernd Grambow

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa de la directrice de l'Ecole des Mines de Nantes

Anne Beauval

DEC120923DR17

Décision portant nomination de Solange Le Bourhis aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont le directeur est Philippe Pierre ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17 décembre 2007 ;

Considérant que Mme Solange Le Bourhis a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

Article 1^{er}

Mme Solange Le Bourhis, Technicienne de la recherche, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6262, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Solange Le Bourhis exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Solange Le Bourhis est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 février 2012

Le directeur de l'unité

Philippe Pierre

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121038DR17
Décision portant nomination de Sylvain
Fève
assistant de prévention dans une unité du
CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17 mars 2008 ;

Considérant que M. Sylvain Fève a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 17 novembre 2004 au 19 novembre 2004 et du 19 janvier 2005 au 21 janvier 2005 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Sylvain Fève, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6082, à compter du 01 janvier 2012.

M. Sylvain Fève exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sylvain Fève est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lannion, le 12 mars 2012

Le directeur de l'unité

Pascal Besnard

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC120988DR17

Décision portant nomination de Sébastien Briand aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28 novembre 2011 ;

Considérant que M. Sébastien Briand a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 21 novembre 2011 au 25 novembre 2011 ;

Article 1^{er}

M. Sébastien Briand, Assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6590, à compter du 01 janvier 2012.

M. Sébastien Briand exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Sébastien Briand, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 06 mars 2012

Le directeur de l'unité

Vincent Gouëset

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 2

Jean-Emile Gombert

DECISION PORTANT NOMINATION

D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)
DANS UNE UNITE DU CNRS

DECISION N°: DEC.120338DR18

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003;

Vu la convention liant l'unité au CNRS ;

Vu l'annonce faite par mél à l'ensemble du personnel de l'unité en date du 09/06/2010 ;

Considérant que Mme Elisabeth FERREIRA a suivi la formation initiale d'ACMO / CoHS organisée par la DR18 du CNRS le 08, 09, 10 décembre 2003 et le 15, 16, 17 mars 2004,

Mme Elisabeth FERREIRA est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité / Correspondant Hygiène et Sécurité (ACMO - CoHS) dans l'unité USR 3078 dirigée par M. Vincent VILLERET, à compter du 21/04/2010,

exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, Mme Elisabeth FERREIRA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Vincent VILLERET.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, 18/08/2010

Le directeur d'unité

M. Vincent VILLERET

Le : 18/08/2010.

Signature :

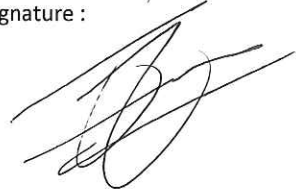


L'ACMO - CoHS

Mme. Elisabeth FERREIRA

Le : 23/08/10

Signature :



Le Délégué régional du CNRS

M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le :

Signature :



Le président de l'Université

Lille 1

M. Philippe ROLLET

Le :

Signature :



Le président de l'Université

Lille 2

M. Christian SERGHEREART

Le :

Signature :

15 NOV. 2010





Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Cannoniers
59046 LILLE Cedex

T 03 20 12 58 00
F 03 20 63 00 43

DEC120828DR18

Décision portant nomination de Mlle Anne DELMONT aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Lille1 Sciences et Technologies le 20 décembre 2010 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8576 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Jean-Claude MICHALSKI directeur de l'unité de recherche n°8576 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10/01/2012 ;

Considérant que Mlle Anne DELMONT a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la DR18 du 06 au 07 du 20 au 21 octobre et du 17 au 18 novembre 2011 ;

Article 1^{er}

Mlle Anne DELMONT IE, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°8576, à compter du 10/01/2012.

Mlle Anne DELMONT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Anne DELMONT, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille le 29/02/2012

Le directeur de l'unité
Jean-Claude MICHALSKI

Visa du délégué régional du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du chef d'établissement partenaire
Philippe ROLLET Président de l'Université Lille1 Sciences et Technologies

DECISION PORTANT NOMINATION
D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)
DANS UNE UNITE DU CNRS – Suite à un changement de directeur d'unité

DECISION N°: DEC 120940DR18

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

Vu la convention liant l'unité au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI du 18/12/2009 nommant M. Vincent VILLERET directeur de l'unité USR 3078 à partir du 01/01/2010 ;

Vu l'annonce faite par mél à l'ensemble du personnel de l'unité en date du 09/06/2010 ;

Vu la décision n° DEC09D002DR18 du 14/01/2009 nommant Mme Paméla VOELKEL Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) à partir du 18/12/2008 ;

Et, considérant que Mme Paméla VOELKEL a suivi la formation initiale d'ACMO / CoHS organisée par la DR18 du CNRS le 12, 13, 14 novembre, et le 01, 02, 03 décembre 2008 ;

Mme Pamela VOELKEL est reconduit dans sa nomination d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité / Correspondant Hygiène et Sécurité (ACMO - CoHS) par M. Vincent VILLERET, directeur de l'unité USR 3078 à partir du 01/01/2010,

exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, Mme Paméla VOELKEL est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Vincent VILLERET.

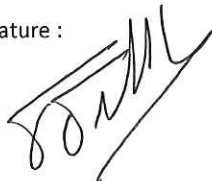
Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, 18/08/ 2010

Le directeur d'unité
M. Vincent VILLERET

Le :

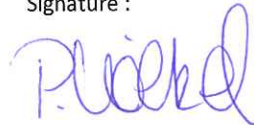
Signature :



L'ACMO - CoHS
Mme Paméla VOELKEL

Le : 30/08/2010

Signature :

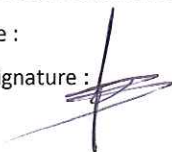


Le Délégué régional du CNRS

M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le :

Signature :

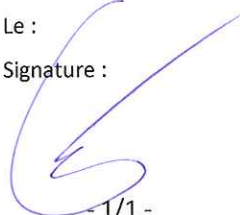


Le président de l'Université
Lille 1

M. Philippe ROLLET

Le :

Signature :

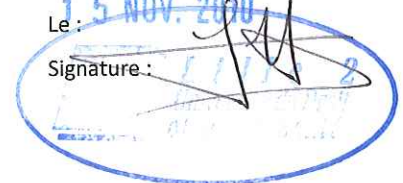


Le président de l'Université
Lille 2

M. Christian SERGHEREART

Le : 15 NOV. 2010

Signature :



Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T 03 20 12 58 00
F 03 20 63 00 43

DECISION PORTANT NOMINATION

D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)
DANS UNE UNITE DU CNRS

DECISION N°: DEC 120939DR18

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;
Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
Vu la convention liant l'unité au CNRS ;
Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/12/2010 ;

Considérant que Mme Catherine MELIET a suivi la formation initiale d'ACMO - CoHS organisée par la DR18 du CNRS le 01, 02, 22, 23 mars et les 19, et 20 avril 2010,

Mme Catherine MELIET est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité - Correspondant Hygiène et Sécurité (ACMO - CoHS) dans l'unité UMR 8181 dirigée par M. Lionel MONTAGNE, à compter du 01/11/2009,

exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, Mme Catherine MELIET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Lionel MONTAGNE.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, 07/12/2010

Le directeur d'unité
M. Lionel MONTAGNE

Le :

Signature :



L'ACMO - CoHS
Mme. Catherine MELIET

Le : 4-1-2011

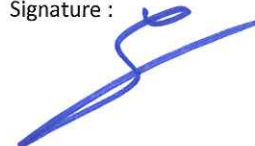
Signature :



Le Délégué régional du CNRS
M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le : 20/12/2010

Signature :



Le Président de l'Université
Lille 1

M. Philippe ROLLET

Le :

Signature :



Le Directeur de l'Ecole
Nationale Supérieure Chimie
Lille

M. Jean GRIMBLLOT

Le : 4/01/2011

Signature :



Le Directeur de l'Ecole
Centrale

M. Etienne CRAYE

Le :

Signature :



Le Président de l'Université
d'Artois

M. Christian MORZEWSKI

Le :

Signature :



Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

DECISION PORTANT NOMINATION

D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)

DANS UNE UNITE DU CNRS – Suite à un changement de directeur d'unité

DECISION N°: DEC100945DR18

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

Vu la convention liant l'unité au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18/12/2009 nommant M. Lionel MONTAGNE directeur de l'unité UMR 8181 à partir du 01/01/2010 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/12/2010;

Vu la décision n° DEC06D131DR18 du 13/06/2006 nommant M. Edouard CAPOEN Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) à partir du 05/05/2006 ;

Et, considérant que M. Edouard CAPOEN a suivi la formation initiale d'ACMO - CoHS organisée par la DR18 du CNRS le 25, 26, 27, septembre et le 09, 10, 11 octobre 2006 ;

M. Edouard CAPOEN est reconduit dans sa nomination d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité - Correspondant Hygiène et Sécurité (ACMO - CoHS) par M. Lionel MONTAGNE, directeur de l'unité UMR 8181 à partir du 01/01/2010,

exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, M. Edouard CAPOEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Lionel MONTAGNE

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, 08/12/2010

Le directeur d'unité
M. Lionel MONTAGNE

Le :

Signature :

L'ACMO - CoHS
M. Edouard CAPOEN

Le : 04/01/2011

Signature :

Le Délégué régional du CNRS
M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le : 20/12/2010

Signature :

Le président de l'Université
de Lille 1
M. Philippe ROLLET

Le :

Signature :

Le Directeur de l'Ecole
Nationale Supérieure de
Chimie de Lille

M. Jean GRIMBLLOT

Le : 4/01/2011

Signature :

Le Directeur Général de l'Ecole
Centrale de Lille
M. Etienne CRAYE

Le :

Signature :

Le président de l'Université
d'Artois
M. Christian MORZEWSKI

Le :

Signature :



Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T 03 20 12 58 00
F 03 20 63 00 43

DECISION PORTANT NOMINATION

D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)

DANS UNE UNITE DU CNRS – Suite à un changement de directeur d'unité

DECISION N°: DEC100944DR18

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

Vu la convention liant l'unité au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18/12/2009 nommant M. Lionel MONTAGNE directeur de l'unité UMR 8181 à partir du 01/01/2010 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/12/2010;

Vu la décision n° DEC06D132DR18 du 13/10/2006 nommant Mme Pascale BARANEK Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) à partir du 05/06/2006 ;

Et, considérant que Mme Pascale BARANEK a suivi la formation initiale d'ACMO - CoHS organisée par la DR18 du CNRS le 25, 26, 27 septembre et le, 09, 10, 11 octobre 2006 ;

Mme Pascale BARANEK est reconduit dans sa nomination d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité - Correspondant Hygiène et Sécurité (ACMO - CoHS) par M. Lionel MONTAGNE, directeur de l'unité UMR 8181 à partir du 01/01/2010,

exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, Mme Pascale BARANEK est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Lionel MONTAGNE.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, 08/12/2010

Le directeur d'unité
M. Lionel MONTAGNE

Le :

Signature :

L'ACMO - CoHS
Mme Pascale BARANEK

Le : 16/12/2010

Signature :

Le Délégué régional du CNRS
M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le : 20/12/2010

Signature :

Le président de l'Université
de Lille 1
M. Philippe ROLLET

Le :

Signature :

Le Directeur de l'Ecole
Nationale Supérieure de
Chimie de Lille

M. Jean GRIMBLLOT

Le : 4/01/2011

Signature :

Le Directeur Général de l'Ecole
Centrale de Lille
M. Etienne CRAYE

Le :

Signature :

Le président de l'Université
d'Artois
M. Christian MORZEWSKI

Le :

Signature :



Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T 03 20 12 58 00
F 03 20 63 00 43

DEC112870INSHS

Portant nomination de M Alexis SPIRE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8026 CERAPS « Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales » dirigé par M Jean-Gabriel CONTAMIN.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8026 intitulée CERAPS « Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales » nommant M Jean-Gabriel CONTAMIN directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire

Décide :

Article 1^{er}

M Alexis SPIRE, Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M Frédéric SAWICKI, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/03/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121030DR20

Décision portant nomination de Mme SCARZELLO Sabine aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

[pour toutes les unités]

Vu la décision n°122743 DSI du 05/01/2012 nommant Pr Eric GILSON directeur de l'unité de recherche n°UMR7284 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/01/2012 ;

Considérant que Mme SCARZELLO Sabine a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du 18-19-20 mai 2010 et les 8-9-10 juin 2010

Article 1^{er}

Mme Sabine SCARZELLO, IE2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7284, à compter du 13 janvier 2012.

Mme Sabine SCARZELLO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme SCARZELLO Sabine est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nice le 24 février 2012

Le directeur de l'unité
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire

DEC121009DRH

Décision portant nomination de Monsieur Pascal LOISEL en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal LOISEL, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, responsable du service *Systèmes et Traitement de l'Information* de la direction des ressources humaines, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du président du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pascal LOISEL demeure affecté à la direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, M. Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2012

Le Président

DEC120863DAJ

Décision portant nomination de M. Philippe Clerc, aux fonctions de chef du service par intérim de la politique immobilière

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - M. Philippe Clerc, Ingénieur de recherche, est nommé chef du service par intérim de la politique immobilière de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation, à compter du 20 février 2012, en remplacement de M. Alain Legendre admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 mars 2012

DEC120947DAJ

Décision portant nomination de M. Bertrand Girard aux fonctions de chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - M. Bertrand Girard, Professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science dans le domaine des rayonnements synchrotrons, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mars 2012

Alain Fuchs



DEC1210031INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Hiroyuki FUJITA en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Hiroyuki FUJITA, directeur du « Center for International Research on MicroMechatronics est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet la mise en place et le suivi des projets avec le Japon.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Hiroyuki FUJITA demeure affecté à l'Institut of Industrial Science-The University of Tokyo et rattaché à l'INSIS

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur Hiroyuki FUJITA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC120793DAJ

Décision portant nomination de M. Joël Moreau aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie,

DÉCIDE :

Art. 1 - M. Joël Moreau, Professeur des Universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie, en charge des « projets scientifiques transverses », à compter du 1^{er} mars 2012.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2012

Alain Fuchs

DEC120647IN2P3

Décision portant nomination de Monsieur Claude COLLEDANI en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Claude COLLEDANI, ingénieur de recherche de deuxième classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le domaine IAO-CAO ELECTRONIQUE.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Claude COLLEDANI demeure affecté à l'institut pluridisciplinaire Hubert Curien à Strasbourg (UMR 7178).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur Claude COLLEDANI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC120646IN2P3

Décision portant nomination de Monsieur Cristinel DIACONU en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Cristinel DIACONU, directeur de recherche de deuxième classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012. Sa mission a pour objet le domaine informatique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Cristinel DIACONU demeure affecté au centre de physique des particules de Marseille (UMR 7346).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012, Monsieur Cristinel DIACONU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC120648IN2P3

Décision portant nomination de Monsieur Cyrille THIEFFRY en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Cyrille THIEFFRY, ingénieur de recherche de première classe, responsable de sûreté nucléaire et de la radioprotection à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules est nommé chargé de mission auprès du président la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la radioprotection et les affaires nucléaires.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Cyrille THIEFFRY demeure affecté à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, à Paris (INS 1618).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur Cyrille THIEFFRY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC120649IN2P3

Décision portant nomination de Monsieur Vincent BONINCHI en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Vincent BONINCHI, ingénieur principal de physique nucléaire de deuxième classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du 1^{er} janvier 2012 au 19 juillet 2012. Sa mission a pour objet le domaine IAO-CAO MECANIQUE.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Vincent BONINCHI demeure affecté à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, à Paris (INS 1618).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 19 juillet 2012, Monsieur Vincent BONINCHI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

Décision portant modification de la décision n°122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 susvisée est modifiée, à compter du 1^{er} janvier 2012, ainsi qu'il suit :

A l'article 1, les termes « Directeur : M. Dominique GARCIA, professeur » sont remplacés par les termes « Directrice par intérim : Mme Marie-Brigitte CARRÉ, chargé de recherche ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain FUCHS



DEC120069INSIS

Décision portant nomination de Madame Pascale HENNEQUIN en qualité de chargée de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Pascale HENNEQUIN, Directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi des activités de recherche relatives au programme ITER.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Pascale HENNEQUIN demeure affectée au laboratoire de physique des plasmas – LPP – UMR7648 – Palaiseau.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Madame Pascale HENNEQUIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/02/2012


Le Président
Alain FUCHS

DEC120222INSU

Décision portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n° 3031 intitulée « unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu la décision n° DEC11A011DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers » et nommant M. Guy Lauvergeon directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marie-Hélène PAPILLON, ingénieur de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité propre de service intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers » n° de code UPS 3031 pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Guy Lauvergeon admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mars 2012

Pour le Président et par délégation,

Xavier INGLEBERT

DEC112826INSU

Portant nomination de M. Philippe Gueguen aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre –ISTerre-

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre et nommant M. Philippe CARDIN directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

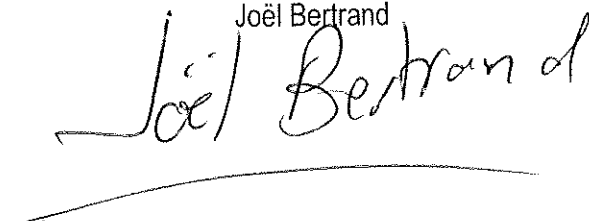
M. Philippe GUEGUEN, directeur de recherche à l'IFSTTAR, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 15 novembre 2011 au 14 novembre 2012 en remplacement de M. Denis JONGMANS, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 8 JAN. 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC120424DR01

Délégation de signature consentie à Monsieur Thomas RÖMER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7192, intitulée « Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures », dont le directeur par intérim est Monsieur Thomas RÖMER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thomas RÖMER, Directeur par intérim de l'unité UMR 7192, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas RÖMER, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique CHARPIN, Directeur Adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 27 Janvier 2012

Le délégué régional

DEC120655DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Alain PROCHIANTZ
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7241, intitulée « Centre interdisciplinaire de recherche en biologie », dont le directeur est Monsieur Alain PROCHIANTZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain PROCHIANTZ, directeur de l'unité UMR 7241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain PROCHIANTZ, délégation de signature est donnée à Madame Nicole BRAURE, Ingénieur d'études 2^{ème} classe, Madame Claudette DI LIEGGHIO, Technicienne de la recherche classe supérieure, Madame Francine ROUSSEAU, Technicienne de la recherche classe normale, Madame Sophie MAUSSION, Adjointe technique, et Madame Danielle FOLQUER, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 7 Février 2012

Le délégué régional

**Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier GLASS
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7534, intitulée « Centre de recherches en mathématiques de la décision », dont le directeur est Monsieur Olivier GLASS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GLASS, directeur de l'unité UMR 7534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GLASS, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BELLIER, Technicienne de la recherche classe exceptionnelle, Monsieur Eric SERE, Professeur d'Université classe exceptionnelle, et Monsieur Jean DOLBEAULT, Directeur de recherche 1^{re} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 30 Janvier 2012

Le délégué régional

DEC120706DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Gilles REGNIER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8006, intitulée « Procédés et Ingénierie en mécanique et matériaux, dont le directeur est Monsieur Thierry BRETHERAU ;

Vu la décision n° DEC113027INSIS du 16 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Gilles REGNIER aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8006, intitulée « Procédés et Ingénierie en mécanique et matériaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Gilles REGNIER, directeur de l'unité UMR 8006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles REGNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry BRETHERAU, Directeur de recherche, Directeur adjoint, et Monsieur Frédéric VALES, Ingénieur de recherche, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 10 Février 2012

Le Délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à Monsieur Alain DELISSEN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8173, intitulée « Chine, Corée, Japon », dont le Directeur est Monsieur Alain DELISSEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain DELISSEN, Directeur de l'unité UMR 8173, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain DELISSEN, délégation de signature est donnée à Monsieur François GIPOULOUX, Directeur de recherche, Monsieur Frédéric OBRINGER, Chargé de recherche, Monsieur Guillaume CARRE, Directeur adjoint, et Madame Valérie GELEZEAU, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 13 Février 2012

Le Délégué régional

DEC120498DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe DUHAMELLE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8558, intitulée « Centre de recherches historiques », dont le directeur est Monsieur Christophe DUHAMELLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe DUHAMELLE, directeur de l'unité UMR 8558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe DUHAMELLE, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BACKOUCHE, Directrice Adjointe, Madame Judith LYON-CAEN, Directrice Adjointe, et Monsieur Joao MORAIS, Secrétaire Général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 1^{er} Février 2012

Le délégué régional

DEC120669DR01

**Délégation de signature consentie à Madame Christine MUSSELIN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7116, intitulée « Centre de sociologie des organisations », dont la directrice est Madame Christine MUSSELIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christine MUSSELIN, directrice de l'unité UMR 7116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine MUSSELIN, délégation de signature est donnée à Madame Edith MARTINE, Ingénieur d'étude, Secrétaire générale, et Monsieur Yannick LE GRESSUS, Technicien de la recherche, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 8 Février 2012

Le Délégué régional

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jérôme KALFON
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 18 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC111163INSHS du 7 juin 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3036, intitulée « Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes - CNRS », dont le directeur est Monsieur Jérôme KALFON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jérôme KALFON, directeur de l'unité UMS 3036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme KALFON, délégation de signature est donnée à Madame Sylvia BOZAN, Ingénieur de recherche 1^{re} classe, Directrice Adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 26 Janvier 2012

Le Délégué régional

DEC120725DR01

**Délégation de signature consentie à Madame Isabelle VEYRAT-MASSON
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UPR 3255, intitulée « Communication et Politique », dont la Directrice est Madame Isabelle VEYRAT-MASSON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle VEYRAT-MASSON, Directrice de l'unité UPR 3255, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle VEYRAT-MASSON, délégation de signature est donnée à Madame Corinne NAVELANT, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 14 Février 2012

Le Délégué régional

DEC120157DR01

Délégation de signature consentie à Monsieur Christian INGRAO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 301, intitulée « Institut d'Histoire du Temps Présent », dont le Directeur est Monsieur Christian INGRAO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christian INGRAO, Directeur de l'unité UPR 301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian INGRAO, délégation de signature est donnée à Madame Anne KERLAN, Chargée de Recherches 1^{re} classe, Directrice Adjointe, et Mademoiselle Morgane JOUVE, Ingénieur d'Etude, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 23 Janvier 2012

Le Délégué Régional

DEC120425DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7192, intitulée « Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures », dont le directeur par intérim est Monsieur Thomas RÖMER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dominique CHARPIN, Directeur Adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 Janvier 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7534, intitulée « Centre de recherches en mathématiques de la décision », dont le directeur est Monsieur Olivier GLASS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle BELLIER, Technicienne de la recherche classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BELLIER, délégation est donnée à Monsieur Eric SERE, Professeur d'université classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BELLIER et de Monsieur Eric SERE, délégation est donnée à Monsieur Jean DOLBEAULT, Directeur de recherche 1^{re} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 Janvier 2012

Le directeur d'unité

DEC120707DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8006, intitulée « Procédés et Ingénierie en mécanique et matériaux », dont le directeur est Monsieur Gilles REGNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry BRETHERAU, Directeur de recherche, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry BRETHERAU, délégation est donnée à Monsieur Frédéric VALES, Ingénieur de recherche, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Fait à Paris, le 10 Février 2012

Le Directeur d'unité

DEC120724DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8173, intitulée « Chine, Corée, Japon », dont le Directeur est Monsieur Alain DELISSEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François GIPOULOUX, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François GIPOULOUX, délégation est donnée à Monsieur Frédéric OBRINGER, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric OBRINGER, délégation est donnée à Monsieur Guillaume CARRE, Directeur adjoint, et à Madame Valérie GELEZEAU, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 Février 2012

Le Directeur d'unité

DEC120499DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8558, intitulée « Centre de recherches historiques », dont le Directeur est Monsieur Christophe DUHAMELLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle BACKOUCHE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BACKOUCHE, délégation est donnée à Madame Judith LYON-CAEN, Directrice Adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BACKOUCHE et de Madame Judith LYON-CAEN, délégation est donnée à Monsieur Joao MORAIS, Secrétaire Général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} Février 2012

Le directeur d'unité

DEC120673DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7116, intitulée « Centre de sociologie des organisations », dont la directrice est Madame Christine MUSSELIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Edith MARTINE, Ingénieur d'étude, Secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith MARTINE, délégation est donnée à Monsieur Yannick LE GRESSUS, Technicien de la recherche, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Fait à Paris, le 8 Février 2012

La Directrice d'unité

DEC120344DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111163INSHS du 7 juin 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3036, intitulée « Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes - CNRS », dont le directeur est Monsieur Jérôme KALFON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sylvia BOZAN, Ingénieur de recherche 1^{re} classe, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 Janvier 2012

Le Directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC120726DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UPR 3255, intitulée « Communication et Politique », dont la directrice est Madame Isabelle VEYRAT-MASSON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Corinne NAVELANT, Assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 Février 2012

La Directrice d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120170DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 301, intitulée « Institut d'Histoire du Temps Présent », dont le Directeur est Monsieur Christian INGRAO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne KERLAN, Chargée de Recherches 1^{re} classe, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne KERLAN, délégation est donnée à Mademoiselle Morgane JOUVE, Ingénieur d'Etude 2^{ème} classe, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 Janvier 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Le Directeur d'Unité

DEC120995DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Alexandros TSOUKIAS
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7243, intitulée « Laboratoire d'Analyse et Modélisation de systèmes pour l'aide à la décision », dont le directeur est Monsieur Vangelis PASCHOS ;

Vu la décision n° DEC120259INS2I du 7 février 2012 portant nomination de Monsieur Alexandros TSOUKIAS aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7243, intitulée « laboratoire d'Analyse et Modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE)» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexandros TSOUKIAS, directeur de l'unité UMR 7243, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandros TSOUKIAS, délégation de signature est donnée à Madame Virginie GABREL, Directrice Adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 7 Mars 2012

Le Délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120884DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7086 intitulée « Interfaces, traitements, organisation et dynamique des systèmes » dont le directeur est Monsieur François Maurel ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Bernard Galland administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2012

Le directeur d'unité

François Maurel

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121043DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120062DSI du 12 mars 2012 portant création de l'unité GDR 3536 intitulée « Architecture et Dynamique Nucléaires » dont le directeur est Monsieur Jean-Marc Victor ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Sylvie Dalla Foglia technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Sylvie Dalla Foglia, délégation est donnée à Monsieur Christophe Lavelle CR2 chercheur aux fins mentionnées à l'article 1er.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Le directeur d'unité

Jean-Marc Victor

DEC120883DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur François Maurel par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7086, intitulée « Interfaces, traitements, organisation et dynamique des systèmes », dont le directeur est Monsieur François Maurel ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur François Maurel, directeur de l'unité UMR 7086, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

- ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François Maurel, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard Galland IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° 111788DR02 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121042DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Marc Victor par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision n° 120062DSI du 12 mars 2012 portant création de l'unité GDR 3536, intitulée « Architecture et Dynamique Nucléaires », dont le directeur est Monsieur Jean-Marc Victor ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc Victor, directeur de l'unité GDR 3536, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

- ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc Victor, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie Dalla Foglia TCE, Monsieur Christophe Lavelle CR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC120556DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe Walter par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision n° 122740DSI du 30 mars 2012 portant création de l'unité FR 3506, intitulée « New AGLAE », dont le directeur est Monsieur Philippe Walter ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Philippe Walter, directeur de l'unité FR 3506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

- ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} Mars 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à M. Michel LATROCHE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC090011CHIM du 23 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7182, intitulée « Institut de chimie des matériaux Paris-Est (ICMPE) », dont le directeur est M. Michel LATROCHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel LATROCHE, directeur de l'unité UMR 7182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LATROCHE, délégation de signature est donnée à Mme Valérie LANGLOIS, Professeure à l'université Paris Est Créteil Val de Marne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 3

La décision n° DEC100115DR03 du 18 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} janvier 2012

Le délégué régional

**Délégation de signature consentie à M. Laurent FELLER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8589, intitulée « Laboratoire de Médiévisique Occidentale de Paris », dont le directeur est M. Laurent FELLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent FELLER, directeur de l'unité UMR 8589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FELLER, délégation de signature est donnée à M. Darwin SMITH, DR au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 3

La décision n° DEC100021DR03 du 05 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 12 mars 2012

Le délégué régional

**Délégation de signature consentie à M. Stéphane JAFFARD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3522, intitulée « Fédération de recherche Bézout », dont le directeur est M. Stéphane JAFFARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane JAFFARD, directeur de l'unité FR 3522, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane JAFFARD, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre BEAL, Professeure à l'université Paris-Est Marne-la-vallée, à M. Jean-François DELMAS, Professeur à l'Ecole des Ponts ParisTech, et à M. François BOUCHUT, DR au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} mars 2012

Le délégué régional

**Délégation de signature consentie à M. Stéphane JAFFARD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC120062DSI portant création de l'unité GDR 3475 au 1^{er} janvier 2012, intitulée « Analyse multifractale », dont le directeur est M. Stéphane JAFFARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane JAFFARD, directeur de l'unité GDR 3475, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane JAFFARD, délégation de signature est donnée à M. Stéphane SEURET, Maître de conférences à l'université Paris Est Créteil Val de Marne, et à M. Arnaud DURAND, Maître de conférences à l'université Paris Sud, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} mars 2012

Le délégué régional

**Délégation de signature consentie à M. Sébastien AUBOURG
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC10A010DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité ERL n° 8196, intitulée « Bioinformatique et génomique végétale » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien AUBOURG, responsable de l'unité ERL 8196, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien AUBOURG, délégation de signature est donnée à M. Héribert HIRT, DR à l'INRA, et à M. Arnaud CHARPENTIER, IE à l'INRA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La décision n° DEC120831DR03 du 20 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 05 mars 2012

Le délégué régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE RESPONSABLE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A010DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité ERL n° 8196, intitulée « Bioinformatique et génomique végétale » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud CHARPENTIER, IE à l'INRA, à l'effet de signer au nom du responsable d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 20 février 2012

Le responsable d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faïçal AZAIEZ ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON, délégation est donnée à Monsieur Saïd ESSABAA, ingénieur de recherche, directeur de la division accélérateurs aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON et de Monsieur Saïd ESSABAA, délégation est donnée à Monsieur Jacques GUILLOT, chargé de recherche, directeur de la division de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON, de Monsieur Saïd ESSABAA et de Monsieur Jacques GUILLOT, délégation est donnée à Madame Valérie CHAMBERT, ingénieure de recherche, directeur de la division instrumentation et informatique aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 février 2012

Monsieur Faiçal AZAIEZ
Directeur de l'unité n° UMR8608

Madame Lucette PORCHERON

Monsieur Saïd ESSABAA

Monsieur Jacques GUILLOT

Madame Valérie CHAMBERT

DEC120709DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Faiçal AZAIEZ, directeur de l'UMR8608
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faiçal AZAIEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Faiçal AZAIEZ, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Faiçal AZAIEZ, délégation de signature est donnée à Madame Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, Monsieur Saïd ESSABAA, ingénieur de recherche, Monsieur Jacques GUILLOT, chargé de recherche, et Madame Valérie CHAMBERT, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111124DR04 du 16/05/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 février 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Faiçal AZAIEZ

Madame Lucette PORCHERON

Monsieur Saïd ESSABAA

Monsieur Jacques GUILLOT

Madame Valérie CHAMBERT

DEC120143DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Bruno ROBERT, directeur de l'UMR8221
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 122735DSI approuvant la création, à compter du 1^{er} janvier 2012, de l'UMR8221, intitulée « Systèmes membranaires, photobiologie, stress et détoxification », dont le directeur est Monsieur Bruno ROBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno ROBERT, directeur de l'unité UMR8221, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ROBERT, délégation de signature est donnée à Madame Sophie LE MAOUT, cadre administratif CEA, Monsieur Francis HARAUX, directeur de recherche, et Madame Céline LENTZ, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Bruno ROBERT

Madame Sophie LE MAOUT

Monsieur Francis HARAUX

Madame Céline LENTZ

DEC120217DR04

**Délégation de signature consentie à *Monsieur Jean-François ROCH, UPR3321*
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3321, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François ROCH, professeur à l'unité UPR3321, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-François ROCH**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre PILLET, directeur de recherche, Monsieur Olivier DULIEU, directeur de recherche, et Madame Amanda TREPAGNY, ingénieure d'études**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **10A004DR04** du 01/01/2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Jean-François ROCH

Monsieur Pierre PILLET

Monsieur Olivier DULIEU

Madame Amanda TREPAGNY

DEC120510DR04

**Délégation de signature consentie à *Monsieur Marc MEZARD*, directeur de l'UMR8626
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8626, intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques », dont le directeur est Monsieur Marc MEZARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc MEZARD, directeur de l'unité UMR8626, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Marc MEZARD**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Emmanuel TRIZAC, professeur, Madame Claudine LE VAOU, technicienne**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **10A042DR04** du 01/01/2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Marc MEZARD

Monsieur Emmanuel TRIZAC

Madame Claudine LE VAOU

DEC120508DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick LE QUERE, directeur de l'UPR3251
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 08A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 1^{er} janvier 2009 de l'UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur Patrick LE QUERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LE QUERE, directeur de l'unité UPR3251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LE QUERE, délégation de signature est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, Madame Karine BASSOULET, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 07A089DR04 modifiée du 1^{er} avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Patrick LE QUERE

Madame Anne VILNAT

Madame Karine BASSOULET

DEC120708DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe MAITRE, directeur de la FR3510
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 122740DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2012, de la FR3510, intitulée « Laboratoire de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Philippe MAITRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MAITRE, directeur de l'unité FR3510, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Philippe MAITRE

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 1^{er} janvier 2009 de l'UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur Patrick LE QUERE ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne VILNAT, délégation est donnée à Madame Karine BASSOULET, ingénieure de recherche, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2012

Monsieur Patrick LE QUERE
Directeur de l'unité n° UPR3251

Madame Anne VILNAT

Madame Karine BASSOULET

DEC120959DR05

Délégation de signature consentie à Monsieur Hervé Le Treut, à Madame Françoise Beaud, et à Madame Nicole Papineau, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Monsieur Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{ER} Avril 2007 ;

Vu la décision n°DEC10A006DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°636, intitulée « Institut Pierre Simon Laplace », dont le directeur Monsieur Hervé Le Treut;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hervé Le Treut, directeur de la fédération de recherche n°636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Le Treut, délégation de signature est donnée à Madame Françoise Beaud, IE2, administratrice, et à Madame Nicole Papineau, Directrice Adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100167DR05 du 21 Janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} janvier 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 24 janvier 2012

Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

DEC120262DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A006DSI du 19 décembre 2009 portant renouvellement de la fédération de recherche n°636, intitulée Institut Pierre Simon Laplace dont le directeur est Hervé Le Treut ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Beaud, IE2, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Beaud, délégation est donnée à Mme Nicole Papineau, Directrice Adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 24 janvier 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie à M. Luc Penicaud par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6265, intitulée « Centre des sciences du goût et de l'alimentation », dont le directeur est Luc Penicaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc Penicaud, directeur de l'unité mixte de recherche n°6265, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Luc Penicaud, délégation de signature est donnée à **M. Olivier Lalouette**, Ingénieur d'études INRA, secrétaire général, à **M. Jean-François Ferveur**, Directeur de recherche CNRS, chef d'équipe et à **M. Benoît Schaal**, Directeur de recherche CNRS, chef d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100228DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe Piéri

Luc Penicaud

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 6265

Olivier Lalouette

Jean-François Ferveur

Le délégataire

Le délégataire

Benoît Schaal

Le délégataire

Délégation de signature consentie à M. Luis Paris par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5584, intitulée « Institut de mathématiques de Bourgogne », dont le directeur est Luis PARIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luis Paris, directeur de l'unité mixte de recherche n°5584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Luis Paris, délégation de signature est donnée à **M. Christian Klein**, professeur des universités et à **M. Jean-Baptiste Caillau**, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110481DR06 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe Piéri

Luis Paris

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 5584

Christian Klein

Jean-Baptiste Caillau

Le délégataire

Le délégataire

Délégation de signature consentie à M. Daniel GILBERT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6249, intitulée « Laboratoire Chrono-environnement », dont le directeur est Daniel GILBERT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel GILBERT, directeur de l'unité mixte de recherche n°6249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Gilbert, délégation de signature est donnée à **M. Philippe Barral**, Ingénieur de recherche hors classe à l'Université de Franche-Comté, à **M. Olivier Fabbri**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, à **M. Francis Raoul**, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté et à **Mme Sylvie Costille-Varey**, Assistant ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100192DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe Piéri

Daniel Gilbert

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 6249

Philippe Barral

Olivier Fabbri

Le délégataire

Le délégataire

Francis Raoul

Sylvie Costille-Varey

Le délégataire

La délégataire

Délégation de signature consentie à M. Franck DENAT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6302, intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne », dont le directeur est Franck DENAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck DENAT, directeur de l'unité mixte de recherche n°6302, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DENAT, délégation de signature est donnée à **M. Pierre LE GENDRE**, professeur des universités, directeur adjoint et **Mme Claire LEJAULT**, assistant ingénieur CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100169DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe PIÉRI

Franck DENAT

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 6302

Pierre LE GENDRE

Claire LEJULT

Le délégataire

La délégataire

Délégation de signature consentie à M. François Favory par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3124, intitulée « Maison des sciences, de l'homme et de l'environnement », dont le directeur est François Favory ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Favory, directeur de l'unité de service et de recherche n°3124, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de François Favory, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Claude Daumas**, professeur des universités, directeur adjoint et **Mme Isabelle Mouret**, ingénieur d'études CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100185DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe Piéri

François Favory

Délégué Régional

Directeur de l'USR 3124

Jean-Claude Daumas

Isabelle Mouret

Le délégataire

La délégataire

DEC120135DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3245, intitulée « Terre-homme-environnement-temps-astronomie », dont le directeur est François VERNOTTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à à **Mme Florence Michel**, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à l'Université de Franche-Comté, responsable des services administratifs, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

François Vernotte

Délégation de signature consentie à M. François Vernotte par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3245, intitulée « Terre-homme-environnement-temps-astronomie », dont le directeur est François VERNOTTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Vernotte, directeur de l'unité mixte de service n°3245, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement François Vernotte, délégation de signature est donnée à **Mme Florence Michel**, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à l'Université de Franche-Comté, responsable des services administratifs, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110116DR06 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe Piéri

François Vernotte

Délégué Régional

Directeur de l'UMS 3245

Florence Michel

La délégataire

Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul Guillaumet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6298, intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés », dont le directeur est Jean-Paul Guillaumet;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Paul Guillaumet, directeur de l'unité mixte de recherche n°6298, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Paul Guillaumet, délégation de signature est donnée à **Mme Martine Clouzot**, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, directrice adjointe et **Rémi Martineau**, Chargé de recherche CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC112031DR06 du 1^{er} septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe Piéri

Jean-Paul Guillaumet

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 6298

Martine Clouzot

Rémi Martineau

Le délégataire

Le délégataire

Délégation de signature consentie à M. Samuel Mercier par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3496 pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, intitulée « Laboratoire d'économie et de gestion », dont le directeur est Samuel Mercier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samuel Mercier, directeur de la FRE n°3496, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Samuel Mercier, délégation de signature est donnée à **Mme Elisabeth Penez**, Technicienne de classe exceptionnelle à l'Université de Bourgogne, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100160DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe Piéri

Samuel Mercier

Délégué Régional

Directeur de la FRE 3496

Elisabeth Penez

La délégataire

DEC120090DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3496 pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, intitulée « Institut de recherche sur l'éducation », dont le directeur est Samuel MERCIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Elisabeth Penez**, Technicienne de classe exceptionnelle à l'Université de Bourgogne, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Samuel Mercier

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6249, intitulée « Laboratoire Chrono-environnement », dont le directeur est Daniel GILBERT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe Barral**, Ingénieur de recherche hors classe à l'Université de Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Barral, délégation est donnée à **M. Olivier Fabbri**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Barral et de M. Olivier Fabbri, délégation est donnée à **M. Francis Raoul**, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Barral, de M. Olivier Fabbri et de M. Francis Raoul, délégation est donnée à **Mme Sylvie Costille-Varey**, Assistant ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Daniel Gilbert

DEC120128DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6265, intitulée « Centre des sciences du goût et de l'alimentation », dont le directeur est Luc PENICAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Olivier Lalouette**, Ingénieur d'études INRA, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Lalouette, délégation est donnée à **M. Jean-François Ferveur**, Directeur de recherche CNRS, chef d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Lalouette et de M. Jean-François Ferveur, délégation est donnée à **M. Benoît Schaal**, Directeur de recherche CNRS, chef d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Luc Penicaud

DEC120092DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6298, intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés », dont le directeur est Jean-Paul Guillaumet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Martine Clouzot**, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine Clouzot, délégation est donnée à **M. Rémi Martineau**, Chargé de recherche CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Jean-Paul Guillaumet

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6302, intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne », dont le directeur est Franck DENAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre LE GENDRE**, professeur des universités, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LE GENDRE, délégation est donnée à **Mme Claire LEJAULT**, assistant ingénieur CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Franck DENAT

DEC120137DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3124, intitulée « Maison des sciences, de l'homme et de l'environnement », dont le directeur est François FAVORY;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Claude Daumas**, professeur des universités, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Daumas, délégation est donnée à **Mme Isabelle Mouret**, ingénieur d'études CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

François Favory

DEC121104DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric BAYART par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC120062DSI du 29 février 2012, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2753, intitulée Analyse Fonctionnelle et Harmonique et Probabilités, dont le directeur est Monsieur Frédéric BAYART ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BAYART, directeur de l'unité GDR2753, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BAYART, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud GUILLIN, Professeur, et à Madame Valérie SOURLIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120914DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Thierry DAUXOIS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5672, intitulée Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon, dont le directeur est Monsieur Thierry DAUXOIS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Thierry DAUXOIS, directeur de l'unité UMR5672, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry DAUXOIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick OSWALD, Directeur de recherche, et à Madame Nadine CLERVAUX, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112979DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121084DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Thierry EPICIER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122740DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité FR3507, intitulée Microscopie électronique et sonde atomique, dont le directeur est Monsieur Thierry EPICIER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Thierry EPICIER, directeur de l'unité FR3507, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry EPICIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne SNOECK, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mars 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120960dr08

Délégation de signature consentie à M. Gabriel BERGOUNIOUX, Directeur de l'unité UMR n°7270 intitulée Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7270, intitulée Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL), dont le directeur est M. Gabriel BERGOUNIOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gabriel BERGOUNIOUX, directeur de l'unité UMR n°7270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120378dr08

Délégation de signature consentie à M. Jean-Michel POUVESLE, Directeur de l'unité GDR n°3374 intitulée Applications Biomédicales des Plasmas (ABIOPLAS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC10A013DSI modifiée du 26 mars 2010 portant création de l'unité GDR n°3374 intitulée Applications Biomédicales des Plasmas (ABIOPLAS), dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR n°3374, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120965dr08

Délégation de signature consentie à M. Joël BIARD, Directeur de l'unité FR n°3482 intitulée Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance (FESMAR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR n°3482, intitulée Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance (FESMAR), dont le directeur est M. Joël BIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, directeur de l'unité FR n°3482, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BIARD, délégation de signature est donnée à Mme Cécile TREFFORT, Professeure des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120964dr08

Délégation de signature consentie à M. Kamel DORAI, Directeur de l'unité UMR n°7301 intitulée Migrations Internationales, Espaces et Sociétés, par le délégué régional (MIGRINTER) en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7301, intitulée Migrations Internationales, Espaces et Sociétés (MIGRINTER), dont le directeur est M. Kamel DORAI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Kamel DORAI, directeur de l'unité UMR n°7301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Kamel DORAI, délégation de signature est donnée à M. Maurad HAMAIDI, Assistant-Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120962dr08

Délégation de signature consentie à M. Karim AIT-MOKHTAR, Directeur de l'unité FRE n°3474 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement (LaSIE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3474, Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement (LaSIE), dont le directeur est M. Karim AIT-MOKHTAR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Karim AIT-MOKHTAR, directeur de l'unité FRE n°3474, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karim AIT-MOKHTAR, délégation de signature est donnée à M. Xavier FEAUGAS, Professeure des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120986dr08

Délégation de signature consentie à M. Marc LETHIECQ, Directeur de l'unité FR n°3110 intitulée Fédération Acoustique du Nord-Ouest (FANO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°3110, intitulée Fédération Acoustique du Nord-Ouest (FANO), dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité FR n°3110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LETHIECQ, délégation de signature est donnée à Mme Viviane SOURAMASING, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120985dr08

Délégation de signature consentie à M. Marc LETHIECQ, Directeur de l'unité UMR n°7347 intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7347, intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN), dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité UMR n°7347, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LETHIECQ, délégation de signature est donnée à Mme Viviane SOURAMASING, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120963dr08

Délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité FR n°2708 intitulée Physique et Chimie du Vivant (PCV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°2708, intitulée Physique et Chimie du Vivant (PCV), dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité FR n°2708, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120889dr08

Délégation de signature consentie à M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR n°7262 intitulée Institut de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements (IPHEP) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7262, intitulée Institut de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements (IPHEP), dont le directeur est M. Patrick VIGNAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR n° 7262, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick VIGNAUD, délégation de signature est donnée à M. Franck GUY, Chargé de recherche et à Mme Ghislaine FLORENT, Assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 22 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120958dr08

Délégation de signature consentie à M. Patrick VILLIEU, Directeur de l'unité UMR n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7322, intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO), dont le directeur est M. Patrick VILLIEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick VILLIEU, directeur de l'unité UMR n°7322, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120955dr08

Délégation de signature consentie à M. Vincent RIDOUX, Directeur de l'unité UMS n°3462 intitulée Systèmes d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins (SOCMOM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMS n°3462, intitulée Systèmes d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins (SOCMOM), dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS n°3462, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120734dr08

Délégation de signature consentie à M. Vincent T’KINDT, Directeur de l’unité ERL n°6305 intitulée Ordonnancement et Conduite (OC), par le délégué régional en sa qualité d’ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l’ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d’ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d’évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122737DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité ERL n°6305, intitulée Ordonnancement et Conduite (OC), dont le directeur est M. Vincent T’KINDT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent T’KINDT, directeur de l'unité ERL n°6305, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent T'KINDT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles BILLAUT, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 06 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120953dr08

Délégation de signature consentie à M. Yann HERAULT, Directeur de l'unité UPS n°44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122738DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS n°44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM), dont le directeur est M. Yann HERAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yann HERAULT, directeur de l'unité UPS n°44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann HERAULT, délégation de signature est donnée à Mme Cécile FREMOND, Ingénieure de recherche, et à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann HERAULT et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure, et à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de recherche, pour les demandes de facturation transmises à la délégation régionale Centre Poitou-Charentes.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120961dr08

Délégation de signature consentie à Mme Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE n°3500 intitulée Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale (CECOJI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3500, Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale (CECOJI), dont la directrice est Mme Marie CORNU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie CORNU, directrice de l'unité FRE n°3500, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120952dr08

Délégation de signature consentie à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Directrice de l'unité UMS n°2268 intitulée Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone (JURISCOPE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMS n°2268, intitulée Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone (JURISCOPE), dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, directrice de l'unité UMS n°2268, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, délégation de signature est donnée à Mme Audrey MOUNEAU-LALLEMENT, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation de signature est donnée à M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 €uros.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120997dr08

Délégation de signature consentie à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7285, intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP), dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR n° 7285, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT, délégation de signature est donnée à M. Yannick POUILLOUX, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT et du subdélégué mentionné à l'article 2, délégation est donnée à Mme Nathalie RANGER, Technicienne de classe supérieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 €.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La décision n° DEC120733dr08 du 06 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 6

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 07 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120957dr08

Délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, Directrice de l'unité UMR n°7355 intitulée Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7355, intitulée Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM), dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie QUESNIAUX, directrice de l'unité UMR n°7355, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121196dr08

Délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, Directrice de l'unité UMR n°7355 intitulée Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7355, intitulée Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM), dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie QUESNIAUX, directrice de l'unité UMR n°7355, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie QUESNIAUX, délégation de signature est donnée à M. Bernhard RYFFEL, Directeur de recherche, à Mme Isabelle COUILLIN, Chargée de recherche, et à M. Sylvain BRIAULT, Praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision N° DEC120957DR08 du 05 mars 2012 est annulée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 29 mars 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121044dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7247, intitulée Physiologie de la Reproduction et des Comportements (PRC), dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry MAGALLON, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MAGALLON, délégation est donnée à M. Jacky WOJTENKA, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 février 2012

Florian GUILLOU
Directeur de l'UMR n°7247

DEC121133dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7292, intitulée Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer (GICC), dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier HERAULT, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier HERAULT, délégation est donnée à Mme Evelyne DEQUEANT, Assistante-Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 19 mars 2012

Gilles PAINAUD
Directeur de l'UMR n°7292

DEC121134dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. José MENDEZ, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, délégation est donnée à M. Philippe GOUDEAU, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ et de M. Philippe GOUDEAU, délégation est donnée à M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur à l'ENSMA, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, et de M. Jean-Claude GRANDIDIER, délégation est donnée à M. Jacques BOREE, Professeur à l'ENSMA, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER et de M. Jacques BOREE délégation est donnée à M. Marc BELLENOUE, Professeur à l'ENSMA, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE et de M. Marc BELLENOUE, délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE et de M. Yves GERVAIS, délégation est donnée à M. Denis LEMONNIER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS et de M. Denis LEMONNIER, délégation est donnée à M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER et de M. Saïd ZEGHLOUL, délégation est donnée à M. Mihai ARGHIR, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Saïd ZEGHLOUL et de M. Mihaï ARGHIR, délégation est donnée à M. Louis HUET, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Saïd ZEGHLOUL et de M. Mihaï ARGHIR, délégation est donnée à M. Louis HUET, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihaï ARGHIR et de M. Louis HUET, délégation est donnée à Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihaï ARGHIR, de M. Louis HUET et de Mme Nicole DUBOIS, délégation est donnée à M. Serge MACIA, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihaï ARGHIR, de M. Louis HUET, Mme Nicole DUBOIS et de M. Serge MACIA, délégation est donnée à Mme Françoise ASTIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 15

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 16

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 19 mars 2012

Jean-Paul BONNET
Directeur de l'UPR n°3346

DEC121037dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique LIDOREAU, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Jean-Paul MONGE
Directeur de l'UMR n°7261

DEC121140dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance (FESMAR), dont le directeur est M. Joël BIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile TREFFORT, Professeure des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 23 mars 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Joël BIARD
Directeur de la FR n°3482

DEC120896dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°2964, intitulée Fédération Denis Poisson, dont le directeur est M. Jérôme LE ROUSSEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ahmad EL SOUFI, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmad EL SOUFI, délégation est donnée à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmad EL SOUFI et de M. Amaury MOUCHET, délégation est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 23 février 2012

Jérôme LE ROUSSEAU
Directeur de la FR n°2964

DEC121139dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7301, intitulée Migrations Internationales, Espaces et Sociétés (MIGRINTER), dont le directeur est M. Kamel DORAI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Maurad HAMAIDI, Assistant-Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 16 mars 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Kamel DORAI
Directeur de l'UMR n°7301

DEC121056dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3474, intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement (LaSIE), dont le directeur est M. Karim AIT-MOKHTAR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier FEAUGAS, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 08 mars 2012

Karim AIT-MOKHTAR
Directeur de la FRE n°3474

DEC121137dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7347 intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN), dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Viviane SOURAMASING, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 09 mars 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Marc LETHIECQ
Directeur de l'UMR n°7347

DEC121136dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR n°3110 intitulée Fédération Acoustique du Nord-Ouest (FANO), dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Viviane SOURAMASING, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 09 mars 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Marc LETHIECQ
Directeur de la FR n°3110

DEC121161dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA), dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luigi AGROFOGLIO, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 23 mars 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Olivier MARTIN
Directeur de l'UMR n°7311

DEC120998dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7262 intitulée Institut de Paléoprimatologie, paléontologie Humaine : Evolution et Paléoenvironnements (IPHEP), dont le directeur est M. Patrick VIGNAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck GUY, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck GUY, délégation est donnée à Mme Ghislaine FLORENT, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Patrick VIGNAUD
Directeur de l'UMR n°7262

DEC121138dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7348 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Applications (LMA), dont le directeur est M. Pol VANHAECKE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc ARNAUDON, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 14 mars 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

PoI VANHAECKE
Directeur de l'UMR n°7348

DEC121135dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM), dont la directrice est Mme Cécile TREFFORT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stephen John MORRISON, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 19 mars 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cécile TREFFORT
Directrice de l'UMR n°7302

DEC121197dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS n°2268, intitulée Juriscope - Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Audrey MOUNEAU-LALLEMENT, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey MOUNEAU-LALLEMENT, délégation est donnée à M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, pour les bons de commandes et missions n'excédant pas 4 000 €uros

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 29 mars 2012

Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS
Directrice de l'UMS n°2268

DEC121160dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°3097 intitulée Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable (FREDD), dont la directrice est Mme Pascale GARCIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claude MERCIER, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 23 mars 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Pascale GARCIA
Directrice de la FR n°3097

DEC120909dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7285, intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP), dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick POUILLOUX, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick POUILLOUX, délégation est donnée à Mme Nathalie RANGER, Technicienne de classe supérieure pour les bons de commandes et missions n'excédant pas 1 000€uros.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 23 février 2012

Sabine PETIT
Directrice de l'UMR n°7285

DEC120523DR10

**Délégation de signature consentie à M. Luc LEBEAU
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'UMR n° 7199, intitulée « Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives » dont le directeur est M. Luc LEBEAU.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc LEBEAU, directeur de l'UMR n° 7199, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Luc LEBEAU, délégation de signature est donnée à M. Jean-Serge REMY [DR adjoint *par intérim* - CNRS] ainsi qu'à Mme Nathalie HAMMERSCHMITT [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 120417 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} février 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120524DR10

**Délégation de signature consentie à M. Cuong PHAM-HUU
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7515, intitulée « Laboratoire des Matériaux, Surfaces et Procédés pour la Catalyse ».

Vu la décision n° 112812INC du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Cuong PHAM-HUU, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7515.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cuong PHAM-HUU, directeur de l'UMR n° 7515, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cuong PHAM-HUU, délégation de signature est donnée à :

- M. Dominique BEGIN [Directeur adjoint UMR n° 7515]
- Mme Véronique VERKRUYSSE [*Gestionnaire*]
- Mme Nathalie WEBER [*Gestionnaire*]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de **20 K€ HT**.

Article 3

La décision n° 112453 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} février 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120816DR10

Délégation de signature consentie à M. Eric WESTHOF par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR n° 9002 intitulée « Architecture et réactivité de l'ARN », dont le directeur est M. Eric WESTHOF.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n° 9002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à M. Patrick FURRER [IE-CNRS] et M. Alain KROL [DR-CNRS] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 120380 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 février 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

Signature des sub-délégués :

Eric WESTHOF :

Patrick FURRER :

Alain KROL :

DEC120322DR10

**Délégation de signature consentie à M. Michel GRANET
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMS n° 830, intitulée « Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre de Strasbourg », dont le directeur est M. Michel GRANET.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel GRANET, directeur de l'UMS n° 830, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GRANET, délégation de signature est donnée à Mme Patricia WALTER [SAR-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de **20 K€ HT**.

Article 3

La décision n° 112419 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie à M. Jean-Michel GUENET par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR n° 22, intitulée « Institut Charles Sadron ».

Vu la décision n° 120006INC du 12 janvier 2012 portant nomination de M. Jean-Michel GUENET, aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche n° UPR22.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel GUENET, directeur de l'UPR n° 22, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel GUENET, délégation de signature est donnée à M. Philippe CHOFFEL [IE-CNRS], à Mme Paule VANNSON [TCE-CNRS] et à Mme Katia BRUZZONE [TCN-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112426 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Signature des sub-délégués :

Jean-Michel GUENET :

Philippe CHOFFEL :

Paule VANNON :

Katia BRUZZONE :

DEC120350DR10

**Délégation de signature consentie à M. Mir Wais HOSSEINI
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7140, intitulée « Laboratoire de Tectonique Moléculaire du Solide », dont le directeur est M. Mir Wais HOSSEINI.

.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mir Wais HOSSEINI, directeur de l'UMR n° 7140, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Mir Wais HOSSEINI, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc PLANEIX [Professeur Uds] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112424 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120351DR10

**Délégation de signature consentie à M. Christian JEUNESSE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A014DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR n° 3442, intitulée « HUMFOSNEO - Signification des dépôts humains en fosse circulaire dans le néolithique moyen d'Europe centrale et occidentale », dont le directeur est M. Christian JEUNESSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian JEUNESSE, directeur de l'unité GDR n° 3442, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° 112378 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120417DR10

**Délégation de signature consentie à M. Luc LEBEAU
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'UMR n° 7199, intitulée « Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives » dont le directeur est M. Luc LEBEAU.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc LEBEAU, directeur de l'UMR n° 7199, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Luc LEBEAU, délégation de signature est donnée à M. Jean-Serge REMY [DR adjoint *par intérim* - CNRS] ainsi qu'à Mme Nathalie HAMMERSCHMITT [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 120417 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} février 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

Signature des sub-délégués :

Luc LEBEAU :

Jean-Serge REMY :

Nathalie HAMMERSCHMITT :

DEC120932DR10

**Délégation de signature consentie à Mme Christelle ROY
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7178 intitulée « Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien », dont la directrice est Mme Christelle ROY.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christelle ROY, directrice de l'UMR n° 7178, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle ROY, délégation de signature est donnée avec un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT à M. Marc ROUSSEAU [Directeur adjoint], à M. Jean SCHIHIN [Directeur administratif - CNRS], M. Alain VAN DORSSELAER [Directeur département DSA], Mme Odile PETIT [Directrice département DEPE], Mme Laurence SABATIER [Adjointe au Directeur du DSA] ainsi qu'à M. Jean-Patrice ROBIN [Adjoint au Directeur du DEPE], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120366 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

Signature des sub-délégués :

Christelle ROY [*Directrice de l'UMR n°7178*] :

Marc ROUSSEAU [*Directeur adjoint*] :

Jean SCHIHIN [*Directeur administratif - CNRS*] :

Alain VAN DORSSELAER [*Directeur département DSA*] :

Odile PETIT [*Directrice département DEPE*] :

Laurence SABATIER [*Adjointe au Directeur du DSA*] :

Jean-Patrice ROBIN [*Adjoint au Directeur du DEPE*] :

Délégation de signature consentie à M. Michel ROHMER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7177, intitulée « Institut de Chimie de Strasbourg », dont le directeur est M. Michel ROHMER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel ROHMER, directeur de l'UMR n° 7177, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ROHMER, délégation de signature est donnée à M. Michel PFEFFER [DR-CNRS], à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN [Professeur-Université], à Mme Evelyne KLOTZ [IR-CNRS] ainsi qu'à Mme Nadia BOUAOUINA [AI-CNRS] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112434 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120416DR10

Délégation de signature consentie à M. Paolo SAMORI par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7006, intitulée « Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires ».

Vu la décision n° 123121INC du 12 janvier 2012 portant nomination de M. Paolo SAMORI, aux fonctions de directeur *par intérim* de l'unité mixte de recherche n° 7006.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paolo SAMORI, directeur de l'UMR n° 7006, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo SAMORI, délégation de signature est donnée à :

- M. Thomas EBBESEN
- Mme Yvette AGNUS [*Professeur UdS - Directrice exécutive de ISIS*]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112366 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070028SCVI du 1^{er} janvier 2008 portant création de l'UPS n° 3156, intitulée « Centre de Neurochimie », dont le directrice est Mme Marie-France BADER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cédric KLIPFEL [AI-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

Marie-France BADER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Directrice de l'UPS3156

Signature du sub-délégué :

Cédric KLIPFEL :

DEC120839DR10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7515, intitulée « Laboratoire des Matériaux, Surfaces et Procédés pour la Catalyse ».

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique BEGIN [Directeur adjoint UMR n° 7515], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BEGIN, délégation est donnée à Mme Véronique VERKRUYSSSE [*Gestionnaire*], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BEGIN et de Mme Véronique VERKRUYSSSE, délégation est donnée à Nathalie WEBER [*Gestionnaire*], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 février 2012

Cuong PHAM-HUU

Directeur de l'UMR n° 7515

Signature des sub-délégués :

Dominique BEGIN :

Véronique VERKRUYSSSE :

Nathalie WEBER :

DEC120823DR10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR N° 9002, intitulée "Architecture et réactivité de l'ARN", dont la directeur est M. Eric WESTHOF.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick FURRER [IE-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick FURRER, délégation est donnée à M. Alain KROL [DR-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Strasbourg, le 13 février 2012

Eric WESTHOF

Directeur de l'UPR n° 9002

Signature des sub-délégués :

Patrick FURRER :

Alain KROL :

DEC120829DR10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR n° 22, intitulée « Institut Charles Sadron ».

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe CHOFFEL [IE-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHOFFEL, délégation est donnée à Mme Paule VANNSON [TCE-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHOFFEL et de Mme Paule VANNSON, délégation est donnée à Mme Katia BRUZZONE [TCN-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 février 2012

Jean-Michel GUENET

Directeur de l'UPR n° 22

Signature des sub-délégués :

Philippe CHOFFEL :

Paule VANNSON :

Katia BRUZZONE :

DEC121075DR10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'UMR n° 7199, intitulée « laboratoire de conception et application de molécules bioactives », dont le directeur est M. Luc LEBEAU.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Serge REMY [DR adjoint par intérim - CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Serge REMY, délégation est donnée à Mme Nathalie HAMMERSCHMITT [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} février 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Luc LEBEAU

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7178 intitulée « Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien », dont la directrice est Mme Christelle ROY.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc ROUSSEAU [Directeur adjoint], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ROUSSEAU, délégation est donnée à M. Jean SCHIHIN [Directeur administratif - CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean SCHIHIN, délégation est donnée à M. Alain VAN DORSSELAER [Directeur département DSA], Mme Odile PETIT [Directrice département DEPE], Mme Laurence SABATIER [Adjointe au Directeur du DSA] ainsi qu'à M. Jean-Patrice ROBIN [Adjoint au Directeur du DEPE], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2012

Signature des sub-délégués :

Christelle ROY [*Directrice de l'UMR n°7178*] :

Marc ROUSSEAU [*Directeur adjoint*] :

Jean SCHIHIN [*Directeur administratif - CNRS*] :

Alain VAN DORSSELAER [*Directeur département DSA*] :

Odile PETIT [*Directrice département DEPE*] :

Laurence SABATIER [*Adjointe au Directeur du DSA*] :

Jean-Patrice ROBIN [*Adjoint au Directeur du DEPE*] :

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7006, intitulée « Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires ».

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas EBBESEN [], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas EBBESEN, délégation est donnée à Mme Yvette AGNUS [*Professeur Uds - Directrice exécutive de ISIS*], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 février 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Paolo SAMORI

Directeur de l'UMR n° 7006

Signature des sub-délégués :

Paolo SAMORI :

|

Thomas EBBESEN :

Yvette AGNUS :

Délégation de signature consentie à M. Paul-Emile PARADAN, directeur de l'UMR 5149, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité 5149, intitulée Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier, dont le directeur est M. Paul-Emile PARADAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paul-Emile PARADAN, directeur de l'unité UMR 5149, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul-Emile PARADAN, directeur de l'unité UMR 5149, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel MARIN, Professeur des Universités, à Mme Nathalie QUINTIN, Assistant Ingénieur et à Mme Sophie CAZANAVE PIN, Adjoint Administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2012



Ghislaine GIBELLO

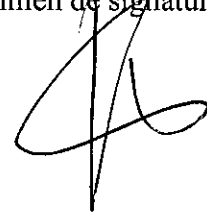
**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**



Directeur d'unité :

NOM : PARADAN Paul-Emile

Spécimen de signature

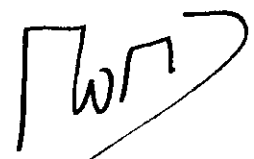
A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Paradan".

En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : MARIN Jean-Michel

Spécimen de signature

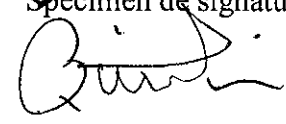
GRADE : Professeur des Universités

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Marin".

2) NOM : QUINTIN Nathalie

Spécimen de signature

GRADE : Assistant Ingénieur

A handwritten signature in black ink, appearing to be "N. Quintin".

3) NOM : CAZANAVE PIN Sophie

Spécimen de signature

GRADE : Adjoint administratif

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Cazanave Pin".

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

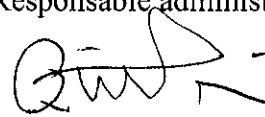
Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM :QUINTIN Nathalie

GRADE :Assistant Ingénieur

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :Responsable administrative

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité
Le Directeur de L'13M.



Paul-Emile PARADAN

DEC120916DR14

Décision modifiant la décision n° 112671DR14 du 26 novembre 2011 de délégation de signature consentie à M. Louis ~~CASTEILLA~~ Casteilla par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick ~~MOUNAUD~~ Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à ~~compter du 1^{er} septembre 2011~~ ;

Vu la décision n° ~~DEC~~11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5273, intitulée STOMALab, dont le directeur est ~~Monsieur M. Louis~~ Casteilla ;

Vu la décision n° ~~DEC~~112671DR14 du 26 novembre 2011 de délégation de signature consentie à M. Louis Casteilla par le délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

~~La décision Le texte « Vu la décision n° DEC11A004DSI 112671DR14 du 4 janvier 26 novembre 2011 portant la création de l'UMR 5241 intitulée STROMALab, dont le directeur est M. Louis Casteilla » et l'article 1^{er} « directeur de l'UMR 5241 » sont modifiés comme suit : susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :~~

~~Remplacer Les termes : « UMR 5241 » sont remplacés par les termes : Par « UMR n° 5273 ».~~

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 février 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

DEC121063DR14

**Délégation de signature consentie à Mme Caroline BONAFOS
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 120060DSI du 29 février 2012 portant création du groupement de recherche n° 3531, intitulé « Nanocristaux dans les diélectriques pour l'électronique et pour l'optique », dont la directrice est Mme Caroline BONAFOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Caroline BONAFOS, directrice du groupement de recherche n° 3531, à

l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline BONAFOS, délégation de signature est donnée à M. Fabrice GOURBILLEAU, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 mars 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121064DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120060DSI du 29 février 2012 portant création du groupement de recherche n° 3531, intitulé « Nanocristaux dans les diélectriques pour l'électronique et pour l'optique », dont la directrice est Mme Caroline BONAFOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice GOURBILLEAU, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 mars 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Caroline BONAFOS

DEC120515DR14

Délégation de signature consentie à M. Denis ECKERT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires ;

Vu la décision n° 113043INSHS du 23 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ECKERT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5193 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis ECKERT, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5193, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis ECKERT directeur, délégation de signature est donnée à M. François SICOT, PR2, à M. Olivier PLIEZ, DR2, et à M. Guillaume ROZENBERG, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} février 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

M. Patrick MOUNAUD

DEC120503DR14

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Pascal CAMBRONNE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant approuvant le renouvellement de l'unité n° 2294, intitulée Systèmes d'Energie Electrique dans leurs Dimensions Sociétales ;

Vu la décision n° 112864INSIS du 4 janvier 2012 nommant M. Jean-Pascal CAMBRONNE directeur par intérim du GDR n° 2294 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pascal CAMBRONNE, directeur par intérim de l'unité n° 2294, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 31 janvier 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120490DR14

**Délégation de signature consentie à M. Martin GIARD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5277, intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie, dont le directeur est M. Martin GIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Martin GIARD, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5277, à l'effet de

signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin GIARD, directeur, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc ATTEIA, Astronome, à M. Philippe LOUARN, DR2, à M. Patrick PINET, DR2, à M. Roger PONS, IRHC, à Mme Emilie BESANCON, IE2, à M. Alexandre BAUDRIMONT, IE2 et à Mme Nicole LE GAL, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112672DR14 du 26 novembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 31 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

M. Patrick MOUNAUD

DEC120518DR14

Délégation de signature consentie à Mme Martine MASBERNAT

par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n° 2980, intitulé « Approches Multi-Physiques pour les systèmes Colloïdaux Concentrés » dont la directrice est Mme Martine Masbernat ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martine MASBERNAT, directrice du groupement de recherche n° 2980, à

l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine MASBERNAT, délégation de signature est donnée à Mme Patricia ULIANA, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} février 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120513DR14

**Délégation de signature consentie à M. Pierre SOLER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n° 831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° 120001INSU du 18 janvier 2012 nommant M. Pierre SOLER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 831 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre SOLER, directeur de l'unité mixte de service n° 831, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre SOLER, directeur de l'unité mixte de service n° 831, délégation de signature est donnée à Mme Muriel SALLES, attachée AENES, à M. Jean-Marc LE DANTEC, IE1 et à M. Michel ARMENGAUD, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} février 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

M. Patrick MOUNAUD

DEC120637DR14

Délégation de signature consentie à M. Yves MOREL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5566, intitulée « Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales » ;

Vu la décision n° 113071INSU du 24 janvier 2012 portant nomination de M. Yves MOREL, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5566 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves MOREL, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MOREL, délégation de signature est donnée à M. Thierry DELCROIX, DR2, à Mme Nadine LACROUX, AI, à M. Philippe MAISONGRANDE, CR1 et à M. Nicholas HALL, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 8 février 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120516DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires ;

Vu la décision n° 113043INSHS du 23 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ECKERT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5193 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François SICOT, PR2, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SICOT, délégation est donnée à M. Olivier PLIEZ, DR2, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SICOT et de M. Olivier PLIEZ, délégation est donnée à M. Guillaume ROZENBERG, CR1, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07/02/2012

Le directeur d'unité

M. Denis ECKERT

DEC120492DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2012 portant création de l'unité n° 5277, intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie, dont le directeur est M. Martin GIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nicole LE GAL, IR2, Directrice administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LE GAL, délégation est donnée à M. Philippe LOUARN, DR2, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LE GAL et de M. Philippe LOUARN, délégation est donnée à M. Jean-Luc ATTEIA, Astronome, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LE GAL, de M. Philippe LOUARN et de M. Jean-Luc ATTEIA, délégation est donnée à M. Patrick PINET, DR2, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LE GAL, de M. Philippe LOUARN, de M. Jean-Luc ATTEIA, et de M. Patrick PINET, délégation est donnée à M. Roger PONS, IRHC, Directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LE GAL, de M. Philippe LOUARN, de M. Jean-Luc ATTEIA, de M. Patrick PINET, et de M. Roger PONS, délégation est donnée à Mme Emilie BESANCON, IE, Responsable du pôle gestion du personnel et procédures de marchés, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc ATTEIA, de M. Philippe LOUARN, de M. Patrick PINET, de M. Roger PONS, et de Mme Emilie BESANCON, délégation est donnée à M. Alexandre BAUDRIMONT, IE2, Responsable du pôle Budget-finances, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou

des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 8 février 2012

Le directeur d'unité

M. Martin GIARD

DEC120514DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n° 831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° 120001INSU du 18 janvier 2012 nommant M. Pierre SOLER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 831 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Muriel SALLES, attachée AENES, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel SALLES, délégation est donnée à M. Jean-Marc LE DANTEC, IE1, Responsable SAIL, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel SALLES et de M. Jean-Marc LE DANTEC délégation est donnée à M. Michel ARMENGAUD, IRHC, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 février 2012

Le directeur d'unité

M. Pierre SOLER

DEC120638DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5566, intitulée « Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales » ;

Vu la décision n° 113071INSU du 24 janvier 2012 portant nomination de M. Yves MOREL, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5566 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry DELCROIX, DR2, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DELCROIX, délégation est donnée à Mme Nadine LACROUX, AI, Responsable gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DELCROIX et de Nadine LACROUX, délégation est donnée à M. Philippe MAISONGRANDE, CR1, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DELCROIX, de Nadine LACROUX et de M. Philippe MAISONGRANDE, délégation est donnée à M. Nicholas HALL, Pr, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 8 février 2012

Le directeur d'unité

M. Yves MOREL

DEC120635DAJ

Décision portant modification de la décision n° 120245DAJ du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature (Délégation Aquitaine - Limousin)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 120244DAJ du 31 janvier 2012 portant nomination de Mme Florence Parnier aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Aquitaine - Limousin ;

Vu la décision n° 120245DAJ du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature (Délégation Aquitaine - Limousin),

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la décision n° 120245DAJ du 31 janvier 2012 susvisée, les termes : « 29 février 2012 » sont remplacés par les termes « 31 mars 2012 ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2012

Alain Fuchs

DEC121052DAJ

Décision donnant délégation de signature (Délégation Aquitaine - Limousin)

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°040145DAJ du 31 décembre 2004 portant nomination de Mme Florence Parnier aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision n° 050102DR15 du 1^{er} janvier 2005 portant nomination de Mme Catherine Tremoulet aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

Vu la décision n° 090050DR15 du 19 novembre 2009 portant nomination de Mme Christine Mahodaux aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

Vu la décision n° 100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision n° 121050DAJ portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Aquitaine - Limousin, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;

- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Aquitaine-Limousin, délégation est donnée à Mme Florence Parnier, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Aquitaine-Limousin et de Mme Florence Parnier, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Catherine Tremoulet, responsable du service du personnel et des ressources humaines, et à Mme Christine Mahoudoux, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions.

Art. 4 - La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} avril 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2012

Alain Fuchs

DEC120245DAJ

Décision donnant délégation de signature (Délégation Aquitaine - Limousin)

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 050102DR15 du 1^{er} janvier 2005 portant nomination de Mme Catherine TREMOULET aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

Vu la décision n° 090050DR15 du 19 novembre 2009 portant nomination de Mme Christine MAHODAUX aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation;

Vu la décision n° 100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision n° 120244DAJ portant nomination de Mme Florence PARNIER aux fonctions de déléguée régionale par intérim ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim de la circonscription Aquitaine - Limousin, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que

celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation,

à l'exception des chargés de mission scientifique ou résidents ;

- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;

- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim de la circonscription Aquitaine-Limousin, délégation est donnée à Mme Catherine TREMOULET, responsable du service du personnel et des ressources humaines, et à Mme Christine MAHODAU, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions.

Art. 3 - La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} février 2012 jusqu'au 29 février 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2012

Alain Fuchs

Annexe 1

Code	Intitulé	Sigle	Directeur		Décision de création ou de renouvellement de l'unité
			NOM	Prénom	
GDR 2971	Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest (C'nano GSO)		AIME	Jean-Pierre	DEC10A014DSI du 26 mars 2010
UMR5295	Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux	IMIB	ARQUIS	Eric	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5107	Centre des Lasers Intenses et Applications	CELIA	BALCOU	Philippe	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5293	Institut des maladies neurodégénératives		BEZARD	Erwan	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5142	Laboratoire de mathématiques et de leurs applications	LMA	BORDES	Laurent	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5298	Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences	LP2N	BOUYER	Philippe	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5287	Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine		CAZALETS	Jean-René	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5804	Laboratoire d'astrophysique de bordeaux	LAB	CHARLOT	Patrick	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5297	Institut interdisciplinaire de neurosciences		CHOQUET	Daniel	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5629	Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques	LCPO	CRAMAIL	Henri	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5095	Institut de biochimie et génétique cellulaires	IBGC	DAIGNAN-FORNIER	Bertrand	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
FRE3396	Pharmacochimie		DELERIS	Gérard	DEC11A007DSI du 4 janvier 2011
UPR9048	Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux	ICMCB	DELMAS	Claude	DEC11A001DSI du 4 janvier 2011
UMR5798	Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine	LOMA	DELVILLE	Jean-Pierre	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
GDS 2754	MATHRICE		DEPOUILLY	Philippe	DEC080007SPHM du 26 mars 2008
UMR5254	Institut des Sciences Analytiques et de Pysico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux		DONARD	Olivier	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5248	Institut Chimie et biologie des membranes et des nanoobjets	CBMN	DUFOURC	Erick	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5478	Centre de recherches sur la langue et les textes basques	IKER	ETXEPARE	Ricardo	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5060*	Institut de recherche sur les archéomatériaux	IRAMAT	FLUZIN/GUIBERT	Pierre	DEC11A004DSI du 04 janvier 2011
UMR5218	Laboratoire de l'intégration, du matériau au système	IMS	FOUILLAT	Pascal	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5536	Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques	RMSB	FRANCONI	Jean-Michel	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5607	Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moyen age	Ausonius	FROMENTIN	Valérie	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5255	Institut des sciences moléculaires	ISM	GARRIGUES	Philippe	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5805	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	EPOC	GREMARE	Antoine	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5251	Institut de Mathématiques de Bordeaux	IMB	JAULENT	Jean-François	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5603	Société, environnement, territoire	SET	JAUREGUIBERRY	Francis	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5234	Microbiologie fondamentale et pathogénicité		KANN	Michael	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5200	Laboratoire de biogenèse membranaire		LESSIRE	René	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
FR2952	Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier	IPRA	MADAUNE-TORT	Monique	DEC11A006DSI du 4 janvier 2011
UMR5258	Laboratoire du futur	LOF	MAESTRO	Patrick	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5199	De le Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie	PACEA	MAUREILLE	Bruno	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5296	Groupe d'imagerie neurofonctionnelle		MAZOYER	Bernard	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5164	Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation		MOREAU	Jean-François	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5797	Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan	CENBG	MORETTO	Philippe	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5115	Les Afriques dans le monde		OTAYEK	René	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5150	Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs	LFC-R	PIJAUDIER-CABOT	Gilles	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5185	Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés	ADES	RETAILLE	Denis	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
FRE3392	Europe, Européanité, Européanisation	EEE	REVAUGER	Jean-Paul	DEC11A007DSI du 4 janvier 2011
UPR8641	Centre de recherches Paul Pascal	CRPP	RICHETTI	Philippe	DEC11A001DSI du 4 janvier 2011
UMR5116	Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires		ROGER	Antoine	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMS3427	Biologie fondamentale et appliquée à la médecine "TransBioMed"		ROSENBAUM	Jean	DEC11A012DSI du 4 janvier 2011
UMR5113	Groupe de recherche en économie théorique et appliquée	GRETha	SENEGAS	Marc Alexandre	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5801	Laboratoire des Composites Thermostructuraux	LCTS	TEYSSANDIER	Francis	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMS3033	Unité de soutien à la recherche IECB		TOULME	Jean-Jacques	DEC11A012DSI du 4 janvier 2011
UMS2567	Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers	OASU	VILLENAVE	Eric	DEC11A012DSI du 4 janvier 2011
UMR5800	Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique	LABRI	WEIL	Pascal	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011

Annexe 2

Code	Intitulé	Directeur		Personnes ayant la délégation de signature du DU
		NOM	Prénom	
GDR 2971	Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest (C'nano GSO)	AIME	Jean-Pierre	A.S Salvetat
UMR5295	Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux	ARQUIS	Eric	S. Boya, S. Guit, H. Bertin, D. Lassaque
UMR5107	Centre des Lasers Intenses et Applications	BALCOU	Philippe	W. Tikhonchuk, G. Geoffroy, S. Heurtebise
UMR5293	Institut des maladies neurodégénératives	BEZARD	Erwan	B. Bloch
UMR5142	Laboratoire de mathématiques et de leurs applications	BORDES	Laurent	C. Blanchard
UMR5298	Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences	BOUYER	Philippe	S. Djian
UMR5287	Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine	CAZALETS	Jean-René	J. Simmers, W. Crusio, G. Di Scala
UMR5804	Laboratoire d'astrophysique de bordeaux	CHARLOT	Patrick	J.M. Huré, A. Caperan,
UMR5297	Institut interdisciplinaire de neurosciences	CHOQUET	Daniel	M. Landry, D. Bouchet-Tessier, J. Baussart
UMR5629	Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques	CRAMAIL	Henri	F. Peruch, C. Gonçalves de Carvalho
UMR5095	Institut de biochimie et génétique cellulaires	DAIGNAN-FORNIER	Bertrand	M. Galian
FRE3396	Pharmacochimie	DELERIS	Gérard	DEC11A007DSI du 4 janvier 2011
UPR9048	Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux	DELMAS	Claude	C. Sanz, G. Lebreton, M. Maglione, S. Létard
UMR5798	Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine	DELVILLE	Jean-Pierre	J. Oberlé, S. Grandet
GDS 2754	MATHRICE	DEPOUILLY	Philippe	C. Metivier
UMR5254	Institut des Sciences Analytiques et de Pysico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux	DONARD	Olivier	S. Hontebeyrie, J. Philippe, S. Puyou-Lascassies
UMR5248	Institut Chimie et biologie des membranes et des nanoobjets	DUFOURC	Erick	P. Dulor, F. Leal Calderon
UMR5478	Centre de recherches sur la langue et les textes basques	ETXEPARE	Ricardo	A.M. Bénarab, B. Oyharcabal
UMR5060*	Institut de recherche sur les archéomatériaux	FLUZIN/GUIBERT	Pierre	P. Guibert, B. Gratuze
UMR5218	Laboratoire de l'intégration, du matériau au système	FOUILLAT	Pascal	J.P. Bourrière, V. Vignéras, C. Pellet
UMR5536	Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques	FRANCONI	Jean-Michel	P. Voisin, H. Valeins, F. Lastère-Itçaina
UMR5607	Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moyen age	FROMENTIN	Valérie	G. Lung
UMR5255	Institut des sciences moléculaires	GARRIGUES	Philippe	J.L.Pozzo, K. Flavier
UMR5805	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	GREMARE	Antoine	T. Correge, S. Fernandez-Sanchez-Camins
UMR5251	Institut de Mathématiques de Bordeaux	JAULENT	Jean-François	P. Raout
UMR5603	Société, environnement, territoire	JAUREGUIBERRY	Francis	S. Marty, A. de Sartre
UMR5234	Microbiologie fondamentale et pathogénicité	KANN	Michael	T. Baltz, M. Castroviejo, I. Dewor
UMR5200	Laboratoire de biogenèse membranaire	LESSIRE	René	J-J. Bessoule
FR2952	Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier	MADAUNE-TORT	Monique	C. Blanchard
UMR5258	Laboratoire du futur	MAESTRO	Patrick	A. Colin, S. Parisot, C. Stchogoleff
UMR5199	De le Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthroplogie	MAUREILLE	Bruno	C. Ferrier, C. Morel-Chevillet, J-F. Caro
UMR5296	Groupe d'imagerie neurofonctionnelle	MAZOYER	Bernard	E. Mellet, N. Tzourio-Mazoyer, M. Joliot
UMR5164	Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation	MOREAU	Jean-François	J. Déchanet-Merville, A. Muniesa
UMR5797	Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan	MORETTO	Philippe	L. Quemard
UMR5115	Les Afriques dans le monde	OTAYEK	René	M. Cahen, C. Thiriot, H. Maupeu

Code	Intitulé	Directeur		Personnes ayant la délégation de signature du DU
		NOM	Prénom	
UMR5150	Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs	PIJAUDIER-CABOT	Gilles	C. Urrea
UMR5185	Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés	RETAILLE	Denis	S. Vignolles
FRE3392	Europe, Européanité, Européanisation	REVAUGER	Jean-Paul	V. Alfaut
UPR8641	Centre de recherches Paul Pascal	RICETTI	Philippe	S. Ravaine, C. Zakri, H. Rovira, M. Joly
UMR5116	Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires	ROGER	Antoine	E. Mace, D. N'Guyen
UMS3427	Biologie fondamentale et appliquée à la médecine "TransBioMed"	ROSENBAUM	Jean	B. Daignan-Fornier, V. Rocher
UMR5113	Groupe de recherche en économie théorique et appliquée	SENEGAS	Marc Alexandre	J.C. Perea
UMR5801	Laboratoire des Composites Thermostructuraux	TEYSSANDIER	Francis	P. Thizon
UMS3033	Unité de soutien à la recherche IECB	TOULME	Jean-Jacques	S. Montagner, I. Huc
UMS2567	Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers	VILLENAVE	Eric	G. Bounaud-Devillers, B. Sautour
UMR5800	Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique	WEIL	Pascal	E. Sopena, P. Biais, M. Hinnenberger

Annexe 3

Code	Intitulé	Directeur		Date de la décision de délégation	n° décision
		NOM	Prénom		
GDR 2971	Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest (C'nano GSO)	AIME	Jean-Pierre	7/12/2011	DEC111536DR15
UMR5295	Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux	ARQUIS	Eric	9/9/2011	DEC112082DR15
UMR5107	Centre des Lasers Intenses et Applications	BALCOU	Philippe	1/26/2011	DEC110821DR15
UMR5293	Institut des maladies neurodégénératives	BEZARD	Erwan	2/1/2011	DEC110842DR15
UMR5142	Laboratoire de mathématiques et de leurs applications	BORDES	Laurent	1/31/2011	DEC110845DR15
UMR5298	Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences	BOUYER	Philippe	8/30/2011	DEC110847DR15
UMR5287	Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine	CAZALETS	Jean-René	2/25/2011	DEC110815DR15
UMR5804	Laboratoire d'astrophysique de bordeaux	CHARLOT	Patrick	1/26/2011	DEC110849DR15
UMR5297	Institut interdisciplinaire de neurosciences	CHOQUET	Daniel	2/8/2011	DEC110851DR15
1/31/2011	Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques	CRAMAIL	Henri	1/31/2011	DEC110854DR15
UMR5095	Institut de biochimie et génétique cellulaires	DAIGNAN-FORNIER	Bertrand	1/27/2011	DEC110832DR15
FRE3396	Pharmacochimie	DELERIS	Gérard	8/16/2011	DEC111974DR15
UPR9048	Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux	DELMAS	Claude	10/12/2011	DEC112385DR15
UMR5798	Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine	DELVILLE	Jean-Pierre	5/30/2011	DEC111920DR15
GDS 2754	MATHRICE	DEPOUILLY	Philippe	8/30/2011	DEC112022DR15
UMR5254	Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux	DONARD	Olivier	24/05/2011	DEC111248DR15
UMR5248	Institut Chimie et biologie des membranes et des nanoobjets	DUFOURC	Erick	9/5/2011	DEC111203DR15
UMR5478	Centre de recherches sur la langue et les textes basques	ETXEPARE	Ricardo	2/14/2011	DEC110817DR15
UMR5060*	Institut de recherche sur les archéomatériaux	FLUZIN/GUIBERT	Pierre	9/8/2011	DEC112071DR15
UMR5218	Laboratoire de l'intégration, du matériau au système	FOUILLAT	Pascal	9/8/2011	DEC112076DR15
UMR5536	Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques	FRANCONI	Jean-Michel	5/30/2011	DEC111918DR15
UMR5607	Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moyen âge	FROMENTIN	Valérie	5/28/2011	DR111933DR15
UMR5255	Institut des sciences moléculaires	GARRIGUES	Philippe	5/30/2011	DEC111916DR15
UMR5805	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	GEMARE	Antoine	5/25/2011	DEC111925DR15
UMR5251	Institut de Mathématiques de Bordeaux	JAULENT	Jean-François	6/7/2011	DEC111912DR15
UMR5603	Société, environnement, territoire	JAUREGUIBERRY	Francis	6/7/2011	DEC111994DR15
UMR5234	Microbiologie fondamentale et pathogénicité	KANN	Michael	6/7/2011	DEC111910DR15
UMR5200	Laboratoire de biogenèse membranaire	LESSIRE	René	6/8/2011	DEC111900DR15
FR2952	Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier	MADAUNE-TORT	Monique	6/8/2011	DEC111882DR15
UMR5258	Laboratoire du futur	MAESTRO	Patrick	9/2/2011	DEC111927DR15
UMR5199	De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie	MAUREILLE	Bruno	9/12/2011	DEC112091DR15
UMR5296	Groupe d'imagerie neurofonctionnelle	MAZOYER	Bernard	8/18/2011	DEC111980DR15
UMR5164	Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation	MOREAU	Jean-François	6/10/2011	DEC111879DR15

Code	Intitulé	Directeur		Date de la décision de délégation	n° décision
		NOM	Prénom		
UMR5797	Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan	MORETTO	Philippe	9/5/2011	DEC112068DR15
UMR5115	Les Afriques dans le monde	OTAYEK	René	6/10/2011	DEC111873DR15
UMR5150	Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs	PIJAUDIER-CABOT	Gilles	6/10/2011	DEC111871DR15
UMR5185	Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés	RETAILLE	Denis	1/4/2011	DEC110839DR15
FRE3392	Europe, Européanité, Européanisation	REVAUGER	Jean-Paul	8/10/2011	DEC111955DR15
UPR8641	Centre de recherches Paul Pascal	RICETTI	Philippe	3/7/2011	DEC110830DR15
UMR5116	Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires	ROGER	Antoine	8/10/2011	DEC111966DR15
UMS3427	Biologie fondamentale et appliquée à la médecine "TransBioMed"	ROSENBAUM	Jean	8/16/2011	DEC111968DR15
UMR5113	Groupe de recherche en économie théorique et appliquée	SENEGAS	Marc Alexandre	2/15/2011	DEC112521DR15
UMR5801	Laboratoire des Composites Thermostructuraux	TEYSSANDIER	Francis	5/24/2011	DEC111929DR15
UMS3033	Unité de soutien à la recherche IECB	TOULME	Jean-Jacques	8/16/2011	DEC111970DR15
UMS2567	Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers	VILLENAVE	Eric	1/18/2012	DEC120180DR15
UMR5800	Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique	WEIL	Pascal	8/16/2011	DEC111972DR15

DEC120915DR15

Délégation de signature consentie aux directeurs d'unités de la délégation Aquitaine-Limousin par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120244DAJ du 31 janvier 2012 nommant Mme Florence Parnier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux Directeurs des unités opérationnelles de recherche et de service rattachées à la Délégation Régionale Aquitaine-Limousin, dont la liste nominative figure en annexe 1 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs, délégation de signature est donnée aux agents nommément listés en annexe 2 de la présente décision.

Article 3

Les décisions listées en annexe 3 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision et toutes ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 28 février 2012

La déléguée régionale

DEC120854DR15

**Délégation de signature consentie à M. Jean Guillon
par la déléguée régionale par intérim en sa qualité
d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC120244DAJ du 31 janvier 2012 nommant Florence Parnier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin à compter du 1^{er} février 2012 ;

Vu la décision n° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FRE 3396, intitulée Pharmacochimie, dont le directeur est Gérard Deleris ;

Vu la décision n° DEC120431INC du 9 février 2012 portant nomination du responsable par intérim de la FRE 3396 - M. Jean Guillon, pour la période du 23 janvier au 31 juillet 2012, en remplacement de M. Gérard Délérís.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Guillon, directeur par intérim de l'unité FRE 3396 pour la période du 23 janvier au 31 juillet 2012, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité

d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean Guillon, délégation de signature est donnée à Isabelle Forfar, Maître de Conférence, Sandra Rubio, Assistant-ingénieur, et Nathalie Kellay, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111974DR15 du 16 août 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 février 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120837DR15

Délégation de signature consentie à M. Dominique Cros par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC120244DAJ du 31 janvier 2012 nommant Florence Parnier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin à compter du 1^{er} février 2012 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7252, intitulée XLIM, dont le directeur est Dominique Cros ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Cros, directeur de l'unité UMR 7252, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique Cros, délégation de signature est donnée à Nadine Seguin, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 20 février 2012

La déléguée régionale

DEC120856DR15

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FRE 3396, intitulée Pharmacochimie, dont le directeur est Gérard Deleris ;

Vu la décision n° DEC120431INC du 9 février 2012 portant nomination du responsable par intérim de la FRE 3396 - M. Jean Guillon, pour la période du 23 janvier au 31 juillet 2012, en remplacement de M. Gérard Déléris.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Forfar, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Forfar, délégation est donnée à Mme Sandra Rubio, Assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Forfar et de Mme Sandra Rubio, délégation est donnée à Mme Nathalie Kellay, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 21 février 2012

Le directeur d'unité

DEC120838DR15

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7252, intitulée XLIM, dont le directeur est Dominique Cros ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine Seguin, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 20 février 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



Délégation Paris Michel-Ange

DEC121004DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Joël BERTRAND par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science du CNRS;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Joël BERTRAND**, directeur général délégué à la science du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction générale déléguée à la science, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël BERTRAND, délégation est donnée à **Madame Hélène NAFTALSKI**, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël Bertrand et de Madame Hélène Naftalski, délégation est donnée à **Madame Kadiatou MATRAS**, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

**Délégation de signature consentie à M. Olivier TOURNY
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant M. Gilles SENTISE délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004;

Vu la décision n° 110171INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de M. Olivier TOURNY aux fonctions de directeur de l'USR 3132, intitulée « Centre de recherche français à Jérusalem » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier TOURNY, directeur de l'USR n°3132 « Centre de recherche français à Jérusalem », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20.000 euros hors taxes, soit 23.920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Tourny, délégation de signature est donnée à Mme Lyse BAER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mars 2012

Ange

Le Délégué Régional
de Paris Michel-

Gilles SENTISE

DEC121108DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre GOHAR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision n°1050045DAJ du 4 novembre 2010 portant nomination de Monsieur Pierre GOHAR aux fonctions de directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Vu la décision n°111542DAJ du 20 juillet 2011 portant nomination de Madame Pascale LETOURNEUX aux fonctions de directrice adjointe aux affaires administratives à la DIRE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Pierre GOHAR**, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRE, les actes suivants :

- a) les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- c) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Gohar, délégation est donnée à **Mme Pascale LETOURNEUX, directrice adjointe aux affaires administratives**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Gohar et de Mme Pascale Letourneux, délégation est également donnée à **Mme Françoise BEGGIATO**, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mars 2012

Le Délégué Régional
de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC121090DR17

**Délégation de signature consentie à Eric Pottier
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6164, intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes, dont le directeur est Eric Pottier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Pottier, directeur de l'unité mixte de recherche n°6164 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric Pottier, délégation de signature est donnée à Jean-François Diouris, Professeur, Jean-François Héliard, Professeur et Ronan Sauleau, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 mars 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121098DR17

**Délégation de signature consentie à Michel Calzas
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855, intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est Michel Calzas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Calzas, directeur de l'unité propre de service n°855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel Calzas, délégation de signature est donnée à Jean-François Launay, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 mars 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC120620DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, dont le directeur est Jack LEGRAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick LEGENTILHOMME, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à SAINT-NAZAIRE, le 3 février 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Jack LEGRAND

DEC120529DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création de la fédération de recherche n°3473, intitulée Institut universitaire Mer et Littoral, dont le directeur est Pascal JAOUEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérémie PRUVOST, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Nazaire, le 1^{er} février 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Pascal JAOUEN

DEC120786DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée Laboratoire de physique des océans, dont le directeur est Claude Roy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno Blanke, Directeur de recherche, M. Xavier Carton, Professeur, M. Lien Hua, Directeur de recherche et Mme Florence L'Hostis, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 16 février 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Claude Roy

DEC121100DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855, intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est Michel Calzas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-François Launay, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 27 mars 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Michel Calzas

DEC120677DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6230, intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, dont le directeur est Bruno BUJOLI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à MM. Serge AKOKA, Professeur, Mohammed BOUJTITA, Maître de conférences, Sébastien GOUIN, Chargé de recherche et Denis JACQUEMIN, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à NANTES, le 7 février 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Bruno BUJOLI

DEC120436DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 11 octobre 2010 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6607, intitulée Laboratoire de thermocinétique de Rennes, dont la directrice est Cathy CASTELAIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mmes Nathalie ROBERT, Ingénieure d'études et Brigitte ROUSSEAU, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à NANTES, le 27 janvier 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La directrice d'unité

Cathy CASTELAIN

DEC120789DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6290, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, dont le directeur est Claude Prigent ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Jaulin, Directeur de recherche, M. Gilles Salbert, Professeur, Mme Marie-Dominique Galibert, Professeur, M. Hugues Hervé, Ingénieur d'études, Mme Géraldine Le Provost, Assistante ingénieure et Mme Nathalie Roy Lavergne, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 février 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Le directeur d'unité

Claude Prigent

DEC120658DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3343, intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, dont le directeur est Gilles PINAY;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine FOUILLE, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 février 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Gilles PINAY

DEC120521DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes, dont le directeur est Eric HUMLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier GRASSET, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à NANTES, le 1^{er} février 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Eric HUMLER

DEC121092DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6164, intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes, dont le directeur est Eric Pottier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-François Diouris, Professeur, M. Jean-François Héliard, Professeur et M. Ronan Sauleau, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 mars 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Eric Pottier

DEC120172DR18

Délégation de signature consentie à Marie-Christine HO BA THO
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision du 5 janvier 2012 portant de l'unité UMR7338, intitulée BioMécanique et BioIngénierie, dont le directeur est Marie-Christine HO BA THO ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Marie-Christine HO BA THO, directeur de l'unité, à l'effet de signer,
au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Christine HO BA THO, délégation de signature est donnée à Catherine LACOURT, secrétaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

Mme. Marie-Christine HO BA THO

Directeur de l'unité UMR7338

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mme Catherine LACOURT

Secrétaire

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121170DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Sébastien GRESIK par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC100237DAJ du 05 novembre 2010 nommant Monsieur Sébastien GRESIK Responsable du Service pensions et accidents du travail (SPAT) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien GRESIK, Responsable du SPAT, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien GRESIK, délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle LEBRETON, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC090125DR19 du 27 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 28 mars 2012

Le délégué régional

Frédéric FAURE

DEC120486DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6072, intitulée « Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen », dont le directeur est Monsieur Mohammed M'SAAD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric JURIE, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Frédéric JURIE, délégation est donnée à Monsieur Abdel-Ilah MOUADDIB, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Abdel-Ilah MOUADDIB, délégation est donnée à Madame Agnès ZANNIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 06 janvier 2012

Le directeur d'unité

Mohammed M'SAAD

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120158DR18

Délégation de signature consentie à Frédéric LEBARON
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7319, intitulée Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie, dont le directeur est Frédéric LEBARON ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Frédéric LEBARON, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric LEBARON, délégation de signature est donnée à Jean Pierre LE BOURHIS, Chargé de recherches ; Franck KRAWCZYK, Chargé d'études administratives, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Frédéric LEBARON

Directeur de l'unité UMR7319

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Jean Pierre LE BOURHIS

Chargé de recherches

M. Franck KRAWCZYK

Chargé d'études
administratives

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120152DR18

Délégation de signature consentie à Mathieu MORCRETTE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7314, intitulée Réactivité et Chimie des Solides, dont le directeur est Mathieu MORCRETTE ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mathieu MORCRETTE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mathieu MORCRETTE, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie GRUGEON, ingénieure de recherche ; Mme Anne CHARBONNIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Mathieu MORCRETTE

Directeur de l'unité UMR7314

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mme Sylvie GRUGEON

Ingénieure de recherche

Mme Anne CHARBONNIER

Ingénieure d'études

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121124DR19

**Délégation de signature consentie à Madame Luminita DANAILA
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC09A002DSI du 19 février 2009 modifiée approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2865, intitulée « Structure de la turbulence et mélange » dont la directrice est Madame Luminita DANAILA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Luminita DANAILA, directrice de l'unité GDR 2865, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 23 mars 2012

Le délégué régional

Frédéric FAURE

DEC121123DR19

**Délégation de signature consentie à Monsieur Alexis COPPALLE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC09A002DSI du 19 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2864, intitulée « Feux de compartiments et végétation, Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte » dont le directeur est Monsieur Alexis COPPALLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexis COPPALLE, directeur de l'unité GDR 2864, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 23 mars 2012

Le délégué régional

Frédéric FAURE

DEC121125DR19

**Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre CALKA
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC120062DSI du 29 février 2012 approuvant la création de l'unité GDR 3477, intitulée « Géométrie stochastique» dont le directeur est Monsieur Pierre CALKA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CALKA, directeur de l'unité GDR 3477, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 23 mars 2012

Le délégué régional

Frédéric FAURE

DEC121142DR18

Délégation de signature consentie à Jean-Gabriel CONTAMIN
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR8026, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives Politiques et Sociales, dont le directeur est Jean-Gabriel CONTAMIN ;

Vu la décision DEC112870INSHS du 12 mars 2012 nommant Alexis SPIRE, Directeur adjoint de l'unité pour la période du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité en remplacement de Frédéric SAWICKI, appelé à d'autres fonctions ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Jean-Gabriel CONTAMIN, directeur de l'unité, à l'effet de signer,
au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Gabriel CONTAMIN, délégation de signature est donnée à Alexis SPIRE, Directeur adjoint, Younès HADDADI, gestionnaire de laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 13 mars 2012

M. Jean-Gabriel CONTAMIN
Directeur de l'unité UMR8026

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

M. Alexis SPIRE
Directeur adjoint

M. Younès HADDADI
Gestionnaire de laboratoire

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120433DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7351 (ancien numéro d'UMR : 6621), intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, dont le directeur est Yannick BARAUD ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice PLANCHON, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice PLANCHON, délégation est donnée à Mme Isabelle DE ANGELIS, administrateur d'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120379DR20

Délégation de signature consentie à M. Yannick BARAUD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7351 (ancien numéro d'UMR : 6621), intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, dont le directeur est Yannick BARAUD ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick BARAUD, directeur de l'unité UMR 7351, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Yannick BARAUD, délégation de signature est donnée à Fabrice PLANCHON, professeur, Isabelle DE ANGELIS, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112682DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120397DR20

Délégation de signature consentie à M. Pascal BARBRY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7275 (ancien numéro d'UMR : 6097), intitulée Institut de Pharmacologie et Cellulaire (IPMC), dont le directeur est Pascal BARBRY ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BARBRY, directeur de l'unité UMR 7275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal BARBRY, délégation de signature est donnée à Hélène CHOUX, ingénieur d'étude, Simon SZMIDT, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112655DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120409DR20

Délégation de signature consentie à M. Michel CALZAS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 11A011DSI du 04/01/2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 855, intitulée Division technique INSU, dont le directeur est Etienne RUELLAN ;

Vu la décision n° 112807INSU du 16/12/2011 portant cessation de fonctions de Etienne RUELLAN et nomination du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 de Michel CALZAS aux fonctions de directeur par intérim de l'UPS 855 ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel CALZAS, directeur de l'unité UPS 855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité

d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel CALZAS, délégation de signature est donnée à Emmanuel ALESSANDRINI, capitaine d'armement, Josiane PELLEGRINO, assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112713DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120371DR20

Délégation de signature consentie à M. Georges CARLE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122741DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité FRE 3502 (ancien numéro d'UMR : 6235), intitulée Mécanismes biologiques des Altérations du Tissu Osseux (MATos) dont le directeur est Georges CARLE ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Georges CARLE, directeur de l'unité UMR 7271, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Georges CARLE, aucune délégation de signature n'est donnée.

Article 3

La décision n° 112675DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120396DR20

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Yves DAUVIGNAC
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7248 (ancien numéro d'UMR : 6071), intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), dont le directeur est Jean-Yves DAUVIGNAC ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Yves DAUVIGNAC, directeur de l'unité UMR 7248, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves DAUVIGNAC, délégation de signature est donnée à Michel AUGUIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°112654DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120877DR20

Délégation de signature consentie à M. Eric GILSON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7284, intitulée Centre Cancer et vieillissement, dont le directeur est Eric GILSON ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric GILSON, responsable de l'unité UMR 7284, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric GILSON, délégation de signature est donnée Guerrino MENEGUZZI, directeur de recherche, Carole FRECHINGUE, technicienne, par dérogation exceptionnelle, Carole LANGUENEUR, technicienne, par dérogation exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 24/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120394DR20

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Marc GAMBAUDO
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7335 (ancien numéro d'UMR : 6618), intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN), dont le directeur est Jean-Marc GAMBAUDO ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc GAMBAUDO, directeur de l'unité UMR 7335, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marc GAMBAUDO, délégation de signature est donnée à Isabelle LAROCLETTE, assistant-ingénieur, Massimo GIUDICI, professeur, Patrizia VIGNOLO, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112681DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120804DR20

Délégation de signature consentie à M. Jacques BARHANIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 120017INSB portant création de l'unité FRE 3472, intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire (LP2M), dont le responsable est Jacques BARHANIN ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques BARHANIN, responsable de l'unité FRE 3472, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques BARHANIN, délégation de signature est donnée Laurent COUNILLON, professeur, Claudine BLIN, chargée de recherche, Noëlle VIARD, technicienne, par dérogation exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 17/02/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120411DR20

Délégation de signature consentie à M. Thierry LANZ par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7293 (fusion UMR 6525 et UMR 6202), intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Thierry LANZ ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry LANZ, directeur de l'unité UMR 7293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry LANZ, délégation de signature est donnée à Brigitte GUARNIERI, ingénieur d'étude, Alessandro MORBIDELLI, directeur de recherche, Vanessa HILL, chargée de recherche, Rose PINTO, assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Les décisions n° 112677DR20 et 112659DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120408DR20

Délégation de signature consentie à M. Pierre MONTMITONNET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7635, intitulée CNRS-Centre de Mise en Forme des matériaux (CEMEF) dont le directeur est Yvan CHASTEL ;

Vu la décision n° 113055INSIS du 25/01/2012 modifiant la décision n°08A012DSI du 19/12/2008, portant nomination du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 de Pierre MONTMITONNET aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7635 ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Pierre MONTMITONNET, directeur de l'unité UMR 7635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre MONTMITONNET, délégation de signature est donnée à Elisabeth MASSONI, maître de recherche, François BAY, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 122687DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120393DR20

**Délégation de signature consentie à M. Fabrice MORTESSAGNE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7336 (ancien numéro d'UMR : 6622), intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC), dont le directeur est Fabrice MORTESSAGNE ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité UMR 7336 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice MORTESSAGNE, délégation de signature est donnée à Elisabeth LEMAIRE, directeur de recherche, Christine BOUDARD-MORTEAU, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112683DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120390DR20

Délégation de signature consentie à M. Stéphane NOSELLI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7277 (ancien numéro d'UMR : 6543), intitulée Institut de biologie du développement et cancer (IBDC), dont le directeur est Stéphane NOSELLI ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Stéphane NOSELLI, directeur de l'unité UMR 7277, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane NOSELLI, délégation de signature est donnée à L'ALLEMAIN Gilles, directeur de recherche, et DAMONNEVILLE Martine, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°112680DR20 du 28/11/11 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120392DR20

Délégation de signature consentie à M. Jacques RAVIX par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7321 (ancien numéro d'UMR 6227), intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), dont le directeur est Jacques-Laurent RAVIX ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques-Laurent RAVIX, directeur de l'unité UMR 7321, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques-Laurent RAVIX, délégation de signature est donnée à Muriel MATHERY, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112674DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120395DR20

Délégation de signature consentie à M. Michel RIVEILL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7271 (ancien numéro d'UMR : 6070), intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) dont le directeur est Michel RIVEILL ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel RIVEILL, directeur de l'unité UMR 7271, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel RIVEILL, délégation de signature est donnée à Marie-Pierre COMBEAU, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112653DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120634DR20

Délégation de signature consentie à M. Emmanuel TRIC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7329 (ancien numéro d'UMR : 6526), intitulée Géosciences Azur, dont le directeur est Emmanuel TRIC ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel TRIC, directeur de l'unité UMR 7329, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Emmanuel TRIC, délégation de signature est donnée à Sandrine BERTETIC, assistant-ingénieur, Reine SAIGHI, assistant-ingénieur, Jean-Xavier DESSA, maître de conférence, Pierre EXERTIER, directeur de recherche, Yann ROLLAND, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112678DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/02/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120771DR20

**Délégation de signature consentie à Mme Catherine Nary MAN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7250 (ancien numéro d'UMR : 6162), intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS), dont la directrice est Catherine Nary MAN ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine Nary MAN, directrice de l'unité UMR 7250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine Nary MAN, délégation de signature est donnée à Jean-Yves VINET*, directeur de recherche, Marylène FONTANA, TCE, par dérogation exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

* jusqu'à son départ à la retraite le 13/04/2013

Article 3

La décision n° 112658DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 24/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120384DR20

Délégation de signature consentie à Mme Elisabetta CARPITELLI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7320 (ancien numéro d'UMR : 6039), intitulée Bases corpus et langage (BCL), dont la directrice est Elisabetta CARPITELLI ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elisabetta CARPITELLI, directrice de l'unité UMR 7320, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Elisabetta CARPITELLI, délégation de signature est donnée à Corinne KALFA, TCE, par dérogation exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112652DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120382DR20

Délégation de signature consentie à Mme Elisabet DUNACH par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7272 (fusion UMR 6001 et FR 3037), intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), dont la directrice est Elisabet DUNACH ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elisabet DUNACH, directrice de l'unité UMR 7272, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Elisabet DUNACH, délégation de signature est donnée à Rachid BENHIDA, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Les décisions n° 112703DR20 et 112649DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120383DR20

Délégation de signature consentie à Mme Martine REGERT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7264 (ancien numéro d'UMR : 6130), intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM) dont la directrice est Martine REGERT ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martine REGERT, directrice de l'unité UMR 7264, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine REGERT, délégation de signature est donnée à Arnaud ZUCKER, professeur, Myriam BENOUMECHIARA, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112656DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120609DR20

Délégation de signature consentie à Mme Christine VOIRON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7300 (ancien numéro d'UMR : 6012), intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont la directrice est Christine VOIRON ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine VOIRON, directrice de l'unité UMR 7300, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christine VOIRON, délégation de signature est donnée à Karine EMSELLEM, maître de conférence, Gilles MAIGNANT, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112650DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 24/01/2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
Délégation de la Côte d'Azur

DEC120827DR20
Délégation de signature ponctuelle du délégué régional

Les décisions n°113049DR20 et n°113051DR20 du 28/11/2011 susvisées sont modifiées ainsi qu'il suit :

Durant l'absence de M. Pierre DAUCHEZ, délégué régional et de Mme Brigitte PAPIN, secrétaire générale, délégation est donnée à M. Christophe PELEGRY, responsable du service du personnel, à l'effet de signer, au nom du délégué régional :

- 1. les bons de commandes
- 2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*)

La présente décision prendra effet durant la semaine **du 06 au 10 février 2012**

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/02/2012

Pierre DAUCHEZ
Délégué Régional

DEC120772DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7250 (ancien numéro d'UMR : 6162), intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS), dont la directrice est Catherine Nary MAN ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Yves VINET*, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

* jusqu'à son départ à la retraite le 13/04/2013

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves VINET, délégation est donnée à Mme Marylène FONTANA, assistante gestion administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La directrice d'unité

DEC120632DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7300 (ancien numéro d'UMR : 6012), intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont la directrice est Christine VOIRON ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Karine EMSELLEM, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine EMSELLEM, délégation est donnée à M. Gilles MAIGNANT, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 30/01/2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La directrice d'unité

DEC120442DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7320 (ancien numéro d'UMR : 6039), intitulée Bases corpus et langage (BCL), dont la directrice est Elisabetta CARPITELLI ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne KALFA, responsable du service administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

La directrice d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120440DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7272 (fusion UMR 6001 et FR 3037), intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), dont la directrice est Elisabet DUNACH ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rachid BENHIDA, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

La directrice d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120878DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7284, intitulée Centre Cancer et vieillissement, dont le directeur est Eric GILSON ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guerrino MENEGUZZI, adjoint au directeur, à l'effet de signer au nom du responsable d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guerrino MENEGUZZI, délégation est donnée à Mme Carole FRECHINGUE, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guerrino MENEGUZZI et de Mme Carole FRECHINGUE, délégation est donnée à Mme Carole LANGUENEUR, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 24/01/2012

Le directeur d'unité

DEC120636DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7329 (ancien numéro d'UMR : 6526), intitulée Géosciences Azur, dont le directeur est Emmanuel TRIC ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine BERTETIC, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERTETIC, délégation est donnée à Mme Reine SAIGHI, assistante de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERTETIC et de Mme Reine SAIGHI, délégation est donnée à M. Jean-Xavier DESSA, chef d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERTETIC, de Mme Reine SAIGHI et de M. Jean-Xavier DESSA, délégation est donnée

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

à M. Pierre EXERTIER, responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERTETIC, de Mme Reine SAIGHI, de M. Jean-Xavier DESSA, de M. Pierre EXERTIER délégation est donnée à M. Yann ROLLAND, responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/02/2012

Le directeur d'unité

DEC120629DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7336 (ancien numéro d'UMR : 6622), intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC), dont le directeur est Fabrice MORTESSAGNE ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elisabeth LEMAIRE, adjointe au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth LEMAIRE, délégation est donnée à Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le directeur d'unité

DEC120807DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120017INSB portant création de l'unité FRE 3472, intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire (LP2M), dont le responsable est Jacques BARHANIN ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent COUNILLON, professeur, à l'effet de signer au nom du responsable d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COUNILLON, délégation est donnée à Mme Claudine BLIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COUNILLON et de Mme Claudine BLIN, délégation est donnée à Mme Noëlle VIARD, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 17/02/2012

Le responsable d'unité

DEC120630DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7321 (ancien numéro d'UMR 6227), intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), dont le directeur est Jacques-Laurent RAVIX ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Muriel MATHERY, responsable de l'administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120626DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7335 (ancien numéro d'UMR : 6618), intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN), dont le directeur est Jean-Marc GAMBAUDO ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle LAROCLETTE, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LAROCLETTE, délégation est donnée à M. Massimo GIUDICI, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LAROCLETTE et de M. Massimo GIUDICI, délégation est donnée à Mme Patrizia VIGNOLO, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le directeur d'unité

DEC120625DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7248 (ancien numéro d'UMR : 6071), intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), dont le directeur est Jean-Yves DAUVIGNAC ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel AUGUIN, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120614DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A011DSI du 04/01/2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 855, intitulée Division technique INSU, dont le directeur est Michel CALZAS ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel ALESSANDRINI, capitaine d'armement, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel ALESSANDRINI, délégation est donnée à Mme Josiane PELLEGRINO, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Le directeur d'unité

DEC120434DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7264 (ancien numéro d'UMR : 6130), intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM) dont la directrice est Martine REGERT ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud ZUCKER, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud ZUCKER, délégation est donnée à Mme Myriam BENOUMECHIARA, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La directrice d'unité

DEC120631DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7271 (ancien numéro d'UMR : 6070), intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) dont le directeur est Michel RIVEILL ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre COMBEAU, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120712DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7254 (ancien numéro d'UMR : 6243), intitulée Institut Sophia Agrobiotech (ISA), dont le directeur est Pierre ABAD ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine PONCET, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine PONCET, délégation est donnée à Mme Marylène POIRIE, directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 07/02/2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Le directeur d'unité

DEC120611DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7275 (ancien numéro d'UMR : 6097), intitulée Institut de Pharmacologie et Cellulaire (IPMC), dont le directeur est Pascal BARBRY ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène CHOUX, administratrice financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène CHOUX, délégation est donnée à M. Simon SZMIDT, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Le directeur d'unité

DEC120628DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7635, intitulée CNRS-Centre de Mise en Forme des matériaux (CEMEF) dont le directeur est Yvan CHASTEL ;

Vu la décision n° 113055INSIS du 25/01/2012 modifiant la décision n°08A012DSI du 19/12/2008, portant nomination du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 de Pierre MONTMITONNET aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7635 ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elisabeth MASSONI, maître de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth MASSONI, délégation est donnée à M. François BAY, maître de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le directeur d'unité

DEC120444DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7277 (ancien numéro d'UMR : 6543), intitulée Institut de biologie du développement et cancer (IBDC), dont le directeur est Stéphane NOSELLI ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles L'ALLEMAIN, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles L'ALLEMAIN, délégation est donnée à Mme Martine DAMONNEVILLE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Le directeur d'unité

DEC120627DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7293 (fusion UMR 6525 et UMR 6202), intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Thierry LANZ ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Brigitte GUARNIERI, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUARNIERI, délégation est donnée à M. Alessandro MORBIDELLI, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUARNIERI et de M. Alessandro MORBIDELLI, délégation est donnée à Mme Vanessa HILL, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUARNIERI, de M. Alessandro MORBIDELLI et de Mme Vanessa HILL, délégation est

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

donnée à Mme rose PINTO, administratrice gestion, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2012

Le directeur d'unité

DEC120477INSHS portant prorogation de deux ans de la durée de l'unité mixte de recherche n°2773 intitulée «Groupe de recherche en économie et statistique» (GRECSTA)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 07A002DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide :

Article 1^{er} - Est prorogée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'unité mixte de recherche suivante :

UMR n° 2773 intitulée « Groupe de recherche en économie et statistique » dirigée par M. Alain TROGNON ;

Article 2 - Le directeur de l'unité est maintenu dans ses fonctions.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC111025INSHS

Modifiant la décision n°11A014DSI du 25 février 2011 portant création et renouvellement des groupements de recherche

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS,

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide

Article 1^{er}

L'article 1 de la décision n° 11A014DSI du 25 février 2011 susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Ile-de-France Est

Partenaires : UNIVERSITE PARIS 1, UNIVERSITE PARIS 7, UNIVERSITE PARIS 8, UNIVERSITE D'ARTOIS

GDR n°3434, intitulé Mondes britanniques

Directeur : M. Jean-Philippe GENET, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean-François DUNYACH, maître de conférences

Sections d'évaluation : 32, 33

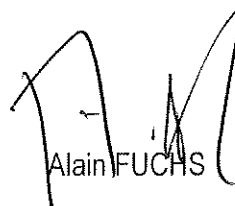
Durée : 4 ans

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 6 MAI 2011


Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

Co-décision portant désignation des membres du conseil de laboratoire au sein de l'Unité Mixte de Recherche 8000 (CNRS / Université Paris-Sud)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100018DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2008 portant élection de M. Guy COUARRAZE à la présidence de l'Université Paris-Sud, avec une prise de fonction au 16 janvier 2009 ;

Vu le contrat quadriennal de développement 2010-2013 du 24 mai 2011 entre le CNRS et l'Université Paris Sud, approuvant le renouvellement de l'UMR8000 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique » et les conditions générales applicables aux unités mixtes de recherche, notamment les conditions relatives au conseil de l'unité ;

Vu la décision n° 05A020DR04 du 14 février 2005 portant création d'un conseil de laboratoire à l'UMR8000 ;

Vu la décision n° 07A004DR04 du 1^{er} janvier 2007 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de l'unité de l'UMR8000 ;

DECIDE :

Article 1 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres.

3 membres de droit :

Mehran MOSTAFAVI, Directeur de l'unité
Pascal PERNOT, Directeur adjoint
Marie-Françoise LECANU, Secrétaire générale

14 membres élus :

- Anne MOREL, Technicien
- Eve RANVIER, Assistant ingénieur
- Catherine SIX, Ingénieur de recherche
- Vincent STEINMETZ, Ingénieur d'études

- Laura BACIOU, Chargé de recherche
- Fabien CAILLIEZ, Maître de conférences
- Alexandre DAZZI, Maître de conférences
- David LAUVERGNAT, Chargé de recherche
- Joël LEMAIRE, Chargé de recherche
- Hynd REMITA, Directeur de recherche
- Filippo RUSCONI, Chargé de recherche
- Guillaume VAN DER REST, Professeur

- Abdel-Karim EL OMAR, Doctorant
- Iftikhar AHMED, Doctorant

3 membres nommés :

- Bertrand BUSSON, Chargé de recherche
- Emilie BRUN, Maître de conférence
- Stéphanie DRONIOU, Adjoint technique.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2012

Pour le CNRS,
Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président

Michèle SAUMON

Guy COUARAZE

Mehran MOSTAFAVI (visa)
Directeur de l'UMR8000

Décision portant prorogation de la durée de l'UMR104 - Laboratoire d'étude des microstructures (LEM) et portant nomination de M. Alphonse Finel aux fonctions de directeur et de M. Yann Le Bouar aux fonctions de directeur adjoint au sein de cette même unité

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 07A002DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées ;

Vu la décision n° 080028MPPU du 1^{er} août 2008 portant nomination au sein de l'UMR n°104 – Laboratoire d'étude des microstructures (LEM) de M. Alphonse Finel et de M. Denis Gratias ;

Vu la convention pluriannuelle entre le CNRS et l'ONERA ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut de Physique ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er} – Est prorogée, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'unité mixte de recherche n° 104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures (LEM).

Article 2 – M. Alphonse Finel (*directeur de recherche à l'ONERA*), directeur de l'unité visée à l'article 1^{er} de la présente décision, est maintenu dans ses fonctions.

Article 3 – M. Yann Le Bouar (*chargé de recherche au CNRS*) est nommé directeur adjoint de l'unité susvisée, en remplacement de M. Denis GRATIAS, appelé à d'autres fonctions.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC121010DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon - UMR 6623

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité « Laboratoire de Mathématiques de Besançon »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Laboratoire de Mathématiques de Besançon » - UMR 6623.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 08 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe PIERI

DEC120979dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE n°3520 intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3520 intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD) ;

Vu la décision n° DEC120978dr08 du 05 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE n°3520 intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 16 janvier 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité FRE n°3520 intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD) est composé comme suit :

Membres de droit :

- Mme Sylvie BONNAMY, Directrice

Membres élus :

Collège Chercheurs-Enseignants-Chercheurs

- M. Samuel GUILLOT
- M. Joël PUYBASSET
- M. Christophe SINTUREL
- Mme Christine VAUTRIN-UL

Suppléants :

- *M. Pascal ANDREAZZA*
- *M. Jean-Michel GUET*

Collège Personnels non-permanents

- M. Ludovic DEVANT

Suppléant :

- *Mme Sarah BADOSA*

Collège ITA-IATOSS

- Mme Marie-Pierre FAUGERE
- Mme Fabienne WARMONT

Suppléant :

- *Mme Marjorie ROULET*

Membres nommés :

- M. Muzahim AL MUKHTAR
- Mme Caroline ANDREAZZA
- M. Jean-Michel MONFROY
- Encarnacion RAYMUNDO-PINERO

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121036dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP)

Vu la décision n° DEC120982dr08 du 05 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 24 février 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP) est composé comme suit :

Membres de droit :

- Mme Sabine PETIT, Directrice,
- M. Yannick POUILLOUX, Directeur-adjoint

Membres élus :

- M. Jacques BARBIER
- M. Emmanuel BEAUCHENE
- M. Claude LAFOREST
- Mme Sylvie LIU
- M. Kévin LOUIS
- Mme Agnès MIGNOT
- Mme Karine VIGIER

Membres nommés :

- M. Freyfer Diab ADAMS
- M. Nicolas BION
- M. Hervé GALLARD
- M. Stephen HEDAN
- Mme Sophie MORISSET
- M. Jean-Michel TATIBOUET

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121055dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA) ;

Vu la décision n° DEC121053dr08 du 05 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 05 janvier 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Michel ISINGRINI, Directeur
- M. Nicolas VIBERT, Directeur-adjoint

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT
- Mme Lucie ANGEL
- M. Arnaud BADETS
- Mme Badiâa BOUAZZAOUI
- Mme Sandrine GIL
- Mme Marie-Amélie MARTINIE
- Mme Marie MAZEROLLE
- Mme Aurore MEUGNOT

Membres nommés :

- Mme Josie BERNICOT
- M. Thierry OLIVE
- M. François RIGALLEAU
- Mme Laurence TACONNAT
- Mme Lucette TOUSSAINT

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120984dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) ;

Vu la décision n° DEC120983dr08 du 05 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées les 12 et 17 janvier 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Pierre RICHARD, Directeur
- M. Pascal MARTY, Directeur-adjoint
- M. Sylvain LAMARE, Directeur-adjoint

Membres élus :

- M. Oussama ACHOUR
- Mme Hélène AGOGUE
- M. Xavier BERTIN
- Mme Stéphanie BORDENAVE
- M. Jean-René CHEROUVRIER
- Mme Armelle COMBEAU
- M. Richard COZ
- Mme Esmeralda LONGEPEE
- M. Jean-Marie PIOT
- M. Gilles RADENAC
- M. Pascal TIPHANEAU
- Mme Florence TOUBLANC

Membres nommés :

- M. Nicolas ALLIGNER
- Mme Florence CAURANT
- Mme Laura MANNOCCI
- M. Pierre PRETOU
- M. Frédéric ROUSSEAUX

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120977dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7267 intitulée Laboratoire d'Ecologie et Biologie des Interactions (EBI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7267 intitulée Laboratoire d'Ecologie et Biologie des Interactions (EBI) ;

Vu la décision n° DEC120899dr08 du 22 février 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7267 intitulée Laboratoire d'Ecologie et Biologie des Interactions (EBI) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées les 05 et 06 janvier 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7267 intitulée Laboratoire d'Ecologie et Biologie des Interactions (EBI) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Didier BOUCHON, Directeur

Membres élus :

- Mme Lise-Marie GENTY
- M. Pierre GREVE
- M. Yann HECHARD
- M. Rémi LEMOINE
- Mme Christelle MIREBEAU
- M. Benoît PORCHERON
- M. Roland RAIMOND

Membres nommés :

- Mme Rossitza ATANASSOVA
- Mme Stéphanie CRAPARD
- M. Jacques FRERE
- M. Jérôme LESOBRE
- M. Dany MAINSON
- Mme Isabelle MARCADE
- Mme Laurence MAUROUSSET

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120971dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7301 intitulée Migrations Internationales, Espaces et Sociétés (MIGRINTER)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7301 intitulée Migrations Internationales, Espaces et Sociétés (MIGRINTER)

Vu la décision n° DEC120970dr08 du 05 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7301 intitulée Migrations Internationales, Espaces et Sociétés (MIGRINTER) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées du 08 au 16 février 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7301 intitulée Migrations Internationales, Espaces et Sociétés (MIGRINTER) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Kamel DORAI, Directeur

Membres élus :

- M. Cédric AUBERT
- Mme Victoire COTTEREAU
- M. Gilles DUBUS
- Mme Nathalie KOTLOK
- M. Guillaume LEROUX
- M. Emmanuel MA MUNG

Membres nommés :

- Mme Anne-Laure COUNILH
- M. Maurad HAMAIDI
- Mme Véronique PETIT
- M. Yann SCIOLDO-ZURCHER
-

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120981dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) ;

Vu la décision n° DEC120980dr08 du 05 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 24 février 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Olivier MARTIN, Directeur
- M. Luigi AGROFOGLIO, Directeur-adjoint

Membres élus :

- M. Raphaël DELEPEE
- Mme Laëtitia FOUGERE
- Mme Sandrine GROSSE
- M. Benoît MAUNIT
- Mme Nathalie PERCINA
- M. Arnaud TATIBOUET

Membres nommés :

- Mme Claire ELFAKIR
- M. Gérald GUILLAUMET
- M. Laurent ROBIN

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120976dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR)

Vu la décision n° DEC120899dr08 du 22 février 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 19 janvier 2012;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Philippe VENDRIX, Directeur

- M. Joël BIARD, Directeur-adjoint

Membres élus :

- Mme Hyacinthe BELLIOU
- M. Xavier BISARO
- M. Sébastien BUSSON
- Mme Pascale CHARRON
- Mme Claire DAVID
- Mme Marie-Luce DEMONET
- M ; Richard HILLMAN
- Mme Chiara LASTRAIOLI
- Mme Concetta PENNUTO
- M. Aurélien ROBERT

Membres nommés :

- M. Benoist PIERRE
- Mme Frédérique LEMERLE
- M. Hadrien ROZIER

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120975dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7349 intitulée Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation - Orléans (MAPMO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation - Orléans (MAPMO)

Vu la décision n° DEC120974dr08 du 05 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7349 intitulée Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation - Orléans (MAPMO) ;

Vu le résultat des élections ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7349 intitulée Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation - Orléans (MAPMO) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Romain ABRAHAM, Directeur

Membres élus :

- M. Jean-Philippe ANKER
- M. Stéphane CORDIER
- M. Laurent DELSOL
- Mme Sandrine GRELLIER
- Mme Anne LIGER
- M. Hermann PFITZNER
- M. Olivier VITRY

Membres nommés :

- M. Nils BERGLUND
- Mme Indira CHATTERJI
- Mme Cécile LOUCHET
- Mme Carine LUCAS

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120972dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°3021 intitulée Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement (ICARE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021 intitulée Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement (ICARE).

Vu la décision n° DEC120895dr08 du 22 février 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement (ICARE) ;

Vu le résultat des élections ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement (ICARE) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Iskender GOKALP, Directeur

Membres élus :

- M. Yuri BEDJANIAN
- Mme Corinne DELHAYE
- Mme Stéphanie DEPERISIS
- M. Mahmoud IDIR
- M. Stéphane MAZOUFFRE
- M. Fabrice PEYROUX
- M. Nazim MERLO (*Suppléant : M. Jules GOULIER*)

Membres nommés :

- Mme Nabihha CHAUMEIX
- M. Philippe DAGAUT
- M. Benoît GROSSELIN

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120969dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiation

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UPR n°3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiation

Vu la décision n° DEC080002dr08 du 15 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiation ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 16 février 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UPR n°3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiation est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Dominique MASSIOT, Directeur
- Mme Marie-France BARTHE, Directrice-adjointe
- M. Patrick ECHEGUT, Directeur-adjoint

Membres élus :

- M. Mohamed-Ramzi AMMAR
- M. Aurélien BELLAMY
- M. Sylvian CADARS
- M. Pierre DESGARDIN
- M. Patrick HERAULT
- Mme Marina LICHERON
- M. Louis MAKSOUUD
- Mme Sandra ORY
- M. François VIVET

Membres nommés :

- Mme Catherine BESSADA
- M. Ludovic BRUTINOT
- M. Guillaume GUIMBRETIERE

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120978dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE n°3520 intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3520 intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE n°3520 intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 4 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121053dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur-adjoint de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120983dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs-adjoints de l'unité ;
- 12 membres élus ;
- 5 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120899dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7267 intitulée Laboratoire d'Ecologie & Biologie des Interactions (EBI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7267 intitulée Laboratoire d'Ecologie & Biologie des Interactions (EBI) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7267 intitulée Laboratoire d'Ecologie & Biologie des Interactions (EBI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;

- 7 membres élus :
 - Collège Chercheurs/Enseignants-Chercheurs : 4
 - Collège ITA/IATOSS : 2
 - Collège Doctorants : 1

- 7 membres nommés :
 - Collège Chercheurs/Enseignants-Chercheurs : 4
 - Collège ITA/IATOSS : 2
 - Collège Doctorants : 1

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. La durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 février 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional,

Patrice SOULLIE

DEC120982dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur-adjoint de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 6 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120973dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7292 intitulée Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer (GICC).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7292 intitulée Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer (GICC);

DECIDE :

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7292 intitulée Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer (GICC).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur-adjoint, membres de droit;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans, le mandat étant reconduit de façon tacite si l'UMR, à mi-parcours, connaît une variation de ses effectifs inférieure ou égale à 15%.

Article 3 : Désignation des membres

Les électeurs sont répartis en deux collèges, celui des chercheurs et enseignants-chercheurs d'une part et celui des ITA d'autre part.

Le collège chercheurs et enseignants-chercheurs comprend:

- 1 sous-collège Chercheurs, Enseignants-chercheurs et praticiens hospitaliers (CR et DR d'EPST, PR et MCU-N de l'Université, PH, PCU-H et PU-PH) : 3 sièges
- 1 sous-collège Chercheurs, Enseignants-chercheurs et praticiens hospitaliers en CDD (ATER, Post-doc, AHU et internes) : 1 siège
(sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité et de leur et à condition d'être répertorié dans Labintel)
- 1 sous-collège doctorants : 1 siège
- *(sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité et de leur et à condition d'être répertorié dans Labintel)*

Le collège ITA

- 1 sous-collège ITA permanents: 2 sièges
- 1 sous-collège ITA non permanents : 1 siège
(sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité et de leur et à condition d'être répertorié dans Labintel)

Tout électeur ne peut participer qu'à l'élection des membres du conseil de laboratoire appartenant à son propre sous-collège. Avant de procéder à l'élection du conseil de laboratoire, la liste des électeurs et leur affiliation à un sous-collège doit être soumise, par vote, à l'approbation des 2/3 de l'assemblée générale de l'unité.

Tout membre du conseil de laboratoire quittant définitivement l'unité de recherche où il exerçait ses fonctions cesse de faire partie de ce conseil et doit, selon qu'il en aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par voie d'élection ou de nomination.

Article 4 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 5 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120970dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7301 intitulée Migrations Internationales, Espaces et Sociétés (MIGRINTER)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7301 intitulée Migrations Internationales, Espaces et Sociétés (MIGRINTER) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7301 intitulée Migrations Internationales, Espaces et Sociétés (MIGRINTER).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres élus ;
- 6 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120980dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur-adjoint de l'unité ;
- 6 membres élus ;
- 3 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120898dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Désignation des membres

Les électeurs sont répartis en deux collèges, celui des chercheurs et enseignants-chercheurs d'une part et celui des ITA d'autre part.

Le collège chercheurs et enseignants-chercheurs comprend:

- enseignants-chercheurs
- chercheurs C.N.R.S.
- chercheurs allocataires doctorants et post-doctorants.

Le collège ITA

Tout membre du conseil de laboratoire quittant définitivement l'unité de recherche où il exerçait ses fonctions cesse de faire partie de ce conseil et doit, selon qu'il en aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par voie d'élection ou de nomination.

Article 4 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 5 : Fonctionnement

Le Conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins cinq fois par an. Il est convoqué à la diligence de son président ou à la demande du tiers de ses membres.

Toute personne participant ou s'intéressant aux travaux de l'unité peut être invitée par le président à y siéger avec voix consultative.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; cet ordre du jour doit comporter toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, dont l'inscription aura été demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et affiche un compte-rendu de chacune des séances.

Article 6 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 février 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120974dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7349 intitulée Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation - Orléans (MAPMO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7349 intitulée Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation - Orléans (MAPMO) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7349 intitulée Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation - Orléans (MAPMO).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 4 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121035dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM);

DECIDE :

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité, le directeur-adjoint et le sous-directeur, membres de droit;

- 10 membres élus ;
 - Collège Chercheurs et Enseignants-chercheurs : 6
 - Collège ITA : 4

- 7 membres nommés
 - Collège Chercheurs et Enseignants-chercheurs : 4
 - Collège ITA : 3

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. La durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Toute personne, élue ou nommée, ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. Tout membre du Conseil de laboratoire quittant définitivement le laboratoire cesse de faire partie de ce Conseil et doit être remplacé selon qu'il en aura été membre élu ou nommé.

Les élections ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours. Tout électeur est éligible. Sont électeurs :

- a) les personnes travaillant au Centre de biophysique moléculaire, nommées sur un poste budgétaire du CNRS ou d'un autre établissement public de recherche, ainsi que les enseignants-chercheurs.
- b) sous réserve d'une ancienneté d'un an dans le laboratoire, tous les autres personnels ne remplissant pas la condition fixée en a) et participant à l'activité du laboratoire.

Les électeurs sont répartis en deux collèges, celui des chercheurs et enseignants-chercheurs, lui-même divisé en sous-collège A et sous-collège B, d'une part et celui des ITA, d'autre part.

Le Conseil de laboratoire désigne une commission électorale chargée d'établir les listes électorales, de recevoir les candidatures (au plus tard 4 jours avant le scrutin), d'assurer l'information des électeurs, d'organiser le scrutin et de veiller à son bon déroulement. Nul ne peut être candidat s'il n'est pas inscrit sur la liste électorale.

Le renouvellement des membres du Conseil et les élections ont lieu au début d'une année civile (délai maximal de trois mois).

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Il est consulté par le directeur sur :

- l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes ;
- les moyens budgétaires à demander par le laboratoire et la répartition de ceux qui lui sont alloués ;
- la politique des contrats de recherche concernant le laboratoire ;
- la politique de transfert de technologie et la diffusion de l'information scientifique du laboratoire ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la politique de formation par la recherche ;
- le programme de formation en cours et pour l'année à venir ;
- les conséquences à tirer de l'avis formulé par la ou les sections du Comité national de la recherche scientifique dont relève le laboratoire ;
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement du laboratoire et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le directeur de l'unité peut en outre consulter le Conseil de laboratoire sur toute autre question concernant le laboratoire.

Conformément à l'article 18 du décret du 25 octobre 2000 susvisé, l'avis du Conseil de laboratoire est recueilli par le Directeur général du Centre national de la recherche scientifique en vue de la nomination du directeur du laboratoire.

Le Conseil de laboratoire est tenu informé par le directeur de tout ce qui concerne le laboratoire, notamment de la politique du ou des départements du Centre national de la recherche scientifique et de son incidence sur le développement du laboratoire. Il reçoit communication :

- du relevé des propositions du Comité d'évaluation telles qu'elles ressortent du procès-verbal de ce comité, à l'exclusion de la relation des débats ;
- des documents, décrits à l'article 3.2 de la décision n° 998786DCAJ du 18 juin 1999, préparés par le directeur du laboratoire à l'intention du Comité d'évaluation ;
- des choix qui sont faits par le directeur concernant les recrutements et les financements prioritaires auprès des différents organismes.

Le Conseil de laboratoire désigne les représentants des personnels qui siègeront au Comité d'évaluation du laboratoire.

Article 4 : Fonctionnement

Le Conseil de laboratoire est présidé par le directeur du laboratoire. Il se réunit au moins cinq fois par an. Il est convoqué à la diligence de son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le Conseil de laboratoire peut entendre, sur invitation de son président, toute personne du laboratoire à venir discuter sur un point de l'ordre du jour. Dans ce cas, les personnes invitées ne prennent pas part aux votes.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance. Cet ordre du jour doit comporter toute question relevant de la compétence du Conseil de laboratoire inscrite à l'initiative du président ou demandée par un membre ou par plus d'un tiers des membres du Conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux du laboratoire.

Le Président assure la diffusion d'un compte-rendu de chacune des séances après relecture et approbation des membres du Conseil

Article 5 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120201INSHS

**Décision portant création de l'unité mixte de service n° 3534
intitulée Corpus IR (TGIR)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales (InSHS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n° 3534 intitulée Corpus IR (TGIR), est créée à compter du 1^{er} janvier 2012, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Sciences de l'homme et de la société

Délégation : Provence et Corse (DR 12)

Etablissement(s) partenaire(s) : Aix-Marseille Université (AMU)

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Section(s) d'évaluation : 38 - Sociétés et cultures : approches comparatives

Article 2 : Direction

M. Stéphane POUYLLAU, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette unité mixte de service à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2012

Le Président

Alain Fuchs

DEC120100DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 2859 « Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 111982DAJ du 13 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC081229PU du 10 octobre 2008 portant renouvellement de l'UMS n° 2859 intitulée Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement (SAFIRE);

Vu la décision n° DEC091361PU du 30 décembre 2009 portant nomination de Monsieur Lior PEREZ directeur de l'UMS 2859 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité l'UMR n° 2859 « Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement »

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 4 membres élus et 4 suppléants ;
- 1 membre nommé et 1 suppléant.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 janvier 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

DEC121172DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6508 CRISMAT

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 080142DAJ du 4 décembre 2008 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Normandie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6508, intitulée « Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux », dont le directeur est Monsieur Antoine MAIGNAN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6508 CRISMAT.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres, le directeur de l'unité, 10 membres élus et 8 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 28 mars 2012

Pour le président et par délégation,

Membres élus	Membres nommés
COLLEGE CHERCHEURS	
Jean-Michel RUEFF	Denis PELLOQUIN
Yohann BREARD	Vincent CAIGNAERT
Christophe CIBERT	Wilfrid PRELLIER
Emmanuel GUILMEAU	Eric HUG
Vincent HARDY	Sylvie HEBERT
Olivier PEREZ	Daniel CHATEIGNER
COLLEGE ITA	
Stéphanie GASCOIN	Richard RETOUX
Nathalie LOMBARDI	Jean-Pierre SALANDIN
COLLEGE Doctorants/post-doctorants	
Hélène ROTELLA	
Pierre-Antoine DUBOS	

Le délégué régional

Frédéric FAURE

DEC120464INSHS portant prorogation de deux ans de la durée de l'unité de service et de recherche (USR) n°3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 080008SCHS du 30 juin 2008 portant création de l'USR n°3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide :

Article 1^{er} - Est prorogée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'unité de service et de recherche suivante :

USR3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) » dirigée par Mme Mercedes VOLAIT.

Article 2 - La directrice de l'unité est maintenue dans ses fonctions.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC120833INC

Décision portant création du groupement de recherche n°3547 intitulé « MCM-2 : Magnétisme et Commutation Moléculaires »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

Est créé, à compter du 1^{er} janvier 2012, le groupement de recherche n° 3547 intitulé « MCM-2 : Magnétisme et Commutation Moléculaires » :

Directeur : M. Jean-François LETARD, Directeur de recherche au CNRS

Institut de rattachement : Institut de chimie

Institut secondaire : Institut de physique

Délégation : Aquitaine - Limousin

Sections d'évaluation : 14, 15, 13, 12, 11, 8, 6, 5, 4

Article 2: Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 mars 2012

Le Président

Décision relative au tarif de l'utilisation du Numérisateur Zeuschel de l'unité n°USR3439 – intitulée Maison de l'Orient de la Méditerranée - Jean Pouilloux

DEC120747DR07

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°112054DAJ en date du 12 septembre 2011, portant nomination de M. Bertrand Minault aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité n°USR3439 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 02.01.2012

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 février 2012

P/ le Président et par délégation
Le délégué régional
Bertrand Minault

Récapitulatif _ Tarifs Zeutschel

Tarifs journaliers proposés		Formation	Utilisation du Scanner autonome	Utilisation du Scanner avec personnel
A	MOM_ISH_Projet de recherche	255 €	41 €	245 €
B	CNRS (hors ISH et MoM)		46 €	249 €
C	Université Lyon 2 et EA hors ISH et MOM		78 €	276 €
D	Autres académiques non CNRS - ANR - CPER - EUROPE - Partenaires Publics		116 €	307 €
E	Privés / Industriels	1 350 €	199 €	420 €

Tarifs hebdomadaires proposés		Formation	Utilisation du Scanner autonome	Utilisation du Scanner avec personnel
A	MOM_ISH_Projet de recherche	1 275 €	206 €	1 227 €
B	CNRS (hors ISH et MoM)		228 €	1 246 €
C	Université Lyon 2 et EA hors ISH et MOM		389 €	1 379 €
D	Autres académiques non CNRS - ANR - CPER - EUROPE - Partenaires Publics		578 €	1 537 €
E	Privés / Industriels	6 750 €	997 €	2 098 €

DEC121198dr08

**Décision relative au tarif des produits de l'unité n°UPR1934
intitulée CEBC.**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées par l'unité n°UPR1934 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} février 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 mars 2012

Pour le Président et par délégation

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Tarifcation des prestations effectuées par l'unité UPR1934 - CEBC

Annexe à la décision tarifaire n° DEC121198DR08

Dosage	Tarif CNRS du point		Tarif hors CNRS du point	
	Plasma	Œuf / fèces	Plasma	Œuf / fèces
Corticostérone	2.30 €	2.40 €	7.70 €	7.80 €
Testostérone	2.30 €	2.40 €	7.70 €	7.80 €
Cortisol	5.40 €	5.50 €	10.80 €	10.90 €
Estradiol	5.40 €	5.50 €	10.80 €	10.90 €
Dihydrotestostérone	5.40 €	5.50 €	10.80 €	10.90 €
Progestérone	2.90 €	3.00 €	8.40 €	8.50 €
Delta-4-androstéedione	2.90 €	3.00 €	8.40 €	8.50 €
Prolactine	3.50 €	-	8.90 €	-
LH	3.50 €	-	8.90 €	-
T3	3.40 €	-	8.00 €	-
T4	3.40 €	-	8.00 €	-

DEC120904DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité n°UMR7621
Laboratoire d'Océanographie MICrobienne (LOMIC) : analyses
de carbone et azote**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7621 Laboratoire d'Océanographie MICrobienne (LOMIC) : analyses de carbone et azote sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27 février 2012.

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



Laboratoire d'Océanographie MICrobienne
UMR 7621

Tarif des Analyses de Carbone et Azote

Analyse élémentaire carbone et azote sur échantillons solides ou filtres

Méthode de Pregl et Dumas sur Perkin Elmer CHN2400

source échantillons: sédiments, sols, végétaux, particulaire sur filtres

Analyse CHN	Interne unité	Organismes publics	Organismes privés
tarif pour 50 échantillons	9,50 €	29,50 €	56,00 €
tarif pour 150 échantillons	9,50 €	24,00 €	48,00 €

Analyse du carbone organique dissous

Méthode HTOCO sur Shimadzu TOCV

source échantillons: solutions, eaux douces et eaux marines

Analyse COD	Interne unité	Organismes publics	Organismes privés
tarif pour 50 échantillons	4,00 €	10,00 €	20,00 €
tarif pour 150 échantillons	4,00 €	9,50 €	19,00 €

**Décision relative au tarif des produits de l'unité n° UMS3426
BIO CAMPUS MONTPELLIER : PLATEFORME ARPEGE.**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMS3426 Bio Campus Montpellier Plateforme ARPEGE sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14 mars 2012

Pour le Président et par délégation
La Déléguée Régionale
Ghislaine GIBELLO

PHARMACOLOGIE CRIBLAGE INTERACTOME

Tarifification HT

1/ Tarifification de l'unité temps/machine

	Tarifification secteur public	Tarifification secteur privé
Unité de temps/machine	102 euros	205 euros

La vitesse de décompte des heures/machine est adaptée pour chaque machine à son mode de lecture plus ou moins rapide.

2/ Tarifification des consommables fournis

Consommables fournis par la plate-forme	Prix pour le secteur public et privé
Kit radioactivité : 1 Plaque souple 96 puits 1 Permanent sealing tape Scintillant pour une plaque	5,50 euros le kit
Fluo-4, AM	2 euros les 8 µL
Pipet tips 200 µl (black tips)	5,50 euros la boîte
Coelanthérazine-h	95 euros les 250 µg
Coelanthérazine-Deep blue C	195 euros les 250 µg
Plaques fournies par la plate-forme :	
Pré-plaque 96 puits	2 euros
Plaque 96 puits	2 euros
Plaque 384 puits	4,5 euros

DEC121083INSHS

Décision portant cessation de fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service n° 2916 intitulée Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques en Sciences Humaines et Sociales (SupADONIS) - Richard WALTER

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100172DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Patrice Bourdelais aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

Vu la décision n° 11A011DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2916 intitulée Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques en Sciences Humaines et Sociales (SupADONIS) ;

Sur proposition du Directeur d'Institut ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Richard WALTER, ingénieur de recherche au CNRS, directeur adjoint de l'unité propre de service susvisée, à compter du 1er mars 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand

DEC120796INC

Portant modification de la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°5257 intitulée « Institut de Chimie Séparative de Marcoule » sont modifiées, avec effet au 1^{er} janvier 2011, comme suit :

- Ajouter : « Directeur-adjoint : M. Stéphane PELLET-ROSTAING, directeur de recherche »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 mars 2012

Alain FUCHS

**Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS**

DEC112927DR15

Vu la décision n° DEC040062DR15 du 08 septembre 2004 nommant Mme Christelle BREILLAT Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2012, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Christelle BREILLAT dans l'unité mixte de recherche n° 5297 – Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS).

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 16 décembre 2011

Le Directeur de l'unité,
Daniel CHOQUET

Visa du Délégué Régional du CNRS
Philippe LECONTE

Visa du Président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA

Visa du Président de l'Université Bordeaux 1
Alain BOUDOU

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre
des règles d'hygiène et de sécurité dans
une unité du CNRS

DEC120426DR20

Vu la décision n°030013DR20 du 04/12/2002 nommant HATTAB Maurice Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 01/03/2012, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par HATTAB Maurice dans l'unité du CNRS n° 7277

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nice, le 12/01/2012
Le directeur de l'unité
Stéphane NOSELLI

Visa du délégué régional du CNRS
Pierre DAUCHEZ

Visa du chef d'établissement partenaire
(*)

(*) suivant la nature de l'unité



DEC111563DRH

Décision modifiant la composition de la CPAT

LE PRESIDENT,

VU : L'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

VU : Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

VU : Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

VU : L'arrêté du 8 juillet 1991 portant création d'une commission chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique et de ses instituts,

VU : La décision DEC090073DRH du 15 décembre 2009 portant composition de la commission administrative paritaire chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique et de ses instituts,

VU : La décision DEC100054DRH du 21 octobre 2010 portant modification de la composition de la commission administrative paritaire chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique et de ses instituts,

VU : Le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

D E C I D E

Art. 1^{er}: Les dispositions de la décision DEC090073DRH du 15 décembre 2009 susvisée sont modifiées comme suit :

- Représentants de l'Administration :

Membre suppléant : Monsieur Jean-Marc FERNANDES, Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris A, en remplacement de Madame Maité ARMENGAUD.

Art 2 :- Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC121151DRH

Attribuant la superficie à allouer en 2012 aux organisations syndicales représentées au CNRS

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Vu la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,

Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,

Vu la décision n° 121148DRH du 27 mars 2012 désignant les organisations syndicales représentées au CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions de l'article 3 du décret n° 82-447,

Décide

Article 1^{er}

Conformément aux résultats des scrutins suscités et pendant la durée du mandat à courir, la superficie à allouer aux organisations syndicales pour l'hébergement de leurs bureaux nationaux est répartie comme suit (par ordre alphabétique) :

Organisations syndicales	Suffrages chercheurs	m2	Suffrages IT	m2	Total m2
SGEN-CFDT	21,05 %	15	17,74 %	15	30
SNCS-FSU	36,72 %	30	3,64 %	-	30
SNIRS-CGC	8,91 %	15	4,83 %	-	15
SNPREES-FO	4,94 %	-	8,48 %	15	15
SNTRS-CGT	14,28 %	15	32,84 %	30	45

SUD Recherche EPST	5,75 %	15	11,91 %	15	30
UNSA Recherche	8,36 %	15	20,56 %	15	30

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2012

Alain FUCHS

DEC121150DRH

attribuant les décharges de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS au titre de l'année 2012

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Vu la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,

Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,

Vu la décision n°121148DRH du 27 mars 2012 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447

Décide

Article 1^{er}

En application de la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983 susvisée, les décharges de service accordées au titre de l'année 2012 sont réparties comme suit (par ordre alphabétique) :

- | | |
|---|-------|
| - syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST), | 24,99 |
| - syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU), | 22,34 |
| - syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC), | 9,43 |

- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),	10,16
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),	32,78
- syndicat SUD Recherche EPST,	13,10
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).	20,77

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2012

Alain FUCHS

DEC121148DRH

désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Vu la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,

Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,

Décide

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2012, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels du CNRS :

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,

- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2012

Alain FUCHS

Décision n°DEC121048DRH

Le Président du CNRS

Vu l'arrêté du 28 février 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au Centre national de la recherche scientifique,

Vu les arrêtés en date du 02 mars 2012 autorisant l'ouverture de concours internes d'ingénieurs et de personnels techniques au titre de l'année 2012,

DECIDE

Article 1 : En application des articles 4 des arrêtés du 2 mars 2012 susvisés, l'annexe de la présente décision fixe les délégations organisatrices des concours internes.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Paris, le 2 mars 2012

P/ Le Président du CNRS et par délégation
Le directeur des ressources humaines

Christophe COUDROY

CONCOURS INTERNES 2012

N° CC	n° DR	délégation	TYPE CC	Corps	BAP	Nombre de postes
200	14	Midi-Pyrénées	CINA	IR	A	4
201	7	Rhône-Auvergne	CINA	IR	B	3
202	7	Rhône-Auvergne	CINA	IR	C	7
203	12	Provence et Corse	CINA	IR	D	2
204	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	IR	E	7
205	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	IR	F	4
206	6	Centre-Est	CINA	IR	G	1
207	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	IR	J	6
208	15	Aquitaine Limousin	CINA	IE	A	5
209	11	Alpes	CINA	IE	B	2
210	11	Alpes	CINA	IE	C	7
211	12	Provence et Corse	CINA	IE	D	1
212	10	Alsace	CINA	IE	E	3
213	10	Alsace	CIA	IE	E	1
214	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	IE	F	3
215	12	Provence et Corse	CINA	IE	G	2
216	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	IE	J	17
217	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	IE	J	1
218	6	Centre-Est	CINA	AI	A	7
219	6	Centre-Est	CINA	AI	B	2
220	14	Midi-Pyrénées	CINA	AI	C	6
221	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	AI	D	1
222	10	Alsace	CINA	AI	E	2
223	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	AI	F	3
224	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	AI	G	3
225	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	AI	J	20
226	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	AI	J	1
227	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	T	A	8
228	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	T	C	1
229	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	T	F	2
230	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	T	G	7
231	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	T	J	10
232	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	T	J	1
233	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	AJT	A	1
234	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	AJT	A	1
235	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	AJT	G	1
236	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	AJT	J	3
237	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	AJT	J	1

DEC120989DAJ

Décision relative à l'achat d'un supercalculateur

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070132DAJ du 23 octobre 2007 relative à l'achat d'un supercalculateur au sein de l'institut du développement et des ressources en informatique scientifique (IDRIS) ;

Vu la décision n° 070159DAJ du 23 octobre 2007 chargeant l'unité propre de service « achat et coordination des achats » de la gestion administrative du marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à l'acquisition et à la maintenance d'une plateforme de calcul scalaire de très haute performance ;

Vu le marché public relatif à l'achat d'un supercalculateur au sein de l'IDRIS notifié le 17 décembre 2007 à la compagnie IBM France,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - La personne responsable du marché public susvisé dont la compagnie IBM France est attributaire, est le président du CNRS.

Art. 2. - En application de la décision n° 070159DAJ du 23 octobre 2007 susvisée, la direction déléguée à l'achat et à l'innovation est chargée d'assurer la gestion administrative de ce marché public et de fournir un appui juridique au président du CNRS.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2012

Alain Fuchs

DEC120566DAJ

Décision relative à l'inscription de personnalités du monde industriel comme électeurs pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2011 portant organisation des élections pour le renouvellement des membres des sections du CoNRS,

DECIDE

Article 1er - Les personnalités dont les noms figurent dans le document annexé à la présente décision, sont désignées à titre de personnalités compétentes dans le domaine de la recherche industrielle, conformément aux articles 3-2° dernier alinéa et 3-4° dernier alinéa du décret du 15 juin 2011 susvisé.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Paris, le 15 février 2012

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC120713INSB

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2012 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques.

Le Directeur,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC030017DRH du 13 février 2003 déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes ;

Décide :

Art. 1 – Au titre de l'année 2012, sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents CNRS placés dans les situations d'emplois définies à l'**annexe 1** et affectés dans les unités de recherche listées à l'**annexe 2**.

Art.2 – La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2012.

Patrick Netter

INSTITUT DES SCIENCES BIOLOGIQUES

Année 2012 - Activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes

Types d'intervention	
Situations d'emploi	Types d'intervention
Interventions spécifiques sur animaux	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage : alimentation, biberonage, change et contrôle des paramètres physiques des animaleries (température, humidité, ventilation...); et pour effectuer des accouplements et/ou tri des géniteurs.</p> <p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer des plongées (entretien et/ou collecte d'animaux marins).</p>
Interventions spécifiques sur culture de cellules	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer une surveillance et une maintenance (repiquage) des cultures cellulaires.</p>
Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'apporter une aide technique pour les expérimentations scientifiques à bord de navires hauturiers ou côtiers.</p>
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le dépannage des installations techniques (congélateurs à -80°, réseaux de fluides alimentés par des pompes).</p> <p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement des autoclaves.</p>
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés. Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations.</p>

Année 2012 - Indemnisation des sujétions et/ou astreintes au sein des laboratoires de l'Institut des sciences biologiques

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	3	UPS44/SEAT	Transgénèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	HERAULT Yann
	3	IFR54	Centre de recherche intégrée en cancérologie	SOLARY Eric
	3	UMR3347	Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers	SAULE Simon
	4	FRC2118	Institut de Neurobiologie Alfred Fessard (INAF)	VERNIER Philippe
	4	UPR3294	Neurobiologie et développement (N&D)	VERNIER Philippe
	7	UMR5229	Centre de neurosciences cognitive	DUHAMEL Jean-René
	8	UPS44/CDTA	Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles	HERAULT Yann
	8	UMR7247	Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)	GUILLOU Florian
	10	UMR7104	Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	POURQUIE Olivier
	10	UMR7237	Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives (LINC)	KELCHE Christian
	10	IFR37	Institut fédératif de recherche en neurosciences	PEVET Pevet
	12	UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	VIVIER Eric
	12	UPS846	Station de primatologie	NAHON Jean-Louis
	12	UMR7289	Institut des neurosciences de la Timone (INT)	MASSON Guillaume
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	HUGUET Pascal
	12	UMR7288	Institut de biologie du développement de Marseille Lumigny (IBDML)	LE BIVIC André
	12	UMR7278	Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE)	RAOULT Didier
	14	UMR5089	Institut de Pharmacologie et de Biologie structurale (IPBS)	GIRARD Jean-Philippe
	14	UMR5547	Centre de biologie du développement (CBD)	HAENLIN Marc
	14	UMR5549	Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO)	FABRE-THORPE Michèle
	19	UMR6301	Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales	BERNAUDIN Myriam
	19	UMS3408	Unité Support Cyceron	LAMBERTON Franck
20	UMR7009	Biologie du développement	HOULLISTON Evelyn	
20	UMR7277	Institut de biologie du développement et cancer, IBDC-NICE	NOSELLI Stéphane	
20	FRE3502	Mécanismes biologiques des altérations du tissu osseux (MATOs)	CARLE Georges	
Interventions spécifiques sur culture de cellules	1	UMR8104	Institut Cochin	COURAUD Pierre-Olivier
	7	UMR5086	Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux	DELEAGE Gilbert
	7	FRE3310	Dysfonctionnements de l'homéostasie tissulaire et ingénierie thérapeutique (DyHTIT)	VERRIER Bernard
	10	UMR7104	Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	POURQUIE Olivier
	10	UPR2357	Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)	GENSCHIK Pascal
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	CLAVERIE Jean-Michel
Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)	20	UMR7009	Biologie du développement	HOULLISTON Evelyn
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installation et de sites	4	UPR3404	Centre de génétique moléculaire (CGM)	BOCCARD Frédéric
	7	FR3302	Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP)	DELEAGE Gilbert
	7	UMR5229	Centre de neurosciences cognitive	DUHAMEL Jean-René
	8	UPS44	Transgénèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	HERAULT Yann
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	CLAVERIE Jean-Michel
	12	UMR7257	Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)	BOURNE Yves
	12	UMR7288	Institut de biologie du développement de Marseille Lumigny (IBDML)	LE BIVIC André
	12	UPS846	Station de primatologie	NAHON Jean-Louis
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	4	UPR2355	Institut des sciences du végétal (ISV)	BARBIER-BRYGOO Hélène
	7	UMR6293	Génétique, reproduction et développement (GRoD)	VAURY ZWILLER Chantal
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	HUGUET Pascal
	11	UMR5075	Institut de biologie structurale (IBS)	PEBAY-PEYROULA Eva

DECISION PORTANT NOMINATION

D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)

DANS UNE UNITE DU CNRS – Suite à un changement de directeur d'unité

DECISION N°: DEC100945DR18

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

Vu la convention liant l'unité au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18/12/2009 nommant M. Lionel MONTAGNE directeur de l'unité UMR 8181 à partir du 01/01/2010 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/12/2010;

Vu la décision n° DEC06D131DR18 du 13/06/2006 nommant M. Edouard CAPOEN Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) à partir du 05/05/2006 ;

Et, considérant que M. Edouard CAPOEN a suivi la formation initiale d'ACMO - CoHS organisée par la DR18 du CNRS le 25, 26, 27, septembre et le 09, 10, 11 octobre 2006 ;

M. Edouard CAPOEN est reconduit dans sa nomination d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité - Correspondant Hygiène et Sécurité (ACMO - CoHS) par M. Lionel MONTAGNE, directeur de l'unité UMR 8181 à partir du 01/01/2010,

exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, M. Edouard CAPOEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Lionel MONTAGNE

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, 08/12/2010

Le directeur d'unité
M. Lionel MONTAGNE

Le :

Signature :



L'ACMO - CoHS
M. Edouard CAPOEN

Le : 04/01/2011

Signature :



Le Délégué régional du CNRS
M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le : 20/12/2010

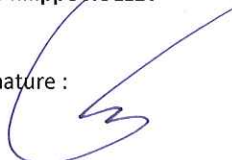
Signature :



Le président de l'Université
de Lille 1
M. Philippe ROLLET

Le :

Signature :



Le Directeur de l'Ecole
Nationale Supérieure de
Chimie de Lille

M. Jean GRIMBLLOT

Le : 4/01/2011

Signature :



Le Directeur Général de l'Ecole
Centrale de Lille
M. Etienne CRAYE

Le :

Signature :



Le président de l'Université
d'Artois
M. Christian MORZEWSKI

Le :

Signature :



Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T 03 20 12 58 00
F 03 20 63 00 43

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



www.cnrs.fr

N°3

MARS 2012

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Mars 2012

ISSN 1148-4853

